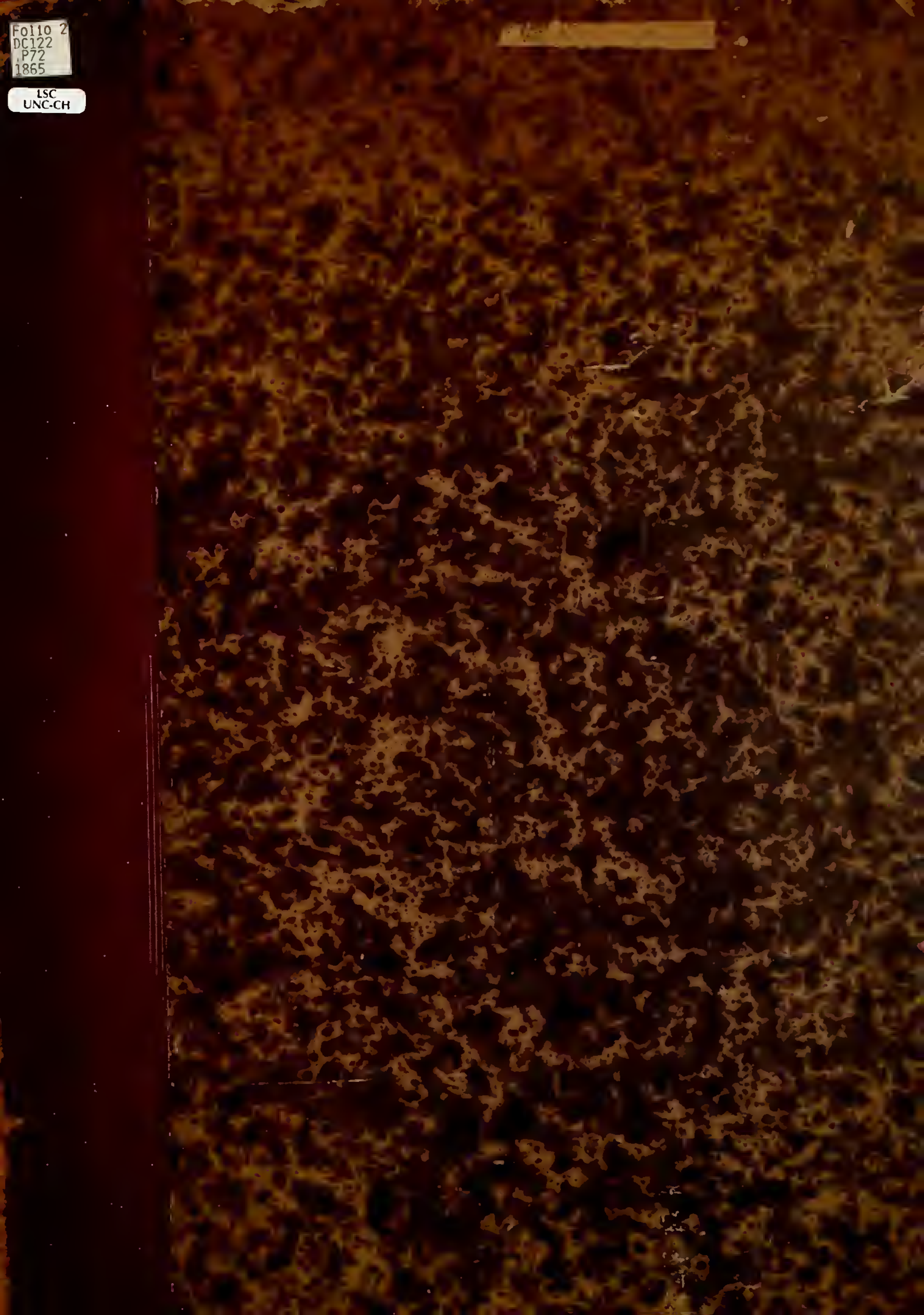
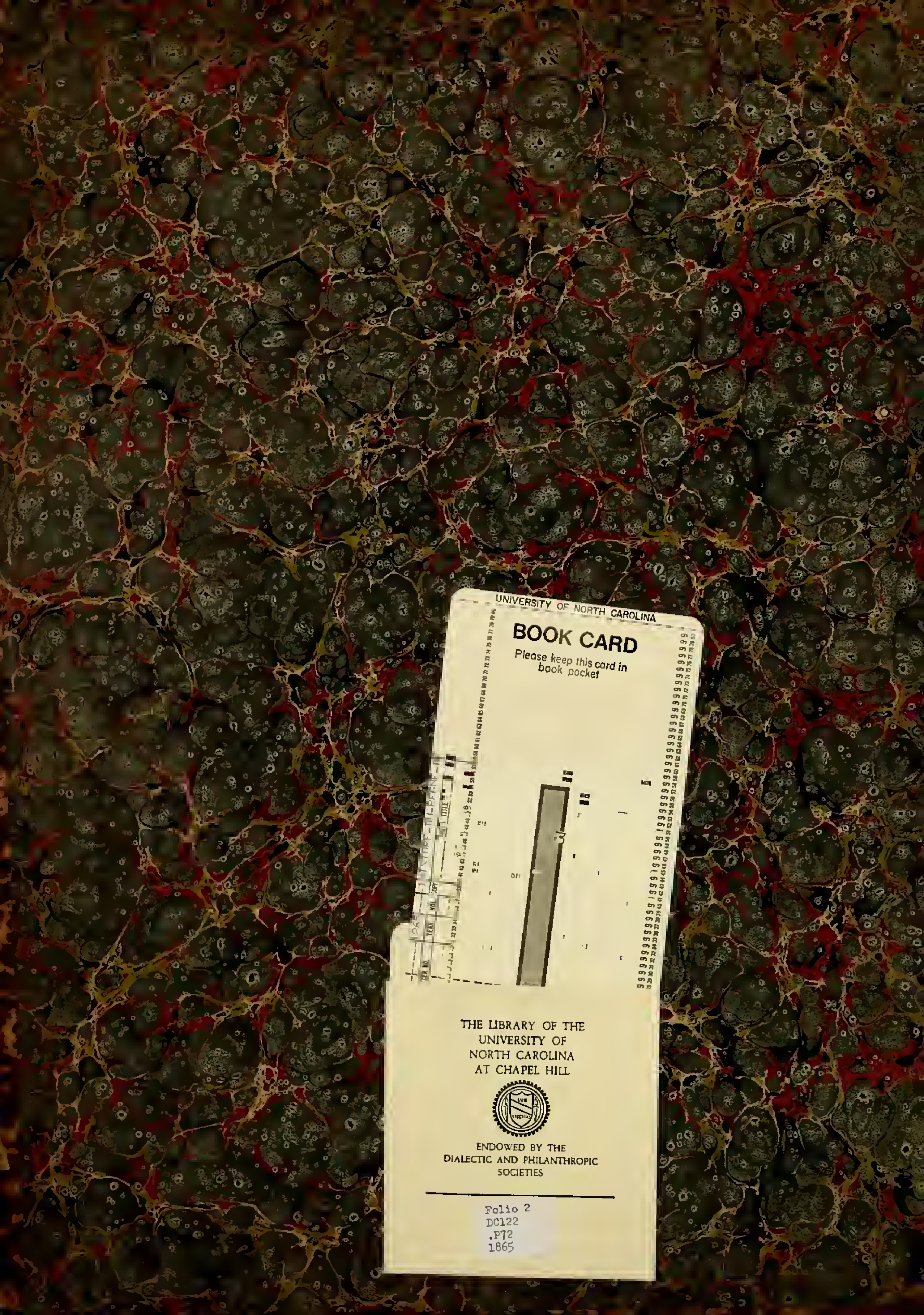
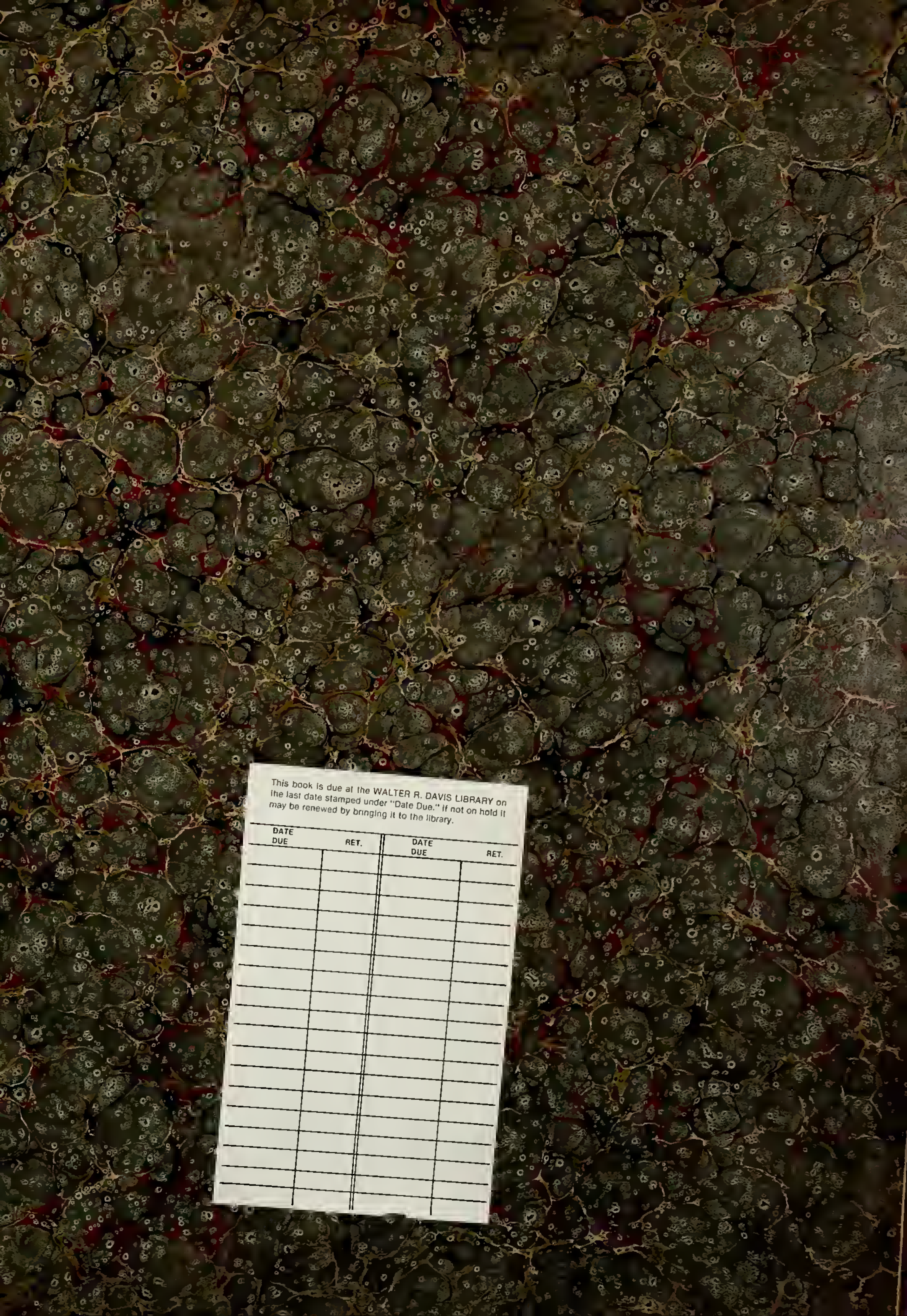

Folio 2
DC122
.P72
1865
LSC
UNC-CH


UNIVERSITY OF NORTH CAROLINA
BOOK CARD
Please keep this card in book pocket



HISTOIRE

DU

RÈGNE DE HENRI IV

ATLAS

POUR LA GUERRE, LES TRAVAUX PUBLICS, LES BEAUX-ARTS

PENDANT CE RÈGNE

PUBLIÉ SOUS LA DIRECTION DE

M. A. POIRSON

AVEC LES TEXTES ET LES LÉGENDES DES AUTEURS CONTEMPORAINS, ACCOMPAGNANT LES PLANCHES

PARIS

LIBRAIRIE ACADÉMIQUE, DIDIER ET Cie, LIBRAIRES-ÉDITEURS

35, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS.

LIBRAIRE CENTRALE D'ARCHITECTURE, A. MOREL, ÉDITEUR
13, RUE BONAPARTE.

LIBRAIRIE ARCHÉOLOGIQUE, V. DIDRON, ÉDITEUR
23, RUE SAINT-DOMINIQUE SAINT-GERMAIN.

Mars 1865

Paris. — Impr. de Ad. Lainé et J. Havard, rue des Saints-Pères, 19.

TABLE DES MATIÈRES.

Ordre dans lequel doivent être distribuées les dissertations, observations, notices, et les planches. Chaque dissertation a une pagination particulière.

rique. L'estampe, dessinée par Chastillon dès le commencement de la régence de Marie de Médicis, n'a été gravée que beaucoup plus tard, en 1640, par Poinsart.

Planche. Le grand Collége roïal, basti à Paris du règne de Henry le Grand, 4e du nom, roy de France et de Navarre. 1612. C'est encore à Chastillon que nous devons cette planche. Le grand Collége royal signifie le Collége de France. Chastillon dit, dans sa légende, qu'il a été bâti sous le règne de Henri IV, voici pourquoi. Dès le mois de décembre 1609, le roi arrêta dans toutes leurs parties le dessin et l'ordonnance du Collége royal, reproduits par Chastillon. Il décida l'achat des trois Colléges de Léon, de Tréguier, de Cambrai, sur l'emplacement desquels devait s'élever le nouvel édifice. Il réalisa l'achat du Collége de Léon, et y fit commencer les travaux de fondation. Après sa mort, la régente Marie de Médicis continua les achats de terrains, et commença la construction du monument; mais elle l'interrompit bientôt. Le Collége royal resta inachevé jusque vers la fin du XVIIIe siècle, où l'on rasa ce qui en avait été bâti. Voyez dans le tome III de notre histoire les pages 782-784.

Dissertation. Notice sur Pierre Biard père. Documents authentiques relatifs à cet artiste. La notice est suivie de la reproduction d'une estampe de Pierre Collot, architecte et graveur, donnant, selon toute apparence, l'image des Deux Captifs de P. Biard père.

Planche. Ce qui reste de l'œuvre de Pierre Biard père.

Dissertation. I. Observations sur la planche des Médailles. II. Explication des Médailles. III. Observations sur une brochure de M. de Longpérier, membre de l'Institut.

Planche. Principaux faits, et principaux personnages du règne de Henri IV, d'après les médailles, statues et tableaux.

Paris. — Imprimerie de Ad. Lainé et J. Havard, rue des Saints-Pères, 19.

TÉMOIGNAGES DES CONTEMPORAINS SUR L'ÉTAT DE LA VALLÉE D'ARQUES,

ET SUR LES LOCALITÉS FORMANT LA POSITION MILITAIRE

ENTRE LE CHATEAU ET LE BOURG D'ARQUES ET LA VILLE DE DIEPPE.

Au tome Ier, chapitre 3 de cette histoire, nous avons décrit la position militaire entre Arques et Dieppe, ayant servi de théâtre à de nombreuses opérations de genres très-divers, d'après le témoignage de onze contemporains, dont huit témoins et acteurs de cette lutte prolongée, et trois tenant leurs renseignements soit de la bouche du roi, soit de celle des principaux officiers de son armée, soit de l'inspection des lieux et de l'étude de leurs rapports avec les opérations militaires, inspection et étude faites avec l'intelligence de l'art de la guerre qu'ils avaient pratiqué eux-mêmes.

Dans le texte et les notes de ce chapitre, nous n'avons pu citer que des phrases isolées de ces originaux. Nous croyons utile de rapporter ici des passages entiers de quelques-uns d'entre eux.

1° Pour fixer l'état de la vallée d'Arques au mois de septembre 1589.

2° Pour préciser les localités formant les quatre côtés de la position militaire entre Arques et Dieppe, le côté septentrional, le côté occidental ou de gauche, en prenant le point de départ à Arques, le côté méridional, le côté oriental ou de droite.

3° Pour établir qu'il n'y avait que deux chemins militaires conduisant *jusqu'à Dieppe même et à la porte de la Barre;* un chemin d'en haut et un chemin d'en bas; que ces deux chemins se trouvaient dans la partie occidentale de la position; que le chemin d'en haut, partant de l'extrémité du chemin de Torcy, parcourait ou longeait, sur le plateau des collines de gauche, les villages de Gruchet, de Rouxménil, de Janval, pour aboutir au mur d'enceinte de Dieppe et à la porte de la Barre; que le chemin d'en bas était formé par la chaussée qui régnait d'Arques à Dieppe, et qu'on avait construite au pied de ces mêmes collines.

4° Pour montrer que le chemin militaire pratiqué dans la partie orientale de la position, et dans ses limites, menait au faubourg du Polet, mais non à Dieppe même; que par conséquent il *approchait* les armées de Dieppe, mais ne les y *conduisait pas*, distinction formelle et lumineuse que font les contemporains. Le premier tronçon de ce chemin était l'extrémité du chemin de Neufchâtel, la tête de la bourgade d'Archelles et de la chaussée d'Arques, le bas de la montagne ou colline de Saint-Étienne couronnée par la forêt d'Arques, la Chapelle et Maladrerie, l'avenue de Martin-Église, le pont et le bourg de Martin-Église. Le second tronçon du chemin suivait du sud au nord le plateau de trois montagnes ou collines situées entre Martin-Église et le Polet, et, en longeant les villages de Tiberville d'un côté, de Saint-Léonard de l'autre, le château de Tibermont, le village de Neuville, arrivait jusqu'à l'enceinte du Polet.

5° Pour constater qu'un dernier chemin, mais celui-là hors du rayon de la position, partait d'Eu, passait par Criel, et débouchait au Polet.

6° Pour établir que les opérations militaires accomplies par l'armée de la Ligue et par l'armée du roi, et comprenant des tentatives de siéges, des combats, des attaques de camp, ont duré 23 jours, et se sont

étendues sur les divers points de la position, 12 jours à droite, 11 jours à gauche; que la Journée du 21 septembre, la Journée d'Arques, qu'on ne peut nommer bataille qu'en forçant une expression de Sully, puisque Sully l'appelle *combat ou bataille*, n'a été que l'un des incidents de cette lutte prolongée; que par conséquent c'est à tort que l'on a fondu dans le combat du 21 septembre, et que l'on a réduit à ce combat les nombreuses actions qui eurent lieu, actions dont Sully indique formellement la multiplicité et la variété.

DAVILA, HISTOIRE DES GUERRES CIVILES DE FRANCE, LIVRE X, TOME II, PAGES 302, 303 DE LA TRADUCTION.

Dieppe est situé sur les bords de la mer Océane, vis-à-vis de l'Angleterre. A sa droite est un vaste port qui, s'étendant en forme de croissant, est capable de mettre à l'abri un grand nombre de vaisseaux. A gauche est une citadelle carrée et bâtie sur une petite éminence, revêtue de quatre grands bastions; elle domine, d'un côté, la campagne, et de l'autre, la ville. La situation de cette place est forte et avantageuse. Du côté de la mer, qui la défend déjà, elle est fortifiée et flanquée de ravelins et de plates-formes; et, du côté de la terre, le pays est si inaccessible, qu'à grand'peine peut-on y faire avancer des troupes, et à plus forte raison de l'artillerie.

La nature des chemins, offre partout aux environs mille moyens de résister et de se défendre; car la ville est située entre deux collines roides, escarpées et couvertes de bois, qui, depuis les bords de l'Océan, s'avancent l'espace de quelques lieues dans le pays. Ces collines sont séparées par un vallon étroit, au milieu duquel coule la rivière de Béthune, qui sépare la ville d'un gros faubourg, qu'on nomme le Pollet, et, de là, se décharge dans le port. Dans le temps que la marée monte, le reflux de la mer, entrant dans cette rivière, la grossit l'espace de plusieurs milles, *rend le vallon tout bourbeux, et si entrecoupé de gouffres et de marécages, qu'on ne peut approcher de la ville, du côté de la plaine, mais seulement par ces deux collines, et par une chaussée construite le long du pied de la colline, qui, formant plusieurs détours, conduit jusqu'à la porte de Dieppe. Il n'y a que deux chemins pour* Y ARRIVER; *l'un par le sommet, et l'autre par le pied de la colline gauche; car celui qui est sur le sommet de la colline à droite mène au faubourg du Pollet, qui est séparé de la ville par le port et par la petite rivière de Béthune.*

D'une colline à l'autre, le pays, presque toujours couvert d'eau, est marécageux et impraticable : on y passe seulement par un chemin très-étroit, coupé de divers ponts sur la rivière, qui s'y divise en différentes branches. Sur la colline à gauche, qui est également escarpée et de difficile accès, est le château d'Arques, à une grande lieue de la ville. Ce poste, très-bien fortifié par l'art et par la nature, commande un gros bourg de même nom, situé *sur cette chaussée qui mène à Dieppe*. La colline droite, beaucoup plus couverte de bois que l'autre, ne s'étend pas de même jusqu'à la ville; mais, à une lieue du Pollet, elle est coupée par un vallon qui s'étend jusque vis-à-vis d'Arques. Dans ce vallon, à main droite, est un gros village, bien bâti, qu'on nomme Martin-Eglise, et, à gauche, un lazaret ou maladrerie.

MÉMOIRES DU DUC DE LA FORCE, LIVRE Ier, CHAPITRE 3, TOME Ier. La Force est l'un des combattants à Arques.

Description générale de la position, pages 69, 71. — « Le château d'Arques est sur un haut, bâti à l'antique, avec quelques grosses tours. Le bourg est bas, dedans le vallon; la rivière passe presque au milieu, où il y a un pont (1). »

« Le bourg d'Arques est dans une vallée assez étroite, serrée de deux grandes montagnes. Celle qui est à l'opposite du château est couverte d'un grand bois, et est coupée du côté du couchant par une autre vallée, en laquelle passe aussi une petite rivière étroite mais fort creuse (2), en laquelle il y a un bourg nommé Martin-Église, qui est au delà, tout joignant avec un pont sur lequel on passe ladite rivière pour aller au bourg. Cette vallée est assez étroite. Au delà, il faut monter une montagne assez grande (3); comme vous êtes au dessus, vous voyez une vaste plaine qui va jusqu'à la ville d'Eu, d'où venoit cette grande armée. »

Description de la localité occupée par le camp d'Arques et par l'armée du roi; ladite localité formant le premier tronçon du chemin de droite, qui conduisait au faubourg du Pollet, pages 77, 78. « La situation de ce lieu-là étoit avantageuse pour l'armée du roi. Ladite situation est une vallée resserrée, ayant à la main droite une montagne assez roide, et tout le haut garni d'un fort bois assez large (4). A la main gauche est la rivière qui va d'Arques à Dieppe, au long de laquelle il y a des marais assez fâcheux, même pour la cavalerie (5); de sorte qu'en cette vallée, tout l'espace depuis la montagne jusqu'à la rivière, ne sauroit contenir de plaine qu'environ quinze cents ou deux mille pas. Au milieu, il y a un chemin avec quelques haies, qui va depuis le bourg d'Arques jusqu'à une petite chapelle qui est distante bien de douze cents pas. » — Page 88. « Notre canon, qui étoit sur une plate-forme dans notre retranchement, donna si à plein dans leur gros de cavalerie; *celui du château d'Arques aussi qui étoit sur le haut à la main gauche*, tout cela porta si bien, que, lorsque nous nous croyions sans ressources, nous voyons les ennemis en un instant tourner en fuite, comme si la foudre les eût chassés : tout cela s'en alla à vau-de-route, cavalerie et infanterie. »

Description de quelques localités situées dans la partie occidentale de la position, pages 90, 91. « Ce même jour, les ennemis partent de leur quartier, et remontent le long de la rivière d'Arques en haut (6)... Ceux qu'on avoit envoyés à la guerre pour les observer et faire rapport de la route qu'ils prenoient, reviennent en diligence donner avis que l'armée des ennemis avoit passé la rivière au-dessus d'Arques, et s'en revenoit droit à Dieppe.

« Il n'avoit été fait de ce côté-là aucun travail au-dehors de la ville. Soudain on met la main à l'œuvre; le maréchal de Biron alla marquer le travail, lequel fut entrepris avec grande diligence. La ville est basse; il faut monter de presque tous les côtés lorsque l'on en

(1) Cette rivière est diversement nommée la Béthune et l'Arques, parce que les deux cours d'eau se réunissent un peu au-dessus du bourg d'Arques.
(2) La montagne ou colline est celle de Saint-Étienne, couronnée par la forêt d'Arques. La rivière est l'Eaulne.
(3) C'est une chaîne de trois montagnes ou collines surmontées par le plateau de Saint-Léonard et de Neuville.
(4) Nous avons dit que la montagne ou colline est celle de Saint-Étienne, et le bois la forêt d'Arques.
(5) *Même pour la cavalerie*, c'est-à-dire surtout pour la cavalerie.
(6) Rosny, dans sa lettre à Corbinelli, insérée par M. de Valori dans le Journal militaire de Henry IV, page 50, précise l'endroit où l'armée de la Ligue traversa la Béthune ou l'Arques. « Le dimanche 24 dudit mois, ils abandonnèrent leurs logis pour venir *à Torcy* passer la rivière. »

sort. Les retranchements furent faits presque vis-à-vis de la porte, et fort avancés pour gagner les éminences qui nous étoient dommageables. L'armée des ennemis se vint loger à la portée du canon; il y a un grand village de ce côté-là, surtout un grand bois qui les favorisoit fort. Ce fut à recommencer de belles escarmouches tous les jours et des combats à cheval. »

Nombre des jours pendant lesquels durèrent les attaques de l'armée de la Ligue, à droite et à gauche de la position, page 95. — « La dite armée des ennemis ne voyant plus moyen de faire réussir leurs desseins, après tous leurs efforts de vingt-et-trois jours, savoir : douze à Arques et onze à Dieppe, le canon tirant tous les jours de part et d'autre, ils prirent résolution de faire retraite. »

Discours au vrai de ce qui s'est passé en l'armée conduite par sa majesté, depuis son avénement a la couronne jusqu'a la prise des faulxbourgs de paris. Ce Discours, ainsi que celui relatif à la bataille d'Ivry, a été composé sur les témoignages réunis des principaux officiers de l'armée, comme le prouve la lettre du vieux maréchal de Biron à l'historien Duhaillan. Le Discours au vrai se trouve dans les Mémoires et correspondance de Duplessis-Mornay, tome V, p. 1-35 (1).

Description générale des localités formant la position, page 13. — « De Dieppe sortent deux costeaux, au milieu desquels est une petite rivière nommée la Béthune, qui n'est pas longue, mais en laquelle la mer reflue à plus de deux lieues par-delà le dict Dieppe. Des deux costez de la rivière jusques au pied des costeaux est une prairie, et plus tôt marais, qui est toujours humide à une lieue et demie de Dieppe. Sur la dicte rivière, et à bas du costeau qui est à main gauche en venant à Dieppe (2), est assis le *bourg* d'Arques; auquel il y a un *chasteau* appartenant à Sa Majesté, qui est sur le haut du dict costeau, qui commande et voit partie du bourg. Le chasteau est au reste fossoyé et assez fort d'assiette, ayant en face de l'autre costé du bourg, *la plaine de tout le dict costeau* qui est grande. C'estoit un logis que Sa Majesté avoit, en passant par là, recogneu estre fort propre à y faire et dresser un camp retranché et fortifié. »

Description de la localité, au sud-ouest de la position, où fut établi le premier camp d'Arques, de l'assiette et des tenants de ce camp, pages 13, 14. — « De faict, le roy y estant arrivé, l'ayant faict voir au sieur mareschal de Biron, qui en feit le mesme jugement, soudain eulx deux, sans aultre ingénieux, commencèrent sur *le plain du dict costeau* qui estoit au-dessus du bourg, à tracer la forme de leur camp, avec les flancs et deffences nécessaires (3)...... En moins de trois jours, le camp fut tellement fortifié, que le fossé aulx moindres lieux, n'avoit pas moins de sept ou huict pieds de hault, et commença dès lors le roy à y loger de l'artillerie, et y faire entrer quatre compagnies de Suisses en garde. *Les advenues* du dict camp fortifié *estoient veues du dict chasteau*, où il avoit faict mettre bonne quantité de pièces, de sorte que, pour en approcher, il falloit passer à la merci des canonnades du chasteau. Les advenues du camp *du costé du bourg estoient par deux vallons qui aboutissent les deux testes d'iceluy*, où partie de la cavalerie pouvoit estre commodement logée et à couvert de l'artillerie de l'ennemi, en quel que lieu qu'elle y eust peu estre mise.

Description des localités du côté oriental de la position, et en particulier de la localité entre l'extrémité du chemin de Neufchatel et l'avenue de Martin-Église, où fut établi le second camp d'Arques, et livré le combat du 21 *septembre, pages* 14 *à la fin*, 15, 19, 20. « Les ennemis approchant de plus près, ayant par eulx esté recogneu ce qui avoit esté faict, comme ils ne manquent pas d'advis et en sont fort bien servis, parce que le naturel du siècle incline plus à l'infidélité qu'autrement; combien que (quoique) ce feust leur droict chemin pour s'approcher de l'armée de Sa Majesté, de venir sur ledict costeau, trouver le camp fortifié, et qu'ils n'en peussent prendre d'aultre, sans faire un grand détour, toutes fois plus tost que d'en prendre le hazard, après en avoir longuement demeuré en incertitude, ils se resoleurent de passer bien plus hault ceste petite rivière qui sépare les deux costeaulx, et de s'aller loger *sur l'aultre qui est vis-à-vis de celui où est le chasteau d'Arques*. Dont Sa Majesté ayant esté advertie, considérant que se logeant sur le dict costeau, ils pouvoient attaquer *le bourg d'Arques par le bas, du costé de la rivière* (4), et aller droict à Dieppe, pour surprendre un grand faulxbourg nommé le Pollet, qui est du mesme costé, et au bout du pont de la ville, grand et logeable, et qui pourroit beaucoup incommoder le port et la dicte ville, et peut estre attaquer ensemble l'ung et l'aultre, il advisa de pourveoir à l'instant à tous les deux. En même temps il feit retrancher *le bas du bourg d'Arques*, approchant de la rivière, et qui estoit l'unique lieu par où l'ennemi y pouvoit venir (5), feist dans le dict retranchement mettre deux pièces de canon qui battoient le long de la plaine qui estoit depuis le passage de la rivière par où il falloit nécessairement venir, et y logea un de ses régimens suisses. *A mille pas de là*, il assist un corps de garde de soldats françois dans une *Maladrerie qui y est*, pour soubtenir quelques soldats qu'il logea *à trois cens pas* encores de là, quasi sur le bord de la rivière; afin que quand les ennemis seroient logez *au village de Martinglise*, qui est sur l'autre bord de la dicte rivière, comme il ne doubtoit point qu'ils ne s'y logeassent, de les empescher de passer la rivière du costé d'Arques. Il pourveut aussi au faulxbourg du Pollet, et l'ayant trouvé ouvert de tous costés, il résoleut de retrancher *ung moulin* qui est à la teste par où l'ennemi pouvoit venir, et comprendre au dict retranchement des *chemins bas qui en estoient proches*, feit palisser et barriquer les aultres advenues. Il y feut faict une diligence incroyable, à quoi les habitants de la ville et du faulxbourg de tous aages et de tous sexes n'espargnèrent poinct leur peine, et de telle affection qu'il n'y falloit aulcune contraincte; de sorte qu'en moins de deux ou trois jours, toute ceste fortification feut achevée. » — Le combat, pour estre remarquable, mérite d'estre escrit, et pour le pouvoir mieux comprendre, sert de parler de la situation de la Maladrerie qui en feut la cause. *Sa Majesté ayant ordonné du retranchement qu'il feit faire à l'advenue du bourg d'Arques*, elle s'advisa quasi après coup de faire à plus de mille pas du dict retranchement (6), une *tranchée perdue* qu'il feit commencer du hault du costeau jusques à la prairie un peu par dela

(1) Ce Discours a été inséré aussi dans les Mémoires de la Ligue, tome IV, page 48-73, Amsterdam, 1758, in-4°.

(2) *En venant à Dieppe* veut dire : en allant d'Arques à Dieppe.

(3) *Ingénieux* pour ingénieur. *Le plain du costeau*, veut dire la partie plane à la sommité du coteau.

(4) *Le bas d'Arques du costé de la rivière* est l'entrée de la bourgade d'Archelles, ou petit Arques, à l'extrémité du chemin de Neufchatel. D'Angoulesme, dans ses Mémoires, t. XI, p. 73, collect. Michaud, nomme cette entrée « la teste de la chaussee qu'il falloit passer pour aller à Arques. »

(5) *L'unique lieu par où l'ennemi y pouvoit venir.* Y se rapporte au Polet. C'était en effet l'unique lieu par où Mayenne pouvait y arriver, s'il suivait le chemin de Neufchatel, et s'il ne s'imposait un long détour. Mais Mayenne pouvait conduire, et conduisit en effet son armee en vue du Polet, en remontant jusqu'à Eu, et en prenant la route d'Eu et de Criel.

(6) Il y a dans le texte, page 19, *à plus de deux mille pas du dict* retranchement. C'est une faute d'impression. Précédemment, page 15, le Discours au vrai dit *mille pas*, et il est d'accord dans cette première assertion avec La Force, de Thou et les autres contemporains. La Force, l. I, c. 3, t. I, p. 75, dit : *Mille ou douze cents pas.* Mille ou douze cents pas est la véritable distance entre le *principal retranchement* construit à l'extrémité du chemin de Neufchatel et à l'entrée d'Archelles, et la *tranchee perdue*, établie au droit de la Chapelle et de la Maladrerie. (D'Angoulesme, t. XI, p. 73, B.) Dans la même page 19 du Discours au vrai, il y a une autre faute d'impression : le Discours assigne le 23 septembre, au lieu du 21 septembre, pour le jour ou fut livré le combat d'Arques. L'édition du Discours au vrai donnée par les Mémoires de la Ligue, copie ces fautes, page 61.

la dicte Maladrerie, pour se tenir plus près des ennemis, et eulx plus loing de son dict retranchement. *La Maladrerie a par le devant du costé de l'ennemi deux plaines: l'une du costé du bois, qui est au hault du costeau; l'aultre, devers la prairie, séparée d'un chemin creux planté des deux costés d'une forte haye. Le derrière de la Maladrerie est une autre plaine sur le penchant du dict costeau jusques au retranchement de l'advenue du bourg d'Arques, bordée* du dict *chemin creux au delà duquel est la dicte prairie.* »

Sully, Œconomies royales, chapitre 48, page 140 A, et chapitre 28, page 73, dans la collection des Mémoires relatifs à l'Histoire de France de MM. Michaud et Poujoulat. Sully est un des combattants à Arques.

Qualification donnée par Sully à la journée d'Arques. Indication approximative faite par lui du temps pendant lequel se prolongèrent les nombreuses et diverses opérations militaires accomplies entre Arques et Dieppe. — « Dès la prise du sieur de Belin, peu avant que se commençast le grand attaquement *du combat ou bataille d'Arques* (1), car le canon ayant joué de toutes parts, et les trouppes de cavallerie et d'infanterie, marché, choqué, et combattu les unes contre les autres, l'on luy peut bien donner ce tiltre, ce gentil-homme reçeut tant de courtoisies du Roy, et en fut tant humainement traitté, que ses douces paroles et sa générosité luy engendrèrent quelques regrets de s'estre joinct à la faction de ceux qui luy disputoient son légitime héritage.

« Le brouillard, qui avoit esté fort grand tout le matin, s'abaissa tout à coup; et le canon du chasteau d'Arques descouvrant l'armée des ennemis, il en fut tiré une volée de quatre pièces qui fit quatre belles rues dans leurs escadrons et bataillons. Cela les arresta tout court, et enfin trois ou quatre volées suivantes les firent desordonner, et peu à peu se retirer dutout derrière le tournant du vallon, à couvert des coups de canon, et finalement en leurs quartiers.

« Le Roy s'estant retiré à Arques, puis à Dieppe, *il se fit là,* durant un mois, *plusieurs factions de guerre, et se passa plusieurs accidents qui méritent bien d'estre particularisez par les historiens* (2). Il s'en pourroit quasi faire un grand livre. »

Les Mémoires du duc d'Angoulesme ont été insérés dans la *Nouvelle collection des Mémoires relatifs à l'histoire de France*, tome XI, pages 63-88. Nous avons donné dans notre premier volume de nombreux extraits du récit de ce seigneur, qui ne quitta pas un seul jour l'armée du roi, pendant toute la campagne d'Arques. Nous ne reproduisons pas ici son témoignage, parce qu'il ferait double emploi avec ceux de Davila, de La Force, du Discours au vrai, de Sully; mais nous ferons remarquer que son exposé confirme de point en point, dans tous les détails, l'exposé de ces quatre auteurs.

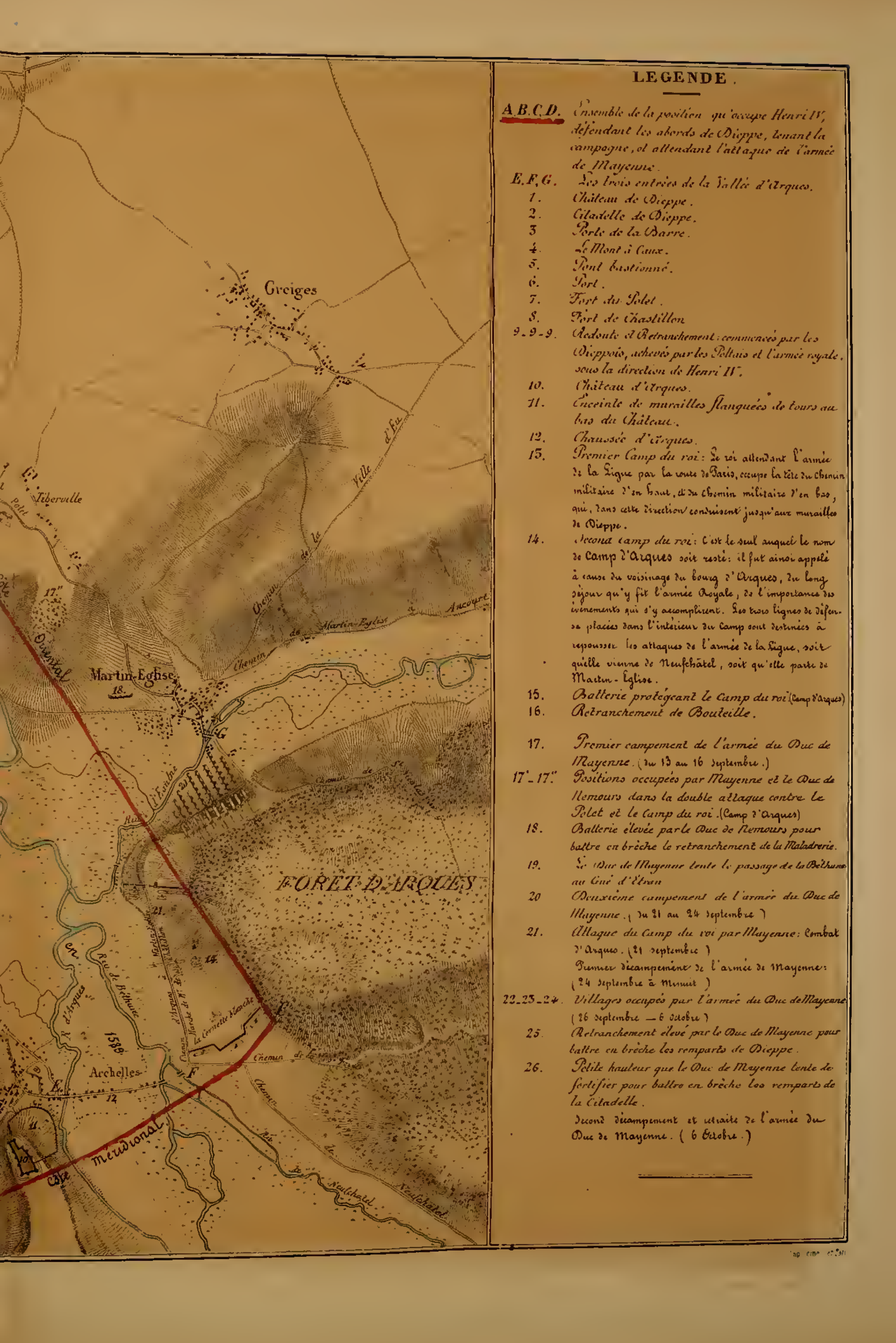
En résumé, la position entre Arques et Dieppe a été soigneusement décrite dans ses quatre côtés, les opérations militaires qui eurent lieu entre l'armée du roi et l'armée de la Ligue, depuis qu'elles vinrent en présence jusqu'au jour de la retraite de Mayenne, ont été exposées en détail par plusieurs contemporains, la plupart témoins et acteurs dans ces événements. C'est par cette série d'opérations et d'actions, de nature si diverse, prolongées pendant vingt-trois jours, tentative de siége du Polet, trois attaques du camp du roi dans l'espace de cinq jours; tentative de siége et d'occupation du bourg et du château d'Arques, tentative de siége de Dieppe, entremêlées de six combats, que nous avons, les premiers, remplacé dans notre histoire l'unique combat du 21 septembre, nommé par les contemporains Journée d'Arques. Nous avons essayé également de démêler et d'exposer la pensée militaire qui présida à ces opérations des deux côtés. Mayenne voulut prendre Dieppe, pour fermer toute retraite à Henri IV, et écraser ensuite son armée avec les troupes ligueuses, triples en nombre. Le roi déjoua tous les projets de son ennemi par l'occupation d'une position, observée d'avance avec le coup d'œil d'un homme supérieur; par l'emploi constant de la fortification des places et de la fortification de campagne; par la supériorité, le continuel et l'intelligent emploi de l'artillerie. Il repoussa les attaques dirigées contre son camp par Mayenne : il parvint à le tenir éloigné de tous les postes qu'il tenta d'emporter, des faubourgs, bourgs, château, ville, répandus sur les quatre côtés de la position. C'est ce que nous avons établi dans notre premier volume de l'histoire du règne de Henri IV. C'est ce dont nous essayons de donner la convaincante démonstration au moyen du plan de la position et des opérations militaires que nous avons fait dresser, et au moyen des citations des contemporains que nous y joignons.

(1) L'on observera : 1° que Sully qualifie l'action du 21 septembre de *combat* avant de l'appeler une *bataille;* 2° qu'il ne lui donne même ce nom qu'avec restriction.

(2) Le temps précis rempli par ces opérations n'est pas un mois, mais vingt-trois jours, comme on l'a vu précédemment par le témoignage de La Force. Au combat d'Arques, Sully joint, comme on le voit, une multitude d'autres actions, dont il indique l'importance.



Dessiné et autographié par B. L. Constans



LEGENDE.
A.B.C.D. Ensemble de la position qu'occupe Henri IV, défendant les abords de Dieppe, tenant la campagne, et attendant l'attaque de l'armée de Mayenne.
E.F.G. Les trois entrées de la Vallée d'Arques.
1. Château de Dieppe.
2. Citadelle de Dieppe.
3 Porte de la Barre.
4. Le Mont à Caux.
5. Pont bastionné.
6. Port.
7. Fort du Polet.
8. Fort de Chastillon
9.9.9. Redoute et Retranchement: commencés par les Dieppois, achevés par les Poltais et l'armée royale, sous la direction de Henri IV.
10. Château d'Arques.
11. Enceinte de murailles flanquées de tours au bas du Château.
12. Chaussée d'Arques.
13. Premier Camp du roi: Le roi attendant l'armée de la Ligue par la route de Paris, occupe la tête du Chemin militaire d'en haut, et du Chemin militaire d'en bas, qui, dans cette direction conduisent jusqu'aux murailles de Dieppe.
14. Second camp du roi: C'est le seul auquel le nom de Camp d'Arques soit resté: il fut ainsi appelé à cause du voisinage du bourg d'Arques, du long séjour qu'y fit l'armée Royale, de l'importance des événements qui s'y accomplirent. Les trois lignes de défense placées dans l'intérieur du Camp sont destinées à repousser les attaques de l'armée de la Ligue, soit qu'elle vienne de Neufchâtel, soit qu'elle parte de Martin-Eglise.
15. Batterie protégeant le Camp du roi (Camp d'Arques)
16. Retranchement de Bouteille.
17. Premier campement de l'armée du Duc de Mayenne. (du 13 au 16 septembre.)
17'-17" Positions occupées par Mayenne et le Duc de Nemours dans la double attaque contre le Polet et le Camp du roi. (Camp d'Arques)
18. Batterie élevée par le Duc de Nemours pour battre en brèche le retranchement de la Maladrerie.
19. Le Duc de Mayenne tente le passage de la Béthune au Gué d'Etran
20 Deuxième campement de l'armée du Duc de Mayenne. (du 21 au 24 septembre)
21. Attaque du Camp du roi par Mayenne: Combat d'Arques. (21 septembre)
Premier décampement de l'armée de Mayenne: (24 septembre à Minuit)
22-23-24. Villages occupés par l'armée du Duc de Mayenne (26 septembre — 6 octobre)
25. Retranchement élevé par le Duc de Mayenne pour battre en brèche les remparts de Dieppe.
26. Petite hauteur que le Duc de Mayenne tente de fortifier pour battre en brèche les remparts de la Citadelle.
Second décampement et retraite de l'armée du Duc de Mayenne. (6 Octobre.)
Greiges
Tiberville
Martin-Eglise
Ancourt
Chemin de Martin-Eglise
FORET D'ARQUES
Archelles
Chemin de Neufchâtel
Côté méridional
Oriental

I. — ORDRE DE BATAILLE DE L'ARMÉE ROYALE
ET DE L'ARMÉE DE LA LIGUE A LA JOURNÉE D'IVRY, ÉTABLI SUR LES TÉMOIGNAGES DES HISTORIENS CONTEMPORAINS, CONTROLÉS PAR L'ÉTUDE D'UN PLAN ÉGALEMENT CONTEMPORAIN.

II. — EXAMEN D'UN PLAN DE CET ORDRE DE BATAILLE
DRESSÉ EN 1834, ET INSÉRÉ DANS LE TOME XVIIe DU SPECTATEUR MILITAIRE,
PAGES 509-513 DU TEXTE, PLUS LA PLANCHE PLACÉE A LA FIN DU VOLUME.

I.

La victoire d'Ivry ne donna pas la France à Henri IV, puisque, après Ivry, huit années de travaux militaires, de négociations, de concessions de toute sorte lui furent nécessaires pour regagner son royaume pied à pied, comme il le disait lui-même. Mais la journée d'Ivry donna à la France le règne de Henri IV. Sa royauté reconnue et proclamée au camp de Saint-Cloud, mais jusque-là débattue et incertaine, fut établie sur un solide fondement, et consacrée par la victoire. La Ligue perdit les trois quarts de la force militaire qui lui appartenait en propre; elle perdit en outre la puissance de l'opinion et le prestige. Depuis lors, chaque jour fut marqué pour elle par un revers nouveau; chaque jour la maison de Guise fut éloignée d'un degré de plus de ce trône dont elle avait projeté l'usurpation. Il restait la question de savoir si, dans la lutte, le roi aurait perdu ou gardé la force nécessaire pour résister à Philippe II, plus redoutable que Mayenne, et pour l'empêcher de réduire la France en province espagnole; mais cette force, Henri la garda.

Ce règne est l'un des plus grands règnes, si ce n'est le plus grand, de l'ancienne monarchie. La France, tirée de l'anarchie, sauvée du joug de l'Espagne, portée, par une réforme générale, à un degré d'ordre, de force, de ressources financières, de bien-être intérieur jusqu'alors inconnu, fut mise en état d'abaisser les deux branches de la maison d'Autriche, qui avait menacé son indépendance, et en demeure d'établir l'équilibre européen.

La bataille d'Ivry est donc l'un des trois ou quatre faits qui, aux diverses époques de notre histoire, ont décidé des destinées du pays. L'intérêt politique et national qui s'attache à ce fait est donc immense, et cet intérêt n'est pas le seul. Étudiée avec soin et dans ses détails, avec le secours des documents originaux, la bataille d'Ivry donne l'idée la plus exacte de l'état de la guerre en France et en Allemagne pendant les dernières années du seizième siècle, tandis que dans les Pays-Bas, le prince de Parme et le prince Maurice d'Orange inauguraient, chacun de leur côté, un système de guerre entièrement nouveau, fondé sur la stratégie, la prédominance donnée à l'infanterie, le développement de l'artillerie. Tout fait donc un devoir d'interroger les témoignages contemporains sur l'ordre de bataille et sur les événements principaux de cette journée. Les récits faits par les témoins oculaires, les plans du temps, retraçant l'ordre et la disposition générale des armées, ont un égal degré d'importance; nous nous occuperons d'abord des plans.

II.

Il existe deux plans, dressés tous deux en 1590, et représentant l'ordre de bataille de l'armée royale et de l'armée de la Ligue à la journée d'Ivry. Ces deux plans se trouvent au département des estampes de la Bibliothèque impériale, Histoire de France, collection Hennin, tome X, feuilles 3 et 4 de ce volume. Au bas du premier plan, qu'on trouve à la feuille 3, on lit ces mots : « Voicy l'ordon-« nance et le plan de la chaussée d'Ivry, près la ville de Dreux, où le roy de Navarre a gaigné (vaincu) après la bataille le quatorzième « jour de mars 1590. » Au bas du second plan, qui occupe la moitié de la feuille 4, se trouve l'énoncé suivant : « Le plan de la « bataille d'Yvry la Chaussée, gangnée par le roy très chrestien de France et de Navarre, Henry 4e de ce nom, à l'encontre des rebelles « commandez par le duc du Mayne, le 14 mars 1590. »

Il existe quelques différences entre les deux plans. Le premier omet le bataillon du duc de Montpensier et déplace celui du maréchal d'Aumont qu'il transporte à l'endroit où se posta le duc de Montpensier; c'est à la fois une omission et une confusion. Comme il retrace l'ordre et la distribution de l'armée royale à l'instant qui précède celui où le signal du combat est donné, il représente la troupe de cavalerie de de Humières en marche, et hors de la ligne de bataille, par la raison que de Humières n'était pas encore arrivé. Dans le second plan, figurent et l'escadron du duc de Montpensier et l'escadron du maréchal d'Aumont, l'un et l'autre à sa place.

L'estampe représentant les choses non à l'instant qui précéda la première charge, mais à celui où l'action était déjà engagée depuis quelque temps, met de Humières et ses cavaliers en ligne : elle indique en outre la place qu'ils occupèrent, auprès et à la droite des reîtres du baron de Créange, conformément à l'ordre donné par le roi pour le moment où de Humières et sa troupe arriveraient. En ce point, l'exactitude du second plan est plus grande pour l'ensemble de la bataille, parce que ce seigneur prit une part très-active à l'action, et au salutaire ralliement qui eut lieu après la charge conduite par Henri IV en personne.

Pour toutes ces raisons, nous avons préféré le second plan ; c'est celui que nous reproduisons, et auquel nous donnons place dans notre atlas. Le *fac simile* mis sous les yeux du lecteur est l'exacte reproduction de l'estampe contemporaine, même avec le tremblement de la lettre partout où il s'est trouvé, même avec les singularités et les contradictions de l'orthographe (1). Nous n'avons apporté à l'original qu'une correction indispensable. Chacun connaît le procédé préalable de toute gravure. Quand un graveur est chargé de reproduire une image sur cuivre, sur acier, d'après un dessin manuscrit, il doit, au moyen d'un miroir, renverser les objets, afin d'obtenir à l'impression des estampes où les objets soient à leur place véritable, puisqu'au moment de l'impression la planche est retournée. Le graveur de 1590 a fait tout le contraire. Par suite d'une inattention et d'une négligence, il a tracé sur sa planche les objets dans l'ordre où les présentait le dessin qu'il avait sous les yeux. Il en est résulté que, comparativement à la réalité, tous les objets sont retournés dans son plan, retracés en sens inverse ; que, dans l'ordre de bataille de l'armée de Mayenne et de l'armée du roi, les corps de troupes, qui devaient être placés à la droite de chacun des deux chefs, sont mis à la gauche, et réciproquement. L'artiste ne s'est aperçu de sa négligence que quand il a imprimé ce qu'il avait buriné sur son cuivre, et ne voulant pas recommencer son travail, il s'est borné à inscrire ou à faire inscrire au bas de chaque corps d'infanterie et de cavalerie son nom et sa qualité; cette lettre, cette légende intérieure est parfaitement exacte. En adoptant ce second plan, parce qu'il donne une idée plus exacte de l'ensemble et de quelques détails de la disposition des deux armées pour la bataille, nous avons rétabli l'ordre qu'il avait violé ; nous avons remis chaque corps de troupes dans la place qu'il occupa le jour de l'action, en nous guidant par les données sûres que fournissent, d'une part, le premier plan qu'on trouve à la feuille 3, et, d'un autre côté, les récits de tous les historiens du temps sans exception. A proprement parler, ce n'est pas là un changement apporté à l'œuvre originale, mais une rectification que le graveur aurait dû y introduire avant de la livrer au public.

III.

Dans la description que nous allons présenter de l'ordre de bataille de l'armée du roi et de l'armée de la Ligue, nous ne nous servirons que de témoignages contemporains, et, entre ces témoignages, nous choisirons les plus incontestables. Pour la plupart des détails, et pour les détails les plus importants, notre description s'en référera à des relations écrites sous la dictée de ceux qui furent à la fois témoins et acteurs dans la bataille d'Ivry. Ce sont : 1° les deux lettres du roi des 14 et 25 mars, imprimées dans le recueil des Lettres missives, t. III, p. 162-169, 183, 184. — 2° L'exposé de P. Matthieu qui, sur cette bataille comme sur tous les grands événements de ce règne, a reçu des communications de la bouche même de Henri IV. — 3° Le Discours véritable sur la victoire obtenue par le roi en la bataille donnée près le village d'Ivry, inséré au tome IV, pages 235-252 des *Mémoires de la Ligue*, édition in-4° de 1758. Ce discours a été rédigé dans le camp par le secrétaire d'État Forget, sous la dictée du roi et des officiers généraux de l'armée : il a été soumis à leur examen et à leur révision, corrigé dans toutes les parties qui, à la première rédaction, présentaient quelque inexactitude : il a été adopté comme relation officielle, comme déclaration même du roi, envoyé par lui à toutes les provinces de la France, sans que la véracité et l'exactitude de cette relation fussent contestées par personne, ni alors ni plus tard (2). C'est la pièce principale sur l'ordre de bataille des deux armées à la journée d'Ivry, comme sur les principaux incidents de la bataille. — 4° P. Cayet, dans sa *Chronologie novenaire*, I. II, p. 214-218. P. Cayet se guide partout par les énoncés du *Discours véritable*; mais son récit n'en est pas la simple reproduction : il y ajoute de temps en temps, sur l'autorité de quelques mémoires contemporains, et nous trouverons chez lui un détail important, relatif à une partie de l'armée de la Ligue, qu'on ne trouve pas dans le Discours véritable. — 5° Le plan contemporain que nous reproduisons. Ce plan servira partout de contrôle, et en même temps de commentaire et d'explication, aux énoncés des relations écrites.

IV.

Deux historiens du temps, d'Aubigné et Legrain, ont donné un exposé général de l'ordre de bataille de l'armée du roi et de l'armée de la Ligue dont il est nécessaire de dire un mot, parce que cette distribution a été adoptée et reproduite par quelques écrivains du dix-huitième siècle, auxquels on attribue de l'autorité dans les matières militaires. D'Aubigné et Legrain partagent toute la ligne de l'armée de la Ligue et toute la ligne de l'armée du roi en deux grandes parties, que d'Aubigné nomme tour à tour *mains*, *cornes*, *ailes*, mots qu'il emploie indistinctement, et qui chez lui sont synonymes (3).

Dans cette distribution la plus générale des forces des deux armées, en appelant la partie droite ce qui était rangé à la main droite du général, la partie droite de l'armée de la Ligue commençait aux deux corps de cavalerie nommés sur le plan original *harquebuziers à cheval* et *chevaux legiers de M. de Nemours*, et finissait à l'autre corps de cavalerie appelé *cavallerie de Picardie*. La partie gauche de cette même armée avait pour premiers corps la *cavallerie du Pays-Bas* et la *cornette blanche de M. du Mayne*, et pour derniers corps les *Reistres*, auxquels il faut joindre des Flamands et des Bourguignons ou Francs-Comtois, que, faute de place, l'auteur du plan original n'a pas

(1) Voir la légende intérieure, et le titre au bas de l'estampe, pour le tremblement de la lettre. Pour l'orthographe, en indiquant les chevau-légers des deux armées, le plan écrit dans un premier endroit : *Cheuaulx legiers* de M. de Nemours, et dans un second endroit : *Cheuaulx ligiers* de M. de Givry.

(2) Ces détails sur la rédaction du *Discours véritable* nous sont fournis par le vieux maréchal de Biron, dans sa lettre à du Haillan insérée au tome XIII, pages 185-187, des *Archives curieuses*, et par de Thou, livre 98, § 10, tome IV, page 846 de l'édition latine. Dans sa lettre à l'historien du Haillan, le vieux maréchal de Biron dit, au sujet de la composition et de la sévère révision du *Discours véritable* : « Vous aurés desjà entendu par un bref discours, que l'on depescha, comme l'effet s'est passé. « On en a fait un *autre plus long, et a-t-on dit à celuy qui le fait qu'il soit véritable, ayant esté rabroué trois ou quatre fois.* » De Thou nous apprend que le rédacteur fut le secrétaire d'État Forget, et que le roi s'appropria le *Discours véritable*, dont il fit sa Déclaration envoyée à la France entière. Voici ses paroles : « Le roi « déclara depuis dans un écrit qu'il publia. »

(3) Daubigné, tome III, liv. III, chap. 5, pag. 229, 230.

portés sur sa planche. Le duc de Mayenne était posté au centre de son armée, à la tête et à l'extrémité droite de la partie gauche de cette armée.

La gauche de l'armée royale, opposée à la droite de l'armée ennemie, partait du régiment de *gens de pied françois*, et de l'escadron de *M. le mareschal d'Aumont*, prenait en passant les deux corps jetés en avant, c'est-à-dire la cavalerie légère ou les *chevaulx legiers de M. de Givry et de M. le Grand prieur de France*, plus l'escadron commandé par *monsieur le baron de Biron, mareschal de camp*, et s'arrêtait à l'escadron appelé du nom de son chef, *le Roy*. La droite était formée par cet escadron du roi et par les autres corps venant après jusqu'à l'escadron de *M. du Humière* et jusqu'à la troupe des *gens de pied en France*, c'est-à-dire jusqu'à la troupe des fantassins auxiliaires venus en France (1).

Cette ordonnance est résumée tout entière dans le passage suivant de d'Aubigné : « Ce de quoi tous sont convenus est que le duc « de Maïenne eut ce principal soin de fournir sa corne gauche, où lui affrontoit le roi à sa droite, des meilleures bandes qu'il eut dans « son armée (2). » Il suffit de jeter un coup d'œil sur le plan original pour comprendre parfaitement cette distribution générale des forces des deux armées. Nous n'avons pas à nous y arrêter plus longtemps. Il faut nous occuper d'un ordre de bataille détaillé et spécial, correspondant aux principaux événements de la bataille, que nous fournissent Matthieu, le *Discours véritable* et P. Cayet. Dans chacune des deux armées, nous n'accorderons de mention spéciale qu'aux corps de cavalerie, et cela pour deux raisons. D'abord, dans l'une et l'autre armée, chaque escadron fut le centre et le noyau d'une division composée de ce corps de cavalerie, et à droite et à gauche de corps d'infanterie. En second lieu, toutes les charges qui, dans cette journée, déterminèrent la victoire d'un côté, la défaite de l'autre, furent exécutées par les seuls corps de cavalerie. Du côté de l'armée royale, le corps d'infanterie aux ordres du maréchal de Biron joua un rôle de quelque importance, mais secondaire, en favorisant les ralliements des escadrons royaux après leur première charge. Mais l'infanterie de Biron ne rendit pas seule ce service; elle fut puissamment aidée par l'escadron du maréchal et par celui de de Humières. Du côté de la Ligue, les corps d'infanterie ne figurèrent dans aucune des opérations qui décidèrent du sort de la bataille, n'eurent aucune part à l'action proprement dite, mais seulement à la déroute. Sans soutien et sans support à leurs deux côtés, après la fuite de leur cavalerie, coupés les uns des autres, enveloppés de toutes parts, les régiments d'infanterie française de la Ligue et les lansquenets ne parurent sur le terrain que pour se faire hacher, et les Suisses que pour capituler. Dans l'examen auquel nous allons nous livrer, nous commencerons par l'ordre de bataille et par la disposition de l'armée du roi.

V.

Le *Discours véritable* et P. Cayet indiquent en ces termes la disposition générale de l'armée royale : « Le front de l'armée de Sa « Majesté étoit quasi en droite ligne, toutes fois faisant un peu de corne par les deux bouts (3). » Les deux corps des Enfants perdus, placés aux deux extrémités de la ligne, lui donnaient la légère inflexion en corne dont il est parlé dans les deux auteurs : cette disposition est exactement reproduite par le plan original (4).

Matthieu énonce d'une manière excellente la distribution de ces forces. Il dit : « Le Roy n'appouvant l'ordre ancien qui faisoit combattre « en haye la cavalerie pour la commodité de la lance, et l'expérience des guerres civiles ayant fait voir l'avantage que doit avoir un « escadron bien serré sur une longue estenduë de chevaux, il mit sa cavalerie *en sept escadrons et* EN DEUX LIGNES (5). » La première des lignes indiquées par Matthieu se composait, de gauche à droite, de l'artillerie ; de la cavalerie légère, commandée par Givry et par le grand-prieur de France ; d'un autre corps de cavalerie aux ordres du baron de Biron (6). Le *Discours véritable* et P. Cayet énoncent comme Matthieu, mais en termes bien moins clairs et bien moins précis, l'existence de cette première ligne de l'armée royale. Ils donnent le dénombrement de tous les corps de cavalerie qu'elle comptait, et les mentionnent au fur et à mesure qu'ils se présentent de gauche à droite, sans spécifier s'ils sont rangés sur deux lignes ou sur une seule. Mais, après avoir indiqué l'escadron du maréchal d'Aumont et celui du duc de Montpensier, ils ajoutent : « *Un peu devant* les dits deux escadrons, étoit celui de la cavalerie « légère en deux troupes, l'une où étoit le grand-prieur colonel d'icelle, et en l'autre le sieur de Givry, maréchal de camp de ladite « cavalerie légère, qui pouvoit faire quatre cens bons chevaux. Un peu tirant plus à la gauche étoit l'artillerie. Le quatrième étoit « celui du baron de Biron qui pouvoit être de deux cent cinquante chevaux... Le cinquième escadron étoit celui du roi (7). » La position *un peu audevant* qu'occupent l'artillerie, la cavalerie légère, la troupe du baron de Biron ; l'avance, la saillie qu'elles font sur les escadrons du maréchal d'Aumont, du duc de Montpensier, du roi, sont précisément ce qui constitue la *première ligne* de l'armée royale. Ainsi, à un examen un peu sérieux, l'on retrouve dans le *Discours véritable* et dans P. Cayet les *deux lignes* si judicieusement énoncées par Matthieu. L'exposé que l'on vient de lire est justifié de point en point par le plan original qui sert de contrôle et d'éclaircissement aux trois auteurs contemporains (8).

Après avoir distingué les deux lignes dans l'armée royale et avoir constaté que la première se composait de l'artillerie, de l'escadron de la cavalerie légère partagée en deux troupes, de l'escadron du baron de Biron, passons au dénombrement de la seconde ligne où nous devons trouver cinq escadrons, puisque l'armée en avait sept en tout. En partant de la gauche et en se dirigeant vers la droite, ces escadrons étaient rangés dans l'ordre suivant : I l'escadron du maréchal d'Aumont; II l'escadron du duc de Montpensier;

(1) Voir, pour cette distribution de chacune des deux armées en deux parties, le plan original. Dans l'énoncé des divers corps nous conservons les dénominations de ce plan et son orthographe. L'orthographe du nom du chef du dernier escadron de droite de l'armée royale est du Humière dans le plan, et de Humières dans la lettre circulaire du roi du 14 mars 1590, page 167, et dans tous les autres contemporains.

(2) D'Aubigné, *ibid.*, page 230 au commencement.

(3) *Discours véritable* dans les *Mémoires de la Ligue*, tome IV, page 239. — P. Cayet, Chron. nov., liv. II, page 214 A.

(4) On trouve sur ce plan le corps des Enfants perdus de gauche, à côté et à gauche de l'artillerie, et le corps des Enfants perdus de droite au-dessus de l'escadron de M. de Humières.

(5) Matthieu, *Histoire de Henry IV*, liv. 1, page 27. — D'accord avec Matthieu, sur le nombre des escadrons, le *Discours véritable* et P. Cayet ajoutent, en parlan de la cavalerie du roi : « mesme la sienne qui ne porte point de lances, » et nous apprennent que cette cavalerie, trouvant l'usage des lances incommode, l'avait laissé tomber en désuétude, contre l'avis du prince Maurice et des grands généraux du temps. Ce fut une réforme que le roi eut à faire et fit plus tard, comme nous l'apprend d'Aubigné.

(6) Voir sur le plan original la place occupée par l'artillerie et par ces divers corps de cavalerie.

(7) *Discours véritable*, page 239. — P. Cayet, liv. II, page 214, A. B.

(8) *Discours véritable*, et P. Cayet, *ibid.* — Le plan original.

III l'escadron du roi; IV l'escadron du maréchal de Biron; V l'escadron des reitres, commandés d'abord par le baron de Créange et par Schomberg, ensuite par le baron de Créange seul, quand Schomberg eut pris place dans l'escadron du roi, où il trouva une mort glorieuse. D'Aubigné n'était pas présent sur les lieux. Dans une note que l'on trouvera à la fin de cette dissertation, nous montrerons qu'il fut absent de l'armée royale du 4 août 1589 au 27 juillet 1590; nous établirons que, tandis que l'on combattait à Ivry, il était retenu dans la ville de Maillezais dont il était gouverneur, et occupé à la garde du vieux cardinal de Bourbon, le roi de la Ligue (1). D'Aubigné a donc été inexactement informé de plusieurs détails relatifs à la journée d'Ivry, et particulièrement de l'ordre de bataille des deux armées. Il ne compte que six escadrons au lieu de sept dans l'armée de Henri IV. Il dit : « L'armée roïalle estoit de cinq escadrons de » front et d'un arrière, qui estoit la troupe de réserve commandée par le mareschal de Biron... Le reste de son infanterie avoit à son aile » quelques Reistres *que je n'ai pas voulu compter comme escadron*, pource qu'estant peu forts, ils s'assujetissoient au besoin des plus pro- » ches (2). » D'Aubigné a grand tort de ne pas faire entrer ces reitres en ligne de compte dans le nombre des escadrons, comme l'ont fait les autres contemporains. D'abord leur nombre fut singulièrement accru par la survenue de l'escadron de de Humières, composé de trois cents chevaux, lequel, une demi-heure après le commencement de la bataille, vint prendre place auprès d'eux (3). En second lieu, en s'assujettissant avec de Humières, au besoin des plus proches, c'est-à-dire du maréchal de Biron, ils aidèrent puissamment le maréchal à opérer les ralliements dont la cavalerie royale eut le plus pressant besoin après les charges de la cavalerie légère, de l'escadron du duc de Montpensier, de l'escadron du roi lui-même, qui un moment n'eut que douze ou treize cavaliers ensemble, et qui vit Clermont d'Entragues frappé à mort à ses côtés. Enfin, au rapport de Davila, ces reitres du baron de Créange et de Schomberg firent une charge pour leur compte à l'escadron du duc d'Aumale, et l'enfoncèrent (4). Tous les escadrons de l'armée royale étaient flanqués à droite et à gauche de régiments d'infanterie, les uns français, les autres suisses, les autres lansquenets, les derniers enfin nommés dans le plan original *gens de pied en France*. En favorisant les ralliements de la cavalerie, sous l'habile direction du maréchal de Biron, cette infanterie contribua pour sa part, bien que cette part fût plutôt passive qu'active, au succès de la journée. Le *Discours véritable* dit à ce sujet : « Sa Majesté, avec celte ralliée, qui grossit en un instant, alla trouver le maréchal de Biron, qui étoit demeuré » ferme avec la troupe de conserve, laquelle, sans frapper, avoit autant ou plus fait de mal aux ennemis que nulle autre. » Nous aurons terminé l'exposé de l'ordre de bataille de l'armée du roi, quand nous aurons dit que son artillerie, composée de six canons était placée à l'extrémité gauche de la première ligne de cette armée, entre le corps de la cavalerie légère et celui des Enfants perdus, lesquels étaient chargés de la défendre des deux côtés. Ces détails nous sont fournis par le *Discours véritable*, la relation de P. Cayet, et le plan contemporain en parfait accord entre eux (5).

VI.

Passons maintenant à l'exposé de l'ordre de bataille de l'armée de la Ligue. Le *Discours véritable* et la narration de P. Cayet portent : « L'ordre et disposition de l'armée des ennemis pour la bataille étoit quasi pareille à celle de Sa Majesté, excepté que les pointes » avançoient davantage et avoient un peu plus de la forme du croissant (6). » D'Aubigné ajoute : « Le duc de Maïenne avoit fourni » autant de *gros* qu'il en falloit affronter (7). » Cela signifie autant de corps de cavalerie qu'il y en avait dans l'armée du roi qui en comptait sept. Ce détail donné par d'Aubigné est exact; il est confirmé par le plan original. Mayenne avait donc réparti toute sa cavalerie en sept corps, et ces sept corps en deux lignes, puisque l'armée royale en avait deux. En partant de la droite du général et de la gauche du plan contemporain, la première ligne de l'armée de la Ligue se composait des deux corps suivants : 1° l'escadron des chevau-légers, que le plan nomme les *chevaux legiers de M. de Nemours*, et que le *Discours véritable* appelle les anciens chevaux legers de la Ligue, tant François, Italiens, qu'Albanois (8) ; 2° des *harquebuziers à cheval* divisés en deux troupes. Les chevau-légers et les arquebusiers à cheval étaient placés sous le commandement nominal du duc de Nemours, mais sous le commandement effectif de de Rosne qui les mena au combat, car le duc de Nemours, avec sa cornette, alla se placer dans la division de Mayenne. Ces deux corps de cavalerie ligueuse étaient postés en face du maréchal d'Aumont qui les enfonça (9). La première ligne de l'armée de la Ligue se continuait et se terminait par l'artillerie postée bien au delà, à un long intervalle, et avec l'intermédiaire des Enfants perdus, comme l'indique le plan. Nous ne reviendrons pas sur cette artillerie qui donne lieu à une observation. Le *Discours véritable*, P. Cayet et Matthieu, disent qu'elle était de quatre pièces, deux coulevrines et deux batardes (10). Le plan la porte à cinq canons, et en adoptant ce chiffre, il montre qu'il a été dressé, non-seulement sur les données des contemporains, mais même des mieux instruits des contemporains. Du Plessis-Mornay, qui a été à la fois témoin et acteur à Ivry, qui a combattu auprès du roi, et qui dès lors s'est trouvé

(1) *Mémoires* de d'Aubigné, édition de M. Lalanne, pag. 97, 98. — *Mémoires* de Mme Du Plessis-Mornay, pag. 181, 182. — *Mémoires et correspondance* de Du Plessis-Mornay, tome IV, pag. 408, 409.

(2) D'Aubigné, tome III, liv. III, chap. 5, page 229.

(3) Lettre circulaire du roi du 14 mars 1590, dans le recueil des *Lettres missives*, tome III, page 167.

(4) Matthieu, liv. 1, page 33 à la fin. — Davila, liv. XI, tome III, page 39.

(5) Le *Discours véritable*, tome IV, page 239 : « Sa Majesté départit toute sa cavalerie en sept régimens, rangés en autant d'escadrons, et *toute son infanterie aux » flancs desdits escadrons.* » Le *Discours véritable* donne ensuite l'énumération des divers corps d'infanterie. Il assigne la place de l'artillerie en ces mots : « Un peu » devant les dits deux escadrons (du mareschal d'Aumont et du duc de Montpensier) étoit celui de la cavalerie légère en deux troupes..... Un peu tirant plus à gauche » étoit l'artillerie, qui étoit de quatre canons et deux coulevrines. Le quatrième étoit celui du baron de Biron..... un peu plus à la gauche et quasi au-devant de » celui de mon dit sieur de Montpensier. » — Cet exposé est obscur et a besoin de l'inspection du plan original pour être bien compris. — L'intervention de l'infanterie, de la réserve, du maréchal de Biron, se trouve dans le *Discours véritable*, page 246, et dans la narration de P. Cayet, page 217 B.

(6) *Discours véritable*, page 242. — P. Cayet, page 215 B.

(7) D'Aubigné, tome III, liv. III, chap. 5, page 229.

(8) *Discours véritable*, page 244.

(9) D'Aubigné, tome III, liv. III, chap. 5, page 230 : « Je voudrois bien vous pouvoir dire les chefs des bataillons : Rosne commandoit celui de la droite du général. » — *Discours véritable*, pag. 243, 244. « Le duc de Nemours et le chevalier d'Aumale s'estimèrent plus sûrement en ce gros escadron (celui du duc de Mayenne) que » l'un parmi les *chevaux légers*, et l'autre à la tête de l'infanterie, dont ils sont colonels..... Après trois ou quatre volées de part et d'autre, l'escadron de leurs » anciens *chevaux légers*, tant François, Italiens qu'Albanois, qui pouvoit être de cinq à six cens chevaux, voulut avancer pour venir à la charge *contre celui du » maréchal d'Aumont.* »

(10) *Discours véritable*, page 243 : « Ils n'avoient que deux coulevrines et deux batardes qui étoient à leur main gauche. » — P. Cayet, liv. II, page 215 B. — Matthieu, liv. I, page 31.

en position d'observer certains détails avec une précision plus rigoureuse, donne cinq canons à l'armée de la Ligue, dans le passage suivant où il indique ses pertes : « M. de Mayenne passa la rivière à la nage, n'ayant toutes fois que peu combattu, desguisé en argoulet, « et s'estant retiré *à l'artillerie. Cinq pièces de canon* furent prises comme elles se retiroient, la cornette blanche portée par Cigoignes « qui la rendit en se rendant, les bagages pillés, l'ennemi poursuivi jusques aux portes de Mantes (1). » Ce contrôle du plan original par le texte de Du Plessis-Mornay prouve que le plan original mérite une entière confiance.

La seconde ligne de l'armée de la Ligue comptait cinq corps de cavalerie, deux avant celui de Mayenne et deux après. Les deux qui le précédaient étaient d'abord l'un des deux corps des *Reistres* puis la *cavallerie de Picardie.* Ils sont portés l'un et l'autre au plan, plus rigoureusement exact encore que le *Discours véritable* qui ne mentionne que le premier (2). Après ces deux escadrons venait le gros corps ou plutôt la division de Mayenne composée de plusieurs corps particuliers réunis et agglomérés. « Ainsi, dit le *Discours* « *véritable*, que la cornette de Sa Majesté étoit *au milieu* de ses escadrons, aussi étoit celle dudit duc de Mayenne. Mais c'étoit au milieu « de deux escadrons de lances, de celles qui étoient venues de Flandres, qui pouvoient être de douze ou treize cens lances. Cette cor- « nette du duc de Mayenne pouvoit aussi être de deux cens cinquante chevaux, et bien autant de la troupe du duc de Nemours qui s'y « vint joindre, lesquels faisoient un troisième escadron au milieu des deux autres, faisant près de dix-huit cens chevaux qui mar- « choient tous ensemble (3). » Ce n'est pas tout. Un corps de quatre cents *harquebuziers à cheval du Pays-Bas*, posté un peu en avant de la seconde ligne à laquelle il se rattachait, faisait encore partie de la division de Mayenne, devait assujettir tous ses mouvements, prêter son concours au duc, au moment où il chargerait l'escadron du roi. Aussi le *Discours véritable*, ajoute-t-il : « Ce gros escadron « du duc de Mayenne, lequel il n'avoit fait si fort que pour combattre celui de Sa Majesté s'avança pour venir à la charge, faisant marcher « à son aile gauche *quatre cens arquebusiers à cheval*, qu'ils appellent carabins, qui sont armés de plastrons et morions, lesquels firent « une salve de vingt-cinq pas près de celui de Sa dite Majesté (4). » De sorte que, récapitulant toutes les forces concentrées dans cette division, un contemporain dit avec raison : « Ainsi ce qui devoit aller au combat avec le duc étoit de 2,200 chevaux (5). » Ce nombre intéresse les combinaisons et le plan d'attaque de Mayenne. Les deux derniers corps de la seconde ligne de son armée étaient un second escadron de *Reistres*, indiqué sur le plan, et un escadron composé des troupes de deux autres nations et s'étendant jusqu'au bout de la plaine, lequel, faute de place n'a pas été porté sur le plan. Ces deux derniers corps sont mentionnés par le *Discours véritable*, par P. Cayet et par Davila. Le *Discours véritable*, après avoir épuisé les détails relatifs à la division de Mayenne, ajoute : « Il y « avoit après *deux* autres escadrons moyens de lances, celui de leur main droite de sept cens chevaux et celui de la gauche de cinq « cens. » P. Cayet qui ne s'est pas borné à transcrire le *Discours véritable*, mais qui a tiré fréquemment de divers autres documents de précieux détails, s'exprime sur ces deux corps, et particulièrement sur le dernier en ces termes : « Il y avoit après *deux* autres esca- « drons de cavalerie, composez de *Reistres, Bourguignons et Flamands*; celuy de leur main droite estoit de huit cens chevaux, et celuy « de la gauche de sept cens, audevant duquel estoient deux coulevrines et deux bastardes. » Davila nous apprend que les Bourguignons dont il s'agit étaient des soldats de la comté de Bourgogne ou Franche-Comté (6).

Dans l'armée de la Ligue, comme dans l'armée du roi, partout, à la seconde ligne, la cavalerie fut mêlée d'infanterie : chaque corps de cavalerie était flanqué et soutenu à droite et à gauche par des régiments d'infanterie dénommés sur le plan *gens de pied François, lanquenetz, Suisses, gens de pied en France*, c'est-à-dire fantassins auxiliaires venus en France.

VII.

Dans la description que nous avons présentée de l'ordre de bataille de l'armée du roi, au tome I[er], pages 196-198 de la seconde et de la troisième édition de cette histoire, nous nous sommes guidé pas à pas par le témoignage des historiens contemporains : aussi dans la presque totalité de cette description, et dans tous les points importants, nous avons rencontré juste. Mais quand nous l'avons faite, nous n'avions pas encore connaissance du plan contemporain, que nous reproduisons aujourd'hui dans notre atlas. L'étude de ce plan nous a démontré qu'égaré par l'obscurité d'un passage des historiens du temps, par l'assertion mal fondée d'un auteur moderne (7), nous nous étions trompé dans un détail, du reste d'une importance secondaire. En parlant de l'artillerie de l'armée du roi, nous avons dit : « L'artillerie, qui était de quatre gros canons et de deux coulevrines, fut mise entre les escadrons de d'Auvergne et « de Givry et le corps aux ordres du baron de Biron. » Ce passage demande à être rectifié et à être lu de la manière suivante. L'artillerie, qui était de quatre canons et de deux coulevrines, fut mise à gauche de l'escadron de d'Auvergne et de Givry, divisé en deux troupes, protégée d'un côté par cet escadron, d'un autre par l'une des troupes des Enfants perdus.

L'examen du plan original conduit également à un certain nombre de modifications pour l'armée de Mayenne. Commençons par son artillerie. A la page 201, nous avons dit que cette artillerie ne se composait que de quatre pièces : il faut changer ce chiffre, et le porter à cinq bouches à feu. Une addition et quelques changements sont à introduire dans l'exposé de l'ordre de bataille de cette armée. Au lieu d'indiquer ces changements un à un, nous invitons le lecteur à remplacer la description qu'il trouve à la fin de la

(1) *Mémoires et correspondance* de Du Plessis-Mornay, Mémoire de ce qui se passa, tant pour le général que pour le particulier, à la bataille d'Ivry, tome IV, page 476.

(2) *Discours véritable*, page 244 : « Au même temps que ceux-là (les chevaux-légers de la Ligue) fuyoient, le host des *reistres* de leur main droite, qui vouloient « venir vers l'artillerie, y trouvant les chevaux légers (du roi) qui s'y étoient avancés, il leur fit une charge. »

(3) *Discours véritable*, pag. 242, 243. — Le même passage textuellement dans P. Cayet, liv. II, page 215 B, mais avec le mot *lesquels* avant les quatre mots « faisoient un troisième escadron, » mot qui est indispensable au sens.

(4) *Discours véritable*, page 245.

(5) D'Aubigné, tome III, liv. III, chap. 5, page 230. Le plan original place le corps des carabins *à la droite* du duc de Mayenne. D'Aubigné dit : « Le duc de Maienne « avoit *à son aile gauche* 450 carabins, » et, dans ce détail, il est d'accord avec le *Discours véritable*. Mais très-probablement, dans le passage de d'Aubigné comme dans celui du *Discours véritable*, il s'agit de l'aile gauche de l'armée de la Ligue prise en masse, et non de la division de Mayenne en particulier, et le corps des carabins formait précisément le commencement de l'aile gauche de l'armée de la Ligue : dans cette supposition les trois autorités sont d'accord. Du reste cette particularité est sans importance.

(6) *Discours véritable*, page 243. — P. Cayet, liv. II, page 215 B. — Davila, liv. XI, tome III, page 33 : « A l'extrémité de l'aile gauche et jusqu'au bout de la « plaine s'étendoient les chevaux légers Francs-Comtois et Espagnols au nombre de quatre cens. »

(7) Voyez l'assertion contenue dans le *Spectateur militaire*, tome XVII, page 510, ligne dernière, et page 511.

page 201 et à la page 202, par la description suivante, laquelle présentera le résumé de ce que nous avons établi en détail, et que l'on a lu plus haut.

Mayenne, disent les contemporains, forma autant de gros, c'est-à-dire de corps de cavalerie, que l'armée royale en avait, et par conséquent sept, puisque c'était là le nombre que présentait l'armée royale. Le duc forma sa première ligne de deux escadrons jetés en avant; et sa seconde ligne, sa ligne principale de bataille, de cinq escadrons. Parmi les fantassins, les lansquenets intervinrent seuls et par une marche seulement, dans l'action : les corps de cavalerie sont donc les seuls qu'il soit besoin de distinguer et de faire connaître. En partant de la droite de Mayenne, qui était la gauche de Henri, les deux corps de cavalerie assignés à la première ligne de l'armée ligueuse étaient les suivants : en premier lieu, les anciens chevau-légers de la Ligue, français, italiens, albanais; en second lieu, les arquebusiers à cheval, divisés en deux troupes, les uns et les autres placés sous le commandement nominal du duc de Nemours, sous le commandement effectif de de Rosne, qui les mena à la charge. La première ligne se continuait et s'achevait par l'artillerie, mais avec un intervalle considérable, et l'intermédiaire du corps d'infanterie des Enfants perdus.—Dans le même ordre, et toujours en partant de l'extrême droite du général, les cinq corps de cavalerie, composant la seconde ligne, étaient rangés dans l'ordre suivant. Un premier corps, composé de l'un des deux escadrons des reitres. Un second corps, composé de la cavalerie de Picardie. Un troisième corps, le corps du centre de cette ligne, ayant à sa tête le duc de Mayenne. C'était moins un corps qu'un amas de divers corps de cavalerie réunis et agglomérés : on y distinguait la cornette blanche de Mayenne, la troupe du duc de Nemours, les douze à treize cents lanciers Wallons, amenés des Pays-Bas par le comte d'Egmont qui les conduisit au combat. Cette masse, déjà forte de dix-huit cents hommes, se complétait par quatre cents arquebusiers à cheval, ou carabins, postés auprès, mais un peu en avant; le duc s'en était réservé la disposition, parce qu'il comptait lier les opérations de cet escadron à celles des autres escadrons, déjà si nombreux, qu'il avait réunis autour de lui. C'étaient deux mille deux cents chevaux qui marchaient tous ensemble, et quatre fois autant de combattants que l'on en comptait dans l'escadron du roi chargé de les affronter. Un quatrième corps ligueur venait ensuite: il était formé du second escadron des reitres. On trouvait encore un cinquième et dernier corps, composé de cavaliers francs-comtois et flamands, lesquels s'étendaient jusqu'à l'extrémité gauche de la seconde ligne, jusqu'au bout de la plaine, et près du village de Boussey. Le quatrième et le cinquième corps étaient placés sous le commandement supérieur du chevalier d'Aumale. Ces cinq corps de cavalerie se trouvaient au milieu de régiments d'infanterie française, allemande, flamande, suisse, qui les flanquaient à droite et à gauche. La réunion des deux armes formait autant de divisions de l'armée ligueuse. Les divisions du duc de Nemours et du chevalier d'Aumale prirent, par leur cavalerie, une part active à la bataille, et c'est le seul point qui importe : le témoignage divers des historiens laisse incertain si elles furent conduites par les deux princes lorrains ou par leurs lieutenants.

VIII.

En 1834, l'on a publié dans le tome XVII[e] du *Spectateur militaire* un plan de l'ordre de bataille de l'armée du roi et de l'armée de la Ligue. Ce plan est consigné dans les pages 509-513 du texte, et dans une planche placée à la fin du volume. L'auteur était colonel et secrétaire du comité d'état-major, homme du métier et homme du pouvoir, disposant d'une armée de travailleurs, ayant par conséquent tous les moyens d'arriver à la vérité. Ces moyens étaient pour lui, et pour les officiers placés sous ses ordres, les deux plans dressés en 1590, et les historiens contemporains, particulièrement les auteurs de relations. Si les plans avaient échappé à leurs recherches, les historiens leur fournissaient encore, à l'exception peut-être d'un petit nombre de détails d'un intérêt secondaire, tous les éléments d'un travail exact. Entre les historiens contemporains, ils n'ont pas consulté les trois qui ont été le mieux renseignés, l'auteur du *Discours véritable*, P. Cayet, P. Matthieu. Ils s'en sont rapportés aux moins bien informés, et ils ne les ont pas examinés avec une attention suffisante, comme on le voit par le sens qu'ils ont donné à une phrase du texte de l'un de ces derniers auteurs. Sur le nombre des lignes dont se composait l'armée du roi, leur interprétation est forcée, contraire à ce que ce texte contient plus bas, réfutée en outre par les témoins oculaires, insoutenable. L'erreur dans laquelle l'auteur du plan de 1834 est tombé sur ce point d'une si grande importance s'étend à presque tous les autres détails, et l'on peut dire que, dans son ensemble, son plan est complétement fantastique et imaginaire. C'est ce que va démontrer l'examen de deux points pris entre tous les autres.

Dans l'exposé détaillé qu'il donne aux pages 509, 510, 511 de l'ordre de bataille de l'armée du roi, il mentionne d'abord les deux corps du maréchal d'Aumont et du duc de Montpensier, puis il continue en ces termes :

3° Le roi, à la tête de son escadron, fort de 600 chevaux, disposés sur cinq rangs : le premier rang était composé de princes et de grands seigneurs. Ce corps d'élite avait à sa gauche les régiments de Wischer et de Hartmans; à sa droite, celui d'Arreger et les compagnies de Grissach, dont la réunion portait aussi le nom de régiment. Ainsi tous les corps helvétiques se trouvaient sur le champ de bataille.... 4° Le régiment d'infanterie des gardes, ceux de Brigneux, de Vignoles et de Saint-Jean. Ces quatre corps d'infanterie ne comptaient pas plus de 2,000 hommes environ : chacun d'eux avait dix ou douze enseignes. 5° Enfin deux régiments d'infanterie, forts chacun de 400 hommes, se trouvaient à la gauche de la ligne de bataille (1). »

En arrière des quatre régiments des gardes, de Brigneux, de Vignoles et de Saint-Jean, le maréchal de Biron commandait la RÉSERVE : elle était composée d'un escadron de 200 chevaux d'élite, de 250 reitres, dont Schomberg devait prendre le commandement, et de deux régiments d'infanterie française.... Il paraît que les reitres étaient placés d'abord sur LA LIGNE DE BATAILLE, et que ce fut pendant l'action qu'ils reçurent l'ordre d'aller renforcer les réserves. Cette circonstance sert à expliquer pourquoi Schomberg combattit comme simple gendarme dans l'escadron du roi, dont son ardeur ne lui permit pas de s'éloigner.

Le front de l'armée était couvert par une espèce d'AVANT-GARDE disposée ainsi qu'il suit : les compagnies de Badet et de James, qui arrivèrent avec M. de Rosny au moment où la bataille allait s'engager, furent placées en avant de l'escadron du roi; elles étaient fortes chacune de 150 chevaux. A leur gauche se trouvait le baron de Biron, qui comptait 250 chevaux, et deux corps de cavalerie légère que commandaient le comte d'Auvergne et le sieur de Givry; l'artillerie, composée de 4 pièces de canon et de 2 coulevrines, fut mise en batterie dans les intervalles qui séparaient ces troupes : elle était sous la direction de M. de la Guiche.

(1) La planche représentant l'ordre de bataille de l'armée du roi, placée à la fin du volume, donne à penser qu'en cet endroit l'auteur a voulu écrire : « se trouvaient » à la *droite* de la ligne de bataille, » au lieu de : « se trouvaient à la *gauche* de la ligne de bataille. »

En récapitulant et en examinant ce qu'on vient de lire, on voit que l'auteur du plan de 1834, partage l'armée du roi en trois lignes : une première ligne formée par ce qu'il nomme une espèce d'avant-garde et par l'artillerie; une seconde ligne formée par les divers corps entre lesquels se trouvait le corps commandé par le roi, et que l'auteur, comme on vient de le voir, nomme la ligne de bataille; une troisième ligne composée de la réserve, et placée sous les ordres du maréchal de Biron. Si l'on conservait le moindre doute à cet égard, il serait levé par l'inspection de la planche mise à la fin du volume, où l'auteur a dessiné et accompagné d'une légende l'ordre de bataille de cette armée. Aux numéros 8, 9 et 13 de la planche et aux numéros correspondants de la légende, on lit : « 8°. 400 chevau-légers en deux corps commandés par le comte d'Auvergne et M. de Givry. — 9°. 5 bouches à feu (1). — « 13°. 200 chevaux commandés par le baron de Biron. » Or ces trois corps et l'artillerie sont portés sur la planche à une première ligne couvrant le front de l'armée. Une seconde ligne, la ligne de bataille se compose de sept corps compris sur la planche et dans la légende sous le numéro I, et sous les suivants jusqu'à sept. « 1° 400 arquebusiers. — 2°. 200 chevaux à rangs ouverts « commandés par le maréchal d'Aumont. — 3° 800 arquebusiers en deux corps. — 4°. 200 chevaux à rangs ouverts, commandés « par le duc de Montpensier. — 5°. 1,000 hommes d'infanterie en deux corps. — 6°. 600 chevaux sur cinq rangs ouverts, commandés par le roi. — 7°. 3,200 hommes d'infanterie en huit corps. » Enfin l'auteur forme une troisième ligne de la réserve, et la compose des corps suivants :

« 10°. 500 chevaux.
« 11°. 2,400 Suisses.
« 12°. 300 chevaux arrivant pendant la bataille.
} Réserve commandée par le maréchal de Biron. »

Ces trois corps sont placés sur la planche non seulement après et derrière la seconde ligne, mais même à quelque distance de cette ligne.

Cet ordre de bataille est insoutenable dans son ensemble et dans plusieurs de ses principaux détails, dont nous ne signalerons que le suivant. Dans un passage, que nous citerons tout à l'heure textuellement, le *Discours véritable* et P. Cayet déclarent en termes formels que le roi était *au milieu de ses escadrons* (2). Pour que le roi se trouvât au milieu de ses escadrons, il fallait, de toute nécessité, qu'ayant à sa gauche les deux escadrons du maréchal d'Aumont et du duc de Montpensier, comme le reconnaît l'auteur du plan de 1834, il en eût deux autres à sa droite. Or ces deux escadrons de la droite étaient celui du maréchal de Biron, et celui formé des deux troupes réunies de Schomberg et du baron de Créange d'une part, de de Humières d'une autre. Par conséquent, lorsque le plan de 1834, après le corps du roi, ne porte plus sous le numéro 8 de la légende que des régiments d'infanterie, que « 3,200 hom« mes d'infanterie en huit corps », il met en avant une assertion complétement erronée.

En second lieu, l'armée du roi ne fut pas partagée et distribuée en trois lignes : une avant-garde, une ligne principale de bataille, une réserve. Elle fut divisée et disposée seulement en deux lignes : une ligne d'avant-garde comptant deux escadrons ; une ligne principale de bataille, formée de cinq escadrons, dont les deux derniers, les deux de droite, étaient celui du maréchal de Biron, et celui des reîtres du baron de Créange et de Schomberg, renforcé de la troupe de de Humières. Ces deux escadrons, avec les régiments d'infanterie groupés autour, formaient la réserve placée sous les ordres du maréchal de Biron, et terminaient la seconde ligne, au-delà de laquelle il n'y a pas à en chercher d'autre. P. Matthieu trancherait déjà sur ce point tous les doutes et toutes les difficultés, à lui seul, puisqu'il dit : « Le Roy mit sa cavalerie en sept escadrons et en *deux lignes* (3). » Mais son témoignage est confirmé par le *Discours véritable* et par P. Cayet, pour quiconque lit leur texte avec quelque attention. Comme, d'une part, ils donnent le dénombrement de l'armée du roi de gauche à droite; comme, d'un autre côté, la seconde ligne a bien plus de développement que la première, ils indiquent d'abord l'escadron du maréchal d'Aumont et du duc de Montpensier qui, dans cette direction de gauche à droite, se trouvent les premiers, et qui forment le commencement de la seconde ligne. Après avoir mentionné l'escadron du duc de Montpensier, ils s'interrompent, quittent ce qui concerne la seconde ligne, et indiquent clairement la première ligne en ces termes : « *Un peu devant* lesdits deux escadrons étoit celui de la cavalerie légère en deux troupes, l'une où étoit « le grand-prieur colonel d'icelle, et en l'autre le sieur de Givry, maréchal de camp de ladite cavalerie legère, qui pouvoit faire « quatre cens bons chevaux. Le quatrième étoit celui du baron de Biron, qui pouvoit être de deux cent cinquante chevaux, et en « même ligne que celui des chevaux légers, un peu plus à la gauche, et *quasi au-devant* de celui de mondit sieur de Montpensier. » Après avoir indiqué ainsi le nombre et la place des escadrons formant l'avant-garde ou la premiére ligne, les deux auteurs reviennent à la composition de la seconde ligne et disent : « Le cinquième escadron étoit celui du roi qui faisoit cinq rangs, en chacun « desquels il pouvoit y avoir de front cent vingt chevaux, de sortequ'il pouvoit être de six cens bons chevaux...., Le sixième étoit celui « du maréchal de Biron, qui pouvoit être de deux cens cinquante chevaux..... Et le septième étoit celui des reîtres qui pouvoit être « aussi de deux cent cinquante chevaux (4). » Pour qu'il ne reste aucun doute sur ce point, sur la composition de la seconde ligne de l'armée royale, sur le nombre des escadrons qui la composaient, les deux auteurs ajoutent un peu plus bas : « Ainsi que la cor« nette de Sad. Majesté étoit au *milieu de ses escadrons*, aussi étoit celle du dit duc de Mayenne (5). » Pour que la cornette et le corps du roi se trouvent au milieu de ses escadrons, il faut absolument qu'ayant à leur gauche ceux du maréchal d'Aumont et du duc de Montpensier, ils aient à droite celui du maréchal de Biron, et celui des reîtres commandés par le baron de Créange et par Schomberg, auxquels s'adjoignit la troupe de de Humières. Le plan contemporain, appelé en contrôle du témoignage des deux historiens le confirme pleinement. Le plan nous montre l'escadron du maréchal de Biron, et celui des reîtres, placés immédiatement après celui du roi, sur la même ligne, à la seconde ligne, et non à une troisième ligne qui ne fut pas formée, qui n'exista pas.

L'auteur du plan de 1834 a pris le corps du maréchal de Biron, celui des reîtres, la troupe de de Humières, tous les corps de cavalerie composant, avec plusieurs régiments d'infanterie, la réserve, les a détachés de la seconde ligne, de celle où étaient postés la cornette et le bataillon du roi, pour en former une troisième ligne. C'est une grave erreur. Comment y a-t-il été conduit? Soit en ignorant les témoignages du *Discours véritable*, de P. Cayet, de Matthieu, du plan original, soit en préférant à ces quatre documents

(1) Cinq bouches à feu est une erreur et une contradiction : dans sa description, page 511, l'auteur dit plus exactement : « L'artillerie, composée de quatre pièces « de canon et de deux coulevrines, fut mise en batterie dans les intervalles qui séparoient ces troupes. » Ces petits détails ont quelque importance ; ils donnent une preuve de plus que tout ce travail sur l'ordre de bataille est loin d'avoir été fait avec l'attention et l'exactitude désirables.

(2) *Discours veritable*, page 242. — P. Cayet, page 215 B.

(3) P. Matthieu, *Histoire de Henri IV*, liv. I, page 27.

(4) *Discours véritable*, pag. 239, 240. — P. Cayet, liv. II, page 214 B.

(5) *Discours véritable*, page 242 vers la fin. — P. Cayet, liv. II, page 215 B.

fournis par les auteurs les mieux informés, le témoignage d'un contemporain infiniment moins bien renseigné; et de plus en ne suivant pas cet auteur dans les modifications et restrictions qu'il donne à une première assertion au moins prodigieusement exagérée et inexacte, si même elle n'est tout à fait fausse.

L'historien, auquel s'en rapporte l'auteur du plan de 1834, est d'Aubigné. Examinons d'abord la valeur du témoignage de d'Aubigné, nous le citerons ensuite et nous le discuterons. D'Aubigné a demandé et obtenu des mémoires sur l'ordre de bataille de l'armée du roi à la journée d'Ivry. Tous les renseignements qu'il fournit ne sont donc pas erronés, mais plusieurs le sont, et il n'en pouvait être autrement. D'abord, ainsi que nous l'avons établi ci-dessus, il n'était pas présent à la bataille : quand elle se donna, il séjournait dans son gouvernement de Maillezais. En second lieu, il se plaint lui-même de la confusion des mémoires qui lui ont été adressés, et, par un manque total de critique, il néglige d'éclaircir et de rectifier ces mémoires manuscrits qu'il a reçus, par des documents déjà imprimés de son temps, et déclarés authentiques par ceux qui avaient été témoins et acteurs dans la bataille. Parmi les assertions insoutenables de d'Aubigné, nous n'en relèverons que deux. En refusant, très-mal à propos, de compter les reitres du baron de Créange et de Schomberg pour un escadron, il réduit à six le nombre des escadrons que comptait l'armée royale : elle en avait sept. Il dit que l'artillerie de cette armée était de trois canons et de deux coulevrines (1) : elle était de six pièces et non de cinq. Sur ces deux points, tous les contemporains sont d'accord, et entre ces contemporains l'on trouve l'auteur du *Discours véritable* : or les renseignements contenus dans cette pièce ont été fournis par les principaux officiers de l'armée, et le roi en a garanti l'exactitude, s'est porté fort pour les assertions qu'elle contient, en même temps qu'il l'a répandue dans toute l'Europe, qu'il l'a envoyée à tous ses ambassadeurs dans les cours étrangères (2).

Venons en maintenant à la citation du passage de d'Aubigné qui a induit en erreur l'auteur du plan de 1834. D'Aubigné s'exprime en ces termes : « L'armée royale estoit de cinq escadrons de front, et d'*un arrière*, qui estoit la troupe de réserve commandée « par le mareschal de Biron. »

Mais dans le texte de d'Aubigné, quelques lignes plus bas, vient un second passage qui indique dans quel sens l'auteur entendait lui-même, et dans quel sens nous devons entendre les mots *et d'un arrière*. Voici ce second passage : « *Entre le maréchal de Biron* « *et le Roy*, estoient les trois régiments de Brigneux, Vignolles et Saint-Jean, celui des gardes à la gauche : au soustien de ceux là les « Suisses, à gauche Glaris et les Grisons, à droite Salleureo et Baltazar (3). » Or, comme, d'après d'Aubigné lui-même, ainsi que d'après les autres contemporains et d'après le plan original, ces quatre régiments étaient près du roi, sur la même ligne que le roi, il faut, de toute nécessité, que le maréchal de Biron avec sa réserve se soit trouvé sur la même ligne, et non sur une autre ligne, sur une troisième ligne. En effet s'il avait pris place sur une troisième ligne, les quatre régiments d'infanterie en question ne se seraient pas trouvés *entre le roi et le maréchal de Biron*, mais soit entre le roi et les autres régiments d'infanterie suisse et française qui viennent après, soit entre le roi et les reitres du baron de Créange et de Schomberg. Un seul coup d'œil, jeté sur le plan original que nous reproduisons, suffit pour faire comprendre ce raisonnement et pour en démontrer la force irrésistible.

D'où il résulte que le premier passage de d'Aubigné, modifié, éclairci par le second, place le maréchal de Biron sur la même ligne que le roi, faisant fléchir cette ligne, il est vrai, puisque l'auteur dit que le corps du maréchal était *en arrière*, mais sans constituer une troisième ligne. A une inspection minutieuse, microscopique du plan original, on trouverait peut-être que le corps du maréchal de Biron n'était pas entièrement, complétement à la même hauteur que celui du roi. Mais s'il y avait différence, cette différence était à peu près imperceptible : elle n'excédait pas la longueur de la tête d'un cheval. D'Aubigné a eu le grand tort de se servir de l'expression générale et vague *en arrière*. Chez lui, c'est un manque de précision, une inexactitude. Le devoir de l'auteur du plan de 1834 était de corriger, d'amoindrir la différence de niveau énoncée par d'Aubigné. Au lieu de l'affaiblir, il l'a outrée, exagérée, et le résultat de cette exagération a été la constitution d'une troisième ligne, et une grave erreur.

L'auteur du plan de 1834 y a été entraîné non-seulement pour avoir mal choisi celui des contemporains auquel il s'en rapportait, et pour avoir mal discuté et mal compris son texte, mais aussi pour avoir travaillé sous l'empire des idées et des pratiques militaires modernes. De notre temps, une armée compte presque toujours trois lignes : une ligne d'avant-garde, une ligne principale de bataille formée du gros de l'armée; une ligne d'arrière-garde ou de réserve. L'auteur du plan de 1834 a transporté à la fin du seizième siècle la tactique de notre temps, et, trouvant qu'il y eut une réserve à Ivry, il a placé cette réserve à une troisième ligne, inventée par lui.

Toute cette discussion doit être ramenée aux termes suivants : A la bataille d'Ivry, l'armée royale eut deux lignes. Une ligne d'avant-garde composée de l'artillerie et de deux corps de cavalerie commandés par trois chefs, Givry, le grand-prieur, le baron de Biron; une ligne principale de bataille, formée de cinq escadrons, sous les ordres de cinq autres chefs, l'infanterie étant partout mêlée à la cavalerie, et les corps des deux armes se succédant alternativement. La réserve, confiée au maréchal de Biron, composée comme les autres divisions de cavaliers et de gens de pied, prit place à la seconde ligne, en fit une partie intégrante.

Dans tout le cours de cette dissertation, nous n'avons obéi qu'à un sentiment, et nous n'avons voulu qu'une chose : rétablir la vérité historique, combattre une erreur altérant en un point l'un des faits les plus considérables de notre histoire, et de plus portant atteinte au témoignage des documents les plus graves du temps. A terminer le présent examen par ce reproche, il y aurait peut-être

(1) D'Aubigné, tome III, liv. III, ch. 5, page 229 : « Le reste de l'infanterie françoise du Roi avoit à son aile quelques reistres, *que je n'ai pas voulu compter pour*
« *escadron*, pour ce qu'estans peu forts, ils s'assujétissoient au besoin des plus proches..... Après les escadrons de d'Aumont et de Monlpensier suivoit la cavalerie
« légère...., ceux là sans infanterie. Mais ils avoient à leur gauche *trois canons et deux coulevrines.* » Donc *cinq* pièces, d'après d'Aubigné.

(2) Lettre du roi du 25 mars 1590, adressée à M. de Luxembourg, alors son ambassadeur à Rome. *Lettr. missiv.*, tome III, page 184 : « Afin que vous soyés
« esclarcy du succez de la dicte bataille, *et de l'ordre qui y a esté tenu*, je vous envoye un *Discours pour en représenter au vray les particularitez.* »

(3) D'Aubigné, tome III, liv. III, ch. 5, page 229. — Pour le nombre des bataillons suisses autour du roi, voir le plan original. Ce nombre est de deux et non de quatre, comme le texte de d'Aubigné pourrait le faire supposer. C'est ce qu'on voit par le passage suivant du *Discours véritable*, pag. 239, 240 : « Le
« cinquième escadron étoit celui du Roi..... Il avoit à sa gauche deux régimens de Suisses, du canton de Glaris et des Grisons, et, à sa droite, un autre gros bataillon
« de deux autres régimens de Suisses, l'un du canton de Soleure, et l'autre du colonel Baltasard, qui étoient de dix-huit enseignes, les dits bataillons ayant chacun
« aux ailes, à savoir *de la main droite* le régiment des gardes et de Brigneux, et de la gauche ceux de Vignoles et de Saint-Jean. Le sixième étoit celui du maré-
« chal de Biron, qui pouvoit être de deux cent cinquante bons chevaux, aiant aussi à ses côtés deux régimens d'*infanterie françoise.* » Dans sa lettre à du Haillan, page 176, le maréchal de Biron remplace les deux régiments d'infanterie française par des Suisses. En parlant de la composition du corps qu'il commandait, de la réserve, il dit : « A sçavoir : deux bataillons *de Suisses* de deux ou trois mille harquebusiers et de mon régiment, qui pouvoit estre de deux ou trois cens chevaux. » Parmi les gens de pied placés sous ses ordres, il y avait, ainsi que nous l'avons fait observer précédemment et comme le démontre le plan original, des Français et des Suisses. Il n'y a donc aucun désaccord entre le *Discours véritable* et la lettre du maréchal.

striete justice, mais il n'y aurait pas équité. Sur le travail que nous avons examiné et discuté, nous avons à dire le bien comme le mal. Ce travail se compose de deux parties distinctes : un plan de l'ordre de bataille de l'armée de Henri IV à Ivry, et la description de la bataille. Si le plan est fautif, vicieux de tous points, il n'en est pas de même de la description. L'auteur est un érudit et un critique insuffisant, mais il est un homme du métier, et un homme du métier expérimenté et intelligent. Sa description mérite à quelques égards des éloges ; et il a très-bien indiqué l'une des grandes combinaisons auxquelles Henri IV, qu'on a sottement traité de gendarme, dut la victoire dans cette mémorable journée.

NOTE SUR LES DIVERS SÉJOURS DE D'AUBIGNÉ, ET SUR LA VALEUR DE SON TÉMOIGNAGE, PARTICULIÈREMENT SUR LES FAITS ACCOMPLIS ENTRE LE 4 AOUT 1589 ET LE 27 JUILLET 1590.

Dans la dissertation qu'on vient de lire, nous n'avons pas dû interrompre ce qui concernait la composition et l'ordre de bataille des deux armées du roi et de Mayenne, par une discussion sur les séjours de d'Aubigné en divers lieux, et sur la valeur de son témoignage, relativement à ce qui concerne la bataille d'Ivry. Mais la vérité historique demande qu'au moins dans une note, nous donnions des éclaircissements sur ces deux points.

Dans la dernière biographie de d'Aubigné, l'on a dit qu'il avait fait avec le roi la campagne d'Arques, et pris part au combat du 21 septembre, le principal combat de cette campagne. L'on a ajouté qu'il avait encore combattu à Ivry, et concouru au siége de Paris.

La première de ces assertions est une impossibilité. La seconde une erreur pour ce qui concerne Ivry, et pour ce qui touche au siége de Paris jusqu'à la prise des faubourgs par le roi.

Après la mort de Henri III, Henri IV fut abandonné le 3 et le 4 août 1589, par quantité de chefs de la religion réformée. Le chef principal était La Trémoille ; l'un des chefs secondaires était d'Aubigné, qui se retira dans son gouvernement de Maillezais, en Poitou. C'est ce dont déposent les témoins oculaires, catholiques et protestants, le duc d'Angoulesme dans ses Mémoires, Sully dans ses Œconomies royales (1). C'est ce qu'avoue d'Aubigné dans son histoire, où il mentionne la retraite en Poitou de la noblesse, dont il faisait partie (2). C'est enfin ce qu'il reconnait formellement et explicitement dans ses Mémoires, en parlant de son séjour à Maillezais et de ce qu'il y fit, ainsi qu'on va le voir exposé à l'instant. Du 20 août au 1er septembre 1589, le Conseil de Henri IV délibère sur la ville où l'on transférera le vieux cardinal de Bourbon, le roi de la Ligue, dont la personne n'est pas en sûreté à Chinon, et à quel gouverneur de place on le donnera en garde. Le roi et son Conseil décident qu'il sera conduit à Maillezais, et placé sous la surveillance de d'Aubigné, gouverneur de cette place (3). Voici en quels termes d'Aubigné s'explique sur ce point :

> Les colères que le roy prenoit de telles choses n'empeschèrent point qu'estant mis sur le bureau où on logeroit le cardinal de Bourbon, desclaré roy de la Ligue, et qui battoit monnoye en France sous le titre dixiesme (4), qu'on l'ostast de Chynon à M. de Chavigny, *pour le mener à Maillezays*, et comme M. du Plecy-Mornay allégua les grands mescontentements d'Aubigné, et les perpetuelles riottes avec son maistre, luy fut respondu que sa parolle, prise comme il faut, estoit suffisant remède à tout cela (5).

Un acte authentique, encore subsistant aujourd'hui, démontre l'exactitude du passage des Mémoires de d'Aubigné qui vient d'être cité. Cet acte, souscrit par deux chefs protestants, La Boulaye et Parabère, prouve que le cardinal de Bourbon fut livré par Chavigny à Du Plessis-Mornay, le 3 septembre 1589 ; que le lendemain 4, Du Plessis le remit à La Boulaye et à Parabère pour le conduire à Maillezais ; que le cardinal, tombé malade à Loudun, y séjourna quelques jours ; que ce ne fut qu'après son rétablissement qu'il put être transféré à Maillezais (6). Ce fut donc nécessairement vers le 10 ou le 15 septembre qu'il fut amené dans cette ville, et remis à la garde de d'Aubigné.

Non-seulement la surveillance du prisonnier retint d'Aubigné à Maillezais, mais elle exigea en outre toute sa vigilance et tous ses soins. Il eut, dès le commencement, de nombreuses et exactes précautions à prendre pour empêcher que la personne du cardinal ne fût enlevée par l'un des trois partis qui tentaient sa délivrance : celui de la Ligue ; celui des anciens serviteurs de Henri III, non ralliés à Henri IV ; celui des deux princes du sang, le cardinal de Vendôme et le comte de Soissons, dès lors hostiles au roi. Ces détails nous sont fournis par les Mémoires de Mme de Mornay (7). La campagne d'Arques, depuis que les deux armées du roi et de la Ligue sont en présence, jusqu'à la retraite du duc de Mayenne, s'étend du 13 septembre au 6 octobre 1589, et le principal combat de cette campagne est livré le 21 septembre. Puisque, pendant ce temps, d'Aubigné est enfermé à Maillezais, et occupé à garder le cardinal de Bourbon, il est donc de toute impossibilité qu'il ait pris aucune part à la campagne d'Arques et au combat du 21 septembre. Comme preuve par surérogation à ce qui vient d'être exposé, invoquons le témoignage de d'Angoulesme, témoin oculaire et acteur. A la fin de ses Mémoires, il donne les noms de ceux qui ont fait la campagne d'Arques, soit chefs de corps, soit seigneurs et gentils-hommes, la plupart inférieurs en importance à d'Aubigné. Dans cette liste, l'on ne trouve pas le nom de d'Aubigné (8). Son absence de l'armée du roi éclate par les fautes où il est tombé dans l'exposé des faits qui ont marqué cette campagne : on y trouve des fautes énormes de dates et une étrange interversion des faits, qui ne sont pas corrigées à l'errata,

(1) D'Angoulesme, *Mémoires*, tome XI de la collection Michaud, pag. 68 A, 70 A. — Sully, *Œcon. roy.*, ch. 148, page 636 B de la même collection. « Plus, vous vous « souviendrez comme, après cette effroyable mort, vous fustes abandonné de la plus-part de vos sujets, *voire par quantité de ceux de la religion*, pour la deffence « desquels vous aviez tant de fois hazardé vostre vie. »

(2) D'Aubigné, *Histoire universelle*, tome III, liv. III, ch. I, page 217.

(3) Lettres du roi des 24 août et 1er septembre à Du Plessis-Mornay, dans les *Mémoires et corresp.* de Du Plessis-Mornay, tome IV, pag. 404, 408, et dans le recueil des *Lettres missiv.*, tome III, pag. 28, 35, 36.

(4) Cela veut dire sous le nom de Charles X.

(5) D'Aubigné, *Mémoires*, pag. 97, 98, édition de M. Lalanne.

(6) Le texte de l'acte souscrit par La Boulaye et Parabère, dans les *Mémoires et corresp.* de Du Plessis-Mornay, tome IV, pag. 408, 409, édition de 1824

(7) Mme Du Plessis-Mornay, *Mémoires*, pag. 180, 181, en tête des *Mémoires et corresp.* de son mari, tome I.

(8) D'Angoulesme, *Mémoires*, collection Michaud, tome XI, page 88 B.

quoiqu'il y en ait un. Par exemple, dans cette campagne d'Arques, il met l'approche des deux armées le 26 septembre, tandis qu'elle avait eu lieu le 13, treize jours auparavant, et que le combat principal avait été livré le 21. Il place à la fin de la campagne les attaques contre le faubourg du Polet, lesquelles avaient été effectuées le 16 septembre, et il confond ces attaques contre la partie orientale de Dieppe, avec celles dirigées contre la partie occidentale, vers la porte de la Barre et la citadelle (1).

D'Aubigné n'a pas concouru davantage à la bataille d'Ivry, et au siége de Paris jusqu'à la prise des faubourgs par l'armée royale. La succession et la simultanéité de faits accomplis dans des lieux différents fournissent une première preuve de cette vérité. La bataille d'Ivry fut livrée le 14 mars, et le siége de Paris commença le 1er avril 1590. Durant cette période des quatre premiers mois de l'année 1590, d'Aubigné fut sans cesse occupé à déjouer les tentatives que renouvelèrent les divers partis pour délivrer le vieux cardinal de Bourbon de sa prison de Maillezais. Ce furent d'abord le maréchal de Retz et sa femme, deux des serviteurs de Henri III, non ralliés à Henri IV, qui, par l'intermédiaire d'un Italien, firent offrir à d'Aubigné ou 200,000 ducats comptants, ou le gouvernement de Belle-Isle avec 150,000 écus, s'il voulait consentir à la délivrance du cardinal, et concourir à son évasion. Plus tard, ce furent « les ligués qui firent force entreprises sur Maillezais pour sauver leur roy, » et, ces entreprises ayant échoué, ce fut le comte de Brissac, l'un des chefs de ce parti, qui employa un capitaine Daulphin pour assassiner d'Aubigné. D'Aubigné expose lui-même tous ces faits dans ses Mémoires (2). Évidemment l'on craignait dans le parti royal que les Ligueurs ayant échoué par la ruse, ne recourussent un jour ou l'autre à la force ouverte. Le roi et son conseil jugèrent la place de Maillezais trop faible pour résister à une attaque sérieuse si elle avait lieu. En conséquence, à la fin du mois d'avril ou dans les premiers jours de mai, ils transférèrent le vieux cardinal de Bourbon de Maillezais à Fontenay-le-Comte en Poitou, et lui donnèrent pour gardien La Boulaye à la place de d'Aubigné. Le roi de la Ligue mourut dans cette dernière prison, le 8 ou le 9 mai 1590, selon les divers témoignages contemporains (3). Des faits qui viennent d'être exposés, il résulte que, du mois de janvier à la fin du mois d'avril 1590, d'Aubigné résida à Maillezais, tout occupé de la mission de confiance qui lui était confiée, et que par conséquent, en aucune manière, il n'a pu combattre à la bataille d'Ivry, donnée le 14 mars, ni concourir au commencement du siége de Paris entrepris le 1er avril 1590.

Une seconde preuve qu'il est demeuré entièrement étranger à ces événements se tire de deux listes que fournissent les originaux. Par le *Discours véritable*, par de Thou et les autres contemporains, on connaît les noms non-seulement des principaux chefs, mais aussi des chefs secondaires, capitaines d'une seule compagnie de gendarmes, tels que le marquis de Nesle et Du Plessis-Mornay, qui bravèrent l'effort des Ligueurs à la journée d'Ivry. D'Aubigné avait alors une importance supérieure à celle des chefs secondaires : il occupait un rang élevé dans l'armée, puisque écuyer, c'est-à-dire aide-de-camp du roi, il avait dans les campagnes de 1585 et 1587, rempli les importantes fonctions de sergent de bataille et de mestre de camp (4). Incontestablement, s'il eût combattu à Ivry, les historiens contemporains l'auraient signalé parmi les chefs de l'armée : or ils ne le nomment pas, et puisqu'ils ne le nomment pas, c'est qu'il n'assistait pas à cette bataille. Les mêmes auteurs originaux relèvent et consacrent les noms de tous ceux qui, par leurs exploits, ont concouru à la victoire : dans cette liste ils comprennent jusqu'aux simples gentilshommes, tels que Lonquaunay. Ils gardent le plus profond silence sur d'Aubigné, dont ils n'ont rien à dire, attendu qu'il était absent (5). Dans l'exposé qu'il fait de la bataille d'Ivry, cette absence s'est traduite par plusieurs inexactitudes. Nous en avons relevé quelques-unes; mais il y en a bien d'autres. Nous ne citerons comme exemple que la suivante : il réduit l'armée royale à 8,500 hommes : le roi, dans ses lettres dit qu'il comptait 10,000 soldats (6). Pour une armée si peu nombreuse, la diminution que lui fait subir l'auteur est une altération considérable de la vérité historique.

Après la translation du vieux cardinal de Bourbon de Maillezais à Fontenay-le-Comte, c'est-à-dire à la fin du mois d'avril ou au commencement du mois de mai 1590, d'Aubigné redevint libre ; mais il séjourna quelque temps encore en Poitou. Il se joignit certainement à l'un des deux chefs protestants, soit Turenne, soit Chastillon, qui amenèrent sous les murs de Paris les renforts des provinces, et ce fut avec l'un d'eux, plus probablement avec le dernier, qu'il reparut dans l'armée royale (7). La première mention qu'il fasse dans son histoire de sa participation aux opérations du siége de Paris, est une excursion militaire qui suivit de près la prise des faubourgs, excursion au retour de laquelle il trouva à son logis une scène de désolation et de mort, produite par la famine (8). L'occupation des faubourgs de Paris eut lieu le 27 juillet (9), et c'est autour de cette date qu'il faut chercher le retour de d'Aubigné dans le camp royal.

La conclusion de tout ce que l'on vient de lire est celle-ci. Le 2 août 1589, d'Aubigné dans une chambre voisine de celle où délibéraient les seigneurs réunis au camp de Saint-Cloud fit au roi le discours qu'il indique dans ses Mémoires, et qu'il rapporte dans son histoire (10). Le 3 ou le 4 août, il partit de l'armée royale avec La Trémoille et la noblesse de Poitou qui retournait dans ses foyers. Lui, il se rendit dans son gouvernement de Maillezais, où il resta chargé de la garde du cardinal de Bourbon durant sept mois. Au-delà de la fin du mois d'avril 1590, il prolongea quelque temps encore son séjour en Poitou, et ne revint à l'armée royale que vers le 27 juillet, époque de la prise des faubourgs de Paris, après une absence prolongée pendant près d'un an. Durant cette période avaient eu lieu : la campagne d'Arques, la bataille d'Ivry, la plus grande partie du siége de Paris. D'Aubigné n'a parlé de ces faits dans son histoire que sur les renseignements et mémoires qu'il s'était procurés, et entre les pièces qu'il avait à consulter, il en a négligé quelques-unes des plus sûres et des plus importantes. Dans l'exposé qu'il donne de ces faits, tout est loin sans doute d'être indigne de confiance; mais l'on y trouve des erreurs et des inexactitudes assez nombreuses, et son récit est à corriger par le témoignage des autres contemporains, les uns témoins et acteurs, les autres entourés et fournis de tous les documents qui pouvaient les conduire à la vérité pleine et sans mélange.

(1) D'Aubigné, *Hist. univ.*, tome III, livre III, ch. 2, pag. 219, 222, 548. Toutes ces erreurs de d'Aubigné sont réfutées par le témoignage du *Discours au vrai*, pag. 16, 25-27; par celui de d'Angoulesme; par celui de de Thou.

(2) D'Aubigné, *Mémoires*, pag. 98-100.

(3) Lestoile, *Registre-journ. de Henri IV*, collection Michaud, page 16 B, dit le 8 mai; d'autres contemporains disent le 9 mai. C'est cette dernière date que les Bénédictins ont adoptée dans l'*Art de vérifier les dates*, tome VI, page 210, édit. in-8°.

(4) D'Aubigné, *Mémoires*, page 71, 72, 82, 83.

(5) *Discours véritable*, dans les *Mém. de la Ligue*, tome IV, pag. 239-241, 248, 249. — De Thou, traduction, liv. 98, tome XI, pag. 116, 117, 118, 127, 128, 129.

(6) D'Aubigné, tome III, liv. III, ch. 5, page 230 : « L'armée du Roi en tout ne se vit point passer 2,000 chevaux et 6,500 hommes de pied. » — Lettre circulaire du roi du 14 mars 1590, dans le recueil des *Lettres missiv.*, tome III, page 167 : « Quant est de mon armée, elle pouvoit estre de deux mil chevaulx et de huict mil « hommes de pied. »

(7) De Thou, liv. 99, tome XI de la traduction, pag. 169, 170, 174.

(8) D'Aubigné, *Hist.*, tome III, liv. III, ch. 6, page 236.

(9) Lestoile, *Regist.-journ. de Henri IV*, page 23 A, § 4.

(10) D'Aubigné, *Mémoires*, page 91, et *Hist.*, tome III, liv. II, ch. 23.

Paris. — Imprimerie de Ad. Lainé et J. Havard, rue des Saints-Pères, 19.



Fac-Simile par B.L. Constans

Imp. Lemercier Paris

Ordre de bataille des deux armées, de l'armée du Roi et de l'armée de la Ligue, avant la bataille d'Ivry, d'après les recherches et sous la Direction de Mr A POIRSON.

Portrait de la ville d'Amiens assiegee par le Roy Henry iiij. tref-



la direction M. A. Poirson par Bouchard


Chrestien. Roy de France & de Nauarre. 1597. par Clavde Chastillon.
A La Magdeleine logis du Roy au champ de bataille ou sont logez messieurs le Connestable, M du Maine et autres grands seigneurs.
B Les tentes de Monsieur le Mareschal de Biron, lieutenant en l'armée
C Parc des munitions et cartier de Monsieur de S Luc général de l'artillerie
D Regimens de garde.
E Régiment de Suysses du Colonnel Galatis.
F Regiment de Flessan
G Regiment de Chasteau-Neuf
H Regiment de Montigny
K Suyses du Colonel Baltazar
L Regiment de Nauarre
M Régiment de Picardie et de Messilliere
N Six enseignes d'Anglois
O Régiment de Champaigne
P Régiment de Monsieur le Mareschal de Balagny
Q Cavalerie en garde.
R Fort du Moulin ruyné.
S Gibet d'Amiens surnommé patience
T Fort de Nauarre.
V Fort du Précipe.
X Fort de Monsieur de Rohan
Y Régiment allant en garde
1 Trois autres forts fermant le champ de bataille
2 Tentes de Marchans et Vivandiers
3 Regimens allans en garde es tranchées
4 Carrieres fondues.
5 Fort Champaigne.
6 Le chasteau et fort de Rivery où est logé Monsieur de Nyes.
7 Le village de Camon où sont campez 18 compagnies de chevaux legers du Roy, commandées de Monsieur de Montigny.
8 Le pont de basteaux fortifiez
9 Sainct Acheux. R de M de Regnac
10 Cavalerie en garde escarmouchant
11 Faulbourg de Hautoye ruyné.
12 Eglise Sainct Jean d'Amiens ruynée
13 Village Saint Maurice
14 Pont et Chasteau ruynez, gardez par M du Bez
15 Pont de Mez, cartier de M de Vic.
16 L'ermitage
17 R du Sieur Boniface.
18 Pont de Basteaux fortifiez
19 Basteaux d'Abbeville apportant des vivres à l'armée
20 Village de Longpré
21 La grande tranchée du Roy
22 Batterie de six pièces de canon
23 Batterie de quatre pièces du canon
27 Fort de monsieur le Mareschal à 80 pas de la ville.
28 La chapelle de Ecce Homo.
29 Corps de garde estant sur le chemin d'Arras
30 Corps de garde des S de la Baraudiere, d'Escart et d'Feure.
31 Batterie royalle de dix pièces
34 Batterie de quatre pièces.
35 Quatre pièces diversement logées
36 Tranchée des Anglois
37 Tranchée du S de Vinestan.
40 L'esperon devant la porte de Montre-ecu
41 Tranchée des ennemis sur la contrescarpe, accomodée de barriere de bois.
42 Plate forme de Montre-écu
43 Platte forme des Célestins
44 Pont du Hocquet
45 Pont S Michel
46 Platte forme du Ladosne
47 Porte de Hautoye
48 Esperon de Guienourt fait de brique
49 Porte de Beauvais
50 Grand Boullevert de Longueville
51 Ancienne porte de Paris.
52 Platte forme de Noyon
53 Porte de Noyon
54 Grosse tour ditte Barrette
55 Pont au Quesnoy
56 Pont Baraban
57 Pont des Célestins
58 La grande Eglise Nostre-Dame
59 Le Marché au Blé
60 Le Beffroy
61 Sainct Nicolas
62 Le grand Marché.
63 La Maison de Ville
64 Eglise S Pierre disputée des ennemis.
A Paris par Jean le Clerc, rue S Jean de Latran à la Salamandre
C. D'ARAS.
CARIERES.
CHEMIN DE CORBIE.


SIEGE D'AMIENS
par
Henry IV.
(Plan du XVIIIe Siècle)
Fort de Mr de Rohan
Forts qui formaient le Champ de Bataille
la Magdelaine Logis du Roy
Fort de Champagne
Fort de Navarre
Reg. allant en garde
Caval. en garde
Fort du moulin ruiné
Chemin d'Arras
Régiments allant en Garde aux Tranchées
Carrières Fondues
Tranchée de Nouestan
Tentes du Mal de Biron
Parc des Munitions Quartier de S. Luc
Corps de Garde
Tranchée des Anglais
Fort du Précipice
Carrières
Camons Village où étaient 18 Compagnies de Chevaux légers
Eglise de S. Pierre
Chateau de Rivery ou loge Mr de Nogent
Pt de bateaux fortifié
Pont de Baraban
Porte Montrescut
Place de la Citadelle d'Aujourd'hui
Habitation des Célestins
Pont de Maucreux
S. Maurice
Pont et Chateau ruiné Gardé par
Pt S. Michel
Plate forme du Vidame
Pont du Cange
La Barrette
S. Acheul Reg. de Regnacq
Porte de Noyon
Chemin de Corbie
Fortifié
Pont de Bateaux
Faubourg de la Hotoye ruiné
Eglise de S. Jean ruiné
Eperon de Gueucourt
Rne S. Boniface
L'Hermitage
Pont de Mrs Quartier de Mr de Vic
Cavalerie en Garde en Escarmouche
Porte de Beauvais
Boulevard de Longueville
Ancienne Porte de Paris
Cavalerie en Escarmouche


Le Siege de la Ville et Citadelle de Montmellian en Savoie fait par le Roy de France .1600

OBSERVATIONS SUR L'ESTAMPE REPRÉSENTANT LA GRANDE GALERIE DU LOUVRE.

Dans la première des trois planches que l'on va consulter, nous donnons la vue de la grande galerie du Louvre, divisée en deux parties, et du quai du Louvre, avec divers bâtiments, autres que la galerie, tels qu'ils étaient la dernière année du règne de Henri IV. Aux deux extrémités opposées de la grande galerie, l'on voit la face méridionale de deux édifices qui y étaient joints, de la petite galerie à l'orient, du gros pavillon, nommé plus tard le pavillon de Flore, à l'occident.

Pour cette estampe nous nous sommes guidé par les relations écrites soit du vivant de Henri IV, soit à l'époque la plus rapprochée de sa mort; par les plans de Quesnel et de Vassalieu dressés en 1609; par les planches nombreuses d'Israël Silvestre, de Jean Marot, de M. Berty enfin que la science et l'art viennent de perdre. Dans le dessin de M. Berty, nous avons corrigé quelques inexactitudes échappées à l'auteur : nous n'en citerons qu'une.

Une porte monumentale, avec quatre colonnes à bossages vermiculés en avance, divise en deux la première partie de la grande galerie. Au dessus de cette porte, l'estampe de M. Berty figure une fenêtre pareille à celles qui sont percées à droite et à gauche, pareille à celles qu'on trouve partout à l'étage d'entresol, et l'on chercherait vainement, dans sa planche, la trace d'une voûte construite au dessus de la porte. Dès l'origine, il en était tout autrement. La fenêtre, pratiquée au fond d'un renfoncement prononcé, était plus basse et bien plus large que celles de droite et de gauche : au-devant de la fenêtre, et au fronton de la porte, on trouvait une voûte, une arcade ; c'est ce que l'on nomme, en terme d'architecture, une trompe. Les preuves que tel était l'état de la porte et de la fenêtre dès le temps de Henri IV, se tirent de la décoration sculpturale des colonnes à bossages, en avance de la porte. La lettre H, initiale du nom de Henri, surmontée d'une couronne, cette lettre est multipliée et sculptée en chapelet à la base des colonnes : on la lit deux fois encore dans la hauteur des colonnes : on la retrouve au linteau. Dans le texte de son ouvrage, intitulé *le Louvre et les Tuileries*, et dans les planches qui l'accompagnent, le tout publié en 1826 et 1827, longtemps avant l'achèvement de la première partie de la grande galerie par M. Duban, M. le comte de Clarac s'est occupé de cette fenêtre et de cette porte, au sujet de laquelle il observe qu'elle a deux façades, l'une du côté de la Seine, l'autre du côté de la place, transformée récemment en cour. M. de Clarac se trompe souvent dans l'historique des travaux successivement exécutés au Louvre ; mais pour ce qu'il voit, pour ce qu'il examine au point de vue artistique, il est un guide sûr. Après avoir décrit les colonnes, et signalé les H dont elles sont chargées, il continue en ces termes : « Les autres ornements que l'on distingue entre les enlacements de feuillages sont des balances, une massue, une épée et deux sceptres, « attribut de la royauté. . . . . En examinant les ornements et les trophées sculptés sur les clefs des arcades *de la façade opposée à celle « du bord de la Seine*, j'y ai remarqué des bandelettes, qui entourent la même épée et les deux sceptres, et qui portent pour devise : « DUOS PROTEGIT UNUS ; et il n'y a plus de doute qu'elle n'appartienne à Henri IV, dont la vaillante épée protégeait à la fois le sceptre « de France et de Navarre (1). » Il y a d'autant moins de doute, que la devise rapportée par M. de Clarac se retrouve sur les médailles de Henri IV, à la date de 1598, avec la variante : DUO PROTEGIT UNUS, au lieu de DUOS PROTEGIT UNUS, la première version se rapportant au mot *regna* sous-entendu, et la seconde au mot *populos*. Des observations qui précèdent, il résulte que la décoration sculpturale donne la date incontestable, matérielle, de la construction architecturale. Il est clair que la voûte surmontant la porte, la large et basse fenêtre, percée au fond de cette voûte, devaient figurer sur l'estampe : en ne les indiquant pas, M. Berty a manqué d'exactitude. Il fallait reproduire la porte, la fenêtre, la voûte, telles qu'on les voit aujourd'hui, moins le couronnement monumental, à la hauteur du toit, ajouté par M. Duban, lors de son achèvement de la première partie de la grande galerie. Marot, dans son estampe, a indiqué la voûte ou arcade, par une ombre fortement prononcée, et ce qu'il avait sous les yeux, ce qu'il dessinait, ce qui existait de son temps, remontait au règne de Henri IV : on devait copier ce détail de sa gravure.

Nous avions pensé d'abord à distinguer par deux teintes ce qui, dans le développement total de la grande galerie a été l'œuvre de Catherine de Médicis et de Charles IX, de ce qui a été fait pour Henri IV. Mais nous n'avons pas tardé à reconnaître que cette distinction, au moins une distinction exacte et précise, ne pouvait s'opérer par les couleurs, et qu'il fallait de toute nécessité s'en remettre aux paroles. Pour le gros œuvre, les teintes diverses étaient de mise ; pour l'ornementation sculpturale, elles étaient impuissantes et ne conduisaient qu'à des erreurs, en ce qui concerne la première partie de la grande galerie. Bornons-nous donc à dire ceci. Dans la première partie de la grande galerie, dans celle voisine du balcon improprement dit de Charles IX, ce roi et sa mère ont bâti le rez-de-chaussée de la salle des Antiques, et tout le rez-de-chaussée qui suit jusqu'au corps de bâtiment, d'un développement de cinq fenêtres, précédant le pavillon de Lesdiguières. De plus, en fait de sculptures, ils ont orné ce rez-de-chaussée de pilastres à bossages vermiculés, et d'une portion des sculptures dont ces pilastres sont chargés. C'est ce que prouve la lettre K, initiale du nom de *Karolus*, écrit à présent *Carolus*, que l'on trouve, quand on y regarde de près, aux angles de quelques uns de ces pilastres. Voici maintenant

(1) M. le comte de Clarac, *le Louvre et les Tuileries*, pages 355, 356, et la planche XIV, donnant la reproduction de la clef d'arcade *du côté de la place*, et de la devise : DUOS PROTEGIT UNUS.

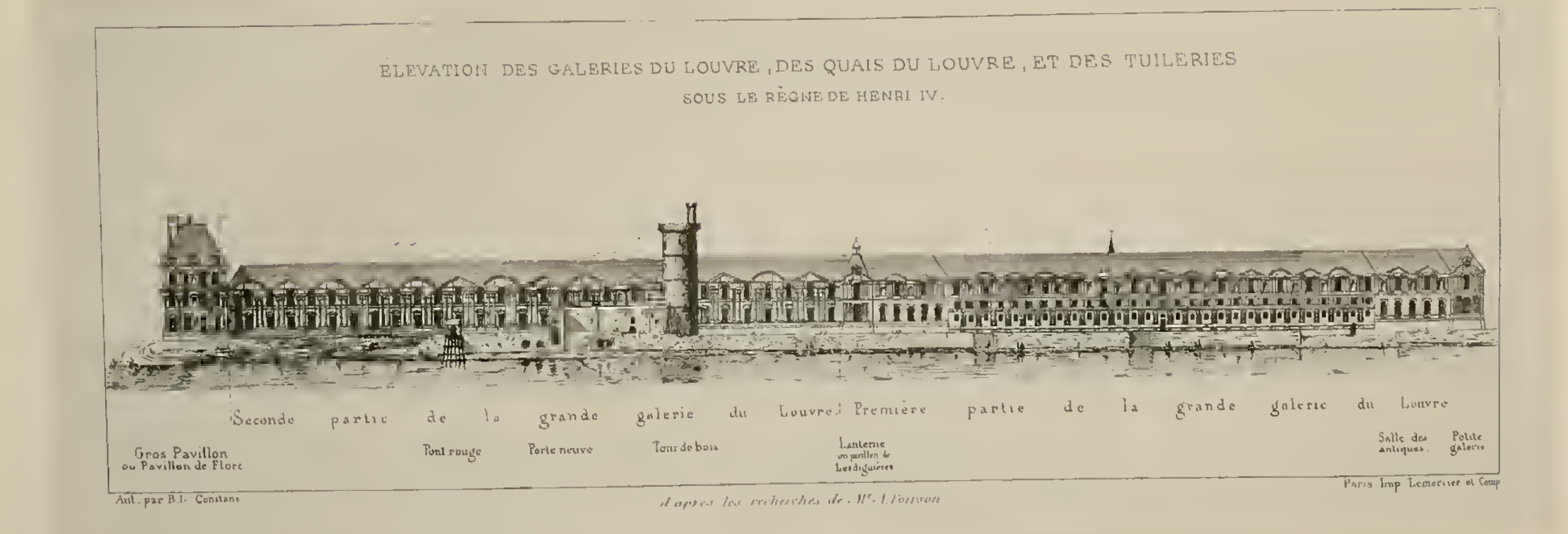
l'œuvre de Henri IV dans cette première partie de la grande galerie. Au milieu du rez-de-chaussée de Catherine de Médicis et de Charles IX, il a élevé comme nous venons de le démontrer, la porte monumentale qu'on y admire. Il a construit l'étage d'entresol, et l'étage au dessus, le grand étage, nommé aujourd'hui la galerie des Tableaux. A l'extrémité droite de l'édifice, il a bâti l'étage, surmontant la salle des Antiques, et formant le grand Salon actuel. A l'autre extrémité de la première partie de la grande galerie, il a construit le corps de bâtiment percé de cinq grandes fenêtres en arcade, précédant le pavillon de Lesdiguières, ainsi que ce pavillon lui-même. Passons à l'ornementation d'intérieur et à l'ornementation sculpturale. Il a décoré de marbres précieux le pavé et les murs de la salle des antiques originaire. Au rez-de-chaussée, il a fait des additions à l'ornementation sculpturale de Catherine de Médicis et de Charles IX. En effet, dans la face de ce rez-de-chaussée, l'on reconnaît, à ne pas s'y méprendre, d'abord le chiffre uni de Henri et de Gabrielle d'Estrées, sculpté dans les intervalles ornés de la frise des frères L'Heureux; et plus loin l'initiale du nom de Marie de Médicis. On doit encore à Henri IV l'admirable frise marine des frères L'Heureux. Quant à la décoration sculpturale de l'étage d'entresol, et du grand étage au dessus, elle était à peine commencée: la plus grande partie date de l'achèvement entrepris et si habilement exécuté par M. Duban.

Dans la seconde partie de la grande galerie, se développant entre le pavillon de Lesdiguières et le pavillon de Flore, appelé d'abord le gros pavillon, tout, architecture et sculpture, appartenait à Henri IV.

On vient de jeter bas cette seconde partie de la grande galerie, et dans la reconstruction que l'on en a faite, l'on a détruit le dessin architectural primitif. On l'a remplacé par la reproduction et la continuation du dessin de la première moitié de cette galerie, de celle édifiée par Catherine de Médicis et Charles IX pour le rez-de-chaussée; par Henri IV, pour les deux étages surmontant le rez-de-chaussée. A ce changement on a gagné l'uniformité. Mais ce changement provoque l'examen par bien des côtés, soulève une multitude de questions. D'abord si l'uniformité est une belle chose pour les uns, pour les autres elle est la monotonie, la mère de l'ennui. « L'ennui naquit un jour de l'uniformité. » En second lieu, à suivre la loi de l'uniformité, l'on raserait demain le palais de Fontainebleau; l'on ruinerait le portail tout moderne de Saint-Gervais appliqué à une église gothique: dans toutes celles de nos églises où le genre roman se trouve à côté du genre ogival, en commençant par Saint-Germain-l'Auxerrois, l'on détruirait celle des deux formes qui ne se trouverait pas en rapport avec l'autre. En troisième lieu, le dessin de la première moitié de la grande galerie était-il assez correct, assez parfait pour mériter d'être inflexiblement appliqué à la seconde? Ce n'est pas le sentiment de Blondel, dans son Architecture française, et Blondel est la grande autorité dans cette question: il trouve beaucoup de défauts, et de graves défauts, au dessin de la première moitié de la grande galerie. Enfin quand ce dessin aurait tous les mérites qu'il n'a certainement pas, était-ce un motif suffisant pour détruire le premier modèle d'un nouveau genre d'architecture qui s'est imposé à tous nos monuments depuis Henri IV jusqu'à Louis XVI? En examinant, dans notre histoire, le dessin, l'ordonnance, le style de la seconde moitié de la grande galerie, nous en avons impartialement signalé les défauts, d'après le jugement des artistes et des connaisseurs du temps, consigné par Sauval dans son ouvrage. Mais à travers ces faibles et ces imperfections, les artistes et les connaisseurs reconnaissaient que l'ordonnance de cette portion de la grande galerie *« était fort majestueuse et superbe »*. Et il fallait que ce caractère grandiose y fût bien profondément empreint, puisque, si les hommes instruits dans l'histoire de l'architecture savaient que cette ordonnance remontait à Henri IV, le public croyait, et a cru jusqu'à nos jours, qu'elle datait du règne de Louis XIV, et de l'époque de la construction de la colonnade du Louvre. C'est là le type d'architecture nouvelle qu'il fallait, à notre sens, sauver de la ruine. Le dessin que du Cerceau le fils avait adopté pour la façade du monument du côté de la Seine, il l'avait reproduit dans la façade du côté de la cour des Tuileries et de la place du Carrousel. Cette répétition avait un effet imposant, magistral, saisissant pour ceux qui passaient des bords de la Seine à la place du Carrousel. Une circonstance bien remarquable démontre quel était le mérite de l'ordonnance, des plans, des combinaisons de l'architecte. Le premier Empire et la Restauration commencèrent la continuation des Tuileries, la jonction des Tuileries avec le Louvre, par les travées construites vers le Nord, entre le pavillon Marsan et le pavillon de Rohan. Les éminents artistes, chargés de ces travaux, se firent un devoir de reproduire dans la façade de l'édifice qui se développe du côté de la cour des Tuileries et de la place du Carrousel l'ordonnance qu'ils trouvaient en face et du côté de la Seine, comme la plus monumentale, la plus convenable aux deux palais les plus imposants que possède la France. Leur œuvre est encore debout, au moins pour quelque temps: qu'on la considère, et que l'on décide s'ils se sont trompés. Ainsi que l'architecture, la sculpture avait un intérêt, et un grave intérêt, dans la conservation de la seconde moitié de la grande galerie, telle qu'elle avait été primitivement bâtie et ornée. Les chapiteaux des pilastres accouplés étaient ornés de feuillages dus au ciseau de Boileau et de Morel, et déclarés des chefs-d'œuvre par Sauval qui en démontre la perfection, et en décrit l'excellence (1). Les motifs de respecter et de conserver étaient-ils les plus graves? les motifs de détruire et de changer étaient-ils dominants? Dans un sujet qui n'est pas de notre compétence spéciale, nous nous gardons de prononcer; nous nous bornons à poser les questions. Les architectes, les sculpteurs, les critiques en fait d'art jugeront et décideront. En tout cas, nous devions, au moyen de la gravure, et de l'estampe comprise dans notre Atlas, donner l'image de l'ordonnance de du Cerceau le fils, en sauver et en perpétuer la mémoire, conserver les pièces de ce procès artistique.

(1) Voir dans notre histoire, tome IV, ch. IX, p. 552, 553, la description et le jugement de Sauval sur les sculptures d'ornement de Boileau et de Morel.

Paris. — Imprimerie Ad. Lainé et J. Havard, rue des Saints-Pères, 19.



d'après les recherches de Mr. A. Poisson

OBSERVATIONS SUR L'ESTAMPE REPRÉSENTANT LA PLACE DAUPHINE, LE TERRE-PLEIN DU PONT-NEUF, LA STATUE ÉQUESTRE ORIGINAIRE DE HENRI IV.

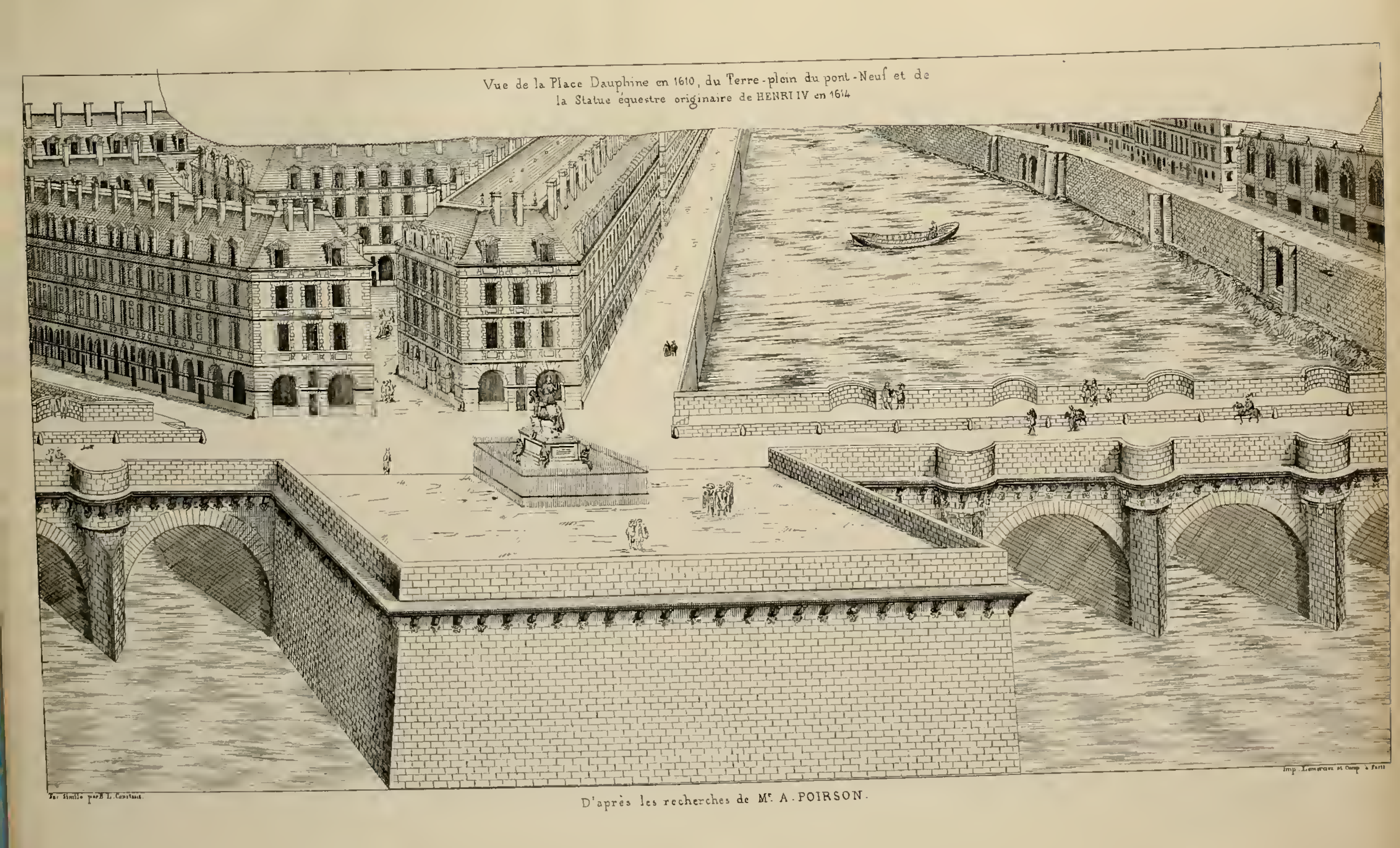
Nous n'avons que quelques courtes observations à présenter sur l'estampe représentant la place Dauphine, le terre-plein du Pont-Neuf, la statue équestre de Henri IV dans son état primitif.

La place Dauphine, tout le monde l'annonce du moins, va être incessamment rasée, et transformée en un square, au devant de la nouvelle façade du Palais-de-Justice. Toute l'économie de la moitié de la grande galerie ruinée en ce qui concerne son dessin architectural primitif, la place Dauphine anéantie! que de destructions, et de destructions s'attachant de préférence, il semble, aux monuments du règne de Henri IV! Tout peuple qui veut avoir des institutions solides, prévenir les révolutions, garder ce que les anciennes mœurs ont de salutaire, maintenir le caractère national, tient à avoir des ancêtres en politique; et les monuments conservant la mémoire des grands faits et des grands hommes, servent utilement et puissamment à cette fin. De là le respect religieux des Anglais pour leurs anciens édifices. Trop souvent en France on obéit à d'autres idées et à d'autres sentiments; la manie de niveler et de renouveler règne en souveraine. Nous la croyons funeste, et nous la combattrons dans la mesure de nos forces et de notre pouvoir. Nous essayerons, par la gravure, de conserver le souvenir de ce que l'on efface de notre sol, au grand regret, mais au regret impuissant, des bons citoyens et des artistes sérieux.

Pour ce qui concerne la vue de la place Dauphine, et des annexes de cette place, s'étendant au quai de l'Horloge ou des Lunettes, d'une part, au quai des Orfèvres, de l'autre, nous prenons et nous reproduisons, comme la plus exacte et la plus parfaite, l'estampe de Marot. Cette estampe donne très exactement ce qui avait été construit sous Henri IV jusqu'en 1610, et ce qui subsistait intact du temps du graveur. Pour le terre-plein du Pont-Neuf et la statue équestre originaire de Henri IV, dans l'état où ils étaient en 1614, nous ne suivons plus le dessin de Marot, mais celui de Pérelle. Le terre-plein du Pont-Neuf, donné par Marot, est la gravure d'un plan dressé par l'architecte de Lespine, plan qui n'a jamais été exécuté, qui est demeuré en projet: la reproduction ne conduirait donc le lecteur qu'à des confusions erronées. L'estampe de Pérelle, bien antérieur à Marot, puisque l'on a une planche de lui datée de 1638 (1), figure au contraire le terre-plein et la statue équestre de Henri IV tels qu'ils étaient en 1614, et tels qu'ils subsistèrent pendant tout le XVII[e] siècle.

(1) *Biographie universelle*, tome XXXIII, page 350, édit. de 1823.

Paris. — Typ. de Ad. Lainé et J. Havard, rue des Saints-Pères, 19



Vue de la Place Dauphine en 1610, du Terre-plein du pont-Neuf et de la Statue équestre originaire de HENRI IV en 1614

D'après les recherches de Mr. A. POIRSON.

Imp. Lemercier et Comp. à Paris

LÉGENDE DE C. CHASTILLON

POUR LA PORTE ET PLACE DE FRANCE (1).

La volonté et affection de bastir, construire et édifier print bonne place dans le noble courage (2) de ce grand monarque Henri IIII, Roy de France et de Navarre. Après avoir fait une infinité de merveilles par ses armes, et avoir passé des dangers extraordinaires, et dignes d'admiration, estant en pleine et paisible possession de son royaume, il se pleut à faire plusieurs actes vertueux et mémorables, et à régler et policer ses subjects, et il s'affectionna extrêmement à l'architecture, la faisant revivre et prendre plus de lustre qu'elle n'avoit faict és siècles passez, poussé d'un juste désir de faire bien à tous, *et de faire travailler et gaigner le menu peuple*, non comme ces roys d'Égipte qui, pour faire rentrer quelques deniers és mains du peuple, ont fait bastir ces grandes pyramides tant renommées par les histoires, bastimens qui n'estoient utiles : mais ce grand roy, par un dessein très-louable selon Dieu et les hommes, premedita en sa fantaisie de faire travailler en plusieurs endroits de son Royaume, à des ouvrages dignes de luy, et *tellement utiles à son peuple*, qu'il luy en donne journellement une grande louange. Et à *son imitation*, grand nombre de ses subjects de toutes qualitez firent bastir en plusieurs provinces, de sorte que de son temps, il s'est faict plus de bastimens que du règne d'aucuns de ses prédécesseurs (3). On peut dire en vérité que la France s'est fort augmentée et embellie de toutes sortes de structures, en estant comme rajeunie, et particulièrement la ville de Paris, séjour et demeure ordinaire des roys, où Sa Majesté de très-heureuse mémoire avoit projetté de faire ce beau et superbe dessein de la Porte et Place de France, entre les portes Sainct-Antoine et du Temple (4). Et pour cet effect il donna charge à Monsieur le duc de Sully de faire faire cette porte et place, A LAQUELLE IL APPORTA BEAUCOUP D'INDUSTRIE, ET SE TRANSPORTA SUR LE LIEU, DONNANT L'INVENTION ET REGLEMENT TEL QUE CE DESSEIN CY DESSUS REPRESENTÉ LE DÉMONSTRE, QU'IL FIT AUSSI TRACER DEVANT LUY, PAR LE SIEUR ALEAUME, ET CHASTILLON, INGÉNIEURS DE SA MAJESTÉ.

Ce grand roy avoit projecté plusieurs autres grands bastimens, et d'autres belles et rares choses, que j'espère, Dieu aydant, faire voir ci-après au public, pour ne laisser ensevelir les actes généreux et héroïques de ce grand et invincible prince, lequel fit de son vivant commencer *une partie du dessein des rües allans du centre de la Porte, dans les vingt-cinq arpens du Temple*. Et parce qu'il désiroit fort que cela

(1) Nous avons supprimé le premier paragraphe de la légende de Chastillon, qui ne contient que des généralités, que des considérations philosophiques.

(2) *Courage* pour cœur.

(3) Cette quantité de bâtisses, faites par le roi lui-même, avec les économies qu'il s'était ménagées, et, à son exemple, par une foule de seigneurs et de simples particuliers, doit être relevée avec admiration et reconnaissance pour Henri IV : la salubrité publique, le bien-être des diverses classes de la société y gagnèrent prodigieusement. Ces grands changements ne portèrent aucune atteinte aux finances et à la fortune de l'État, ni à celle des villes, par suite des sages précautions que prit le gouvernement, et qu'indique la légende au § 2 de la page 3.

(4) *Dessein* pour dessin. A cette époque, le mot *dessin*, signifiant la représentation d'un objet quelconque, fait au crayon, à la plume au pinceau, et le mot *dessein*, signifiant un projet, une résolution, ne s'écrivent pas d'une manière différente.

s'achevast promptement, il en fit passer le marché avec les entrepreneurs, à la charge d'y travailler incessamment, comme estant l'un des plus relevez desseins qui soit en tout le monde, et à l'embellissement merveilleux de Paris, ville capitale du royaume. Mais, hélas! le misérable et inopiné accident de sa mort troubla tellement les quatre coins et le milieu de la France, que toutes choses qui pouvaient estre sursises furent délaissées du tout, pour aller et pourveoir aux plus importantes et nécessaires, comme à l'establissement de nostre roy Louis XIII, son fils et successeur, qui nous promet tout heur et félicité à l'advenir, commençant à suivre et imiter les vertus d'un si grand héros : de manière que chacun tient et espère qu'il achevera non-seulement les desseins de son défunct père, mais que Dieu le favorisera d'en faire encore naistre d'autres.

Ce dessein donc, des plus relevez et parfaits qu'on puisse imaginer, n'attend pour estre parachevé autre support que nostre roy magnanime et vertueux, et de la royne sa mère, princesse qui ne respire que de hautes entreprises, qui procureront à leur pouvoir l'utilité et embelissement de ce royaume si florissant, et feront retentir à jamais la renommée des faits et gestes du defunct roy Henry le Grand, et célébrer leurs noms glorieux par tout le monde.

Cette belle et rare entreprise mérite d'estre parachevée quelque jour, et si ce n'est à présent, ce pourra estre cy-près en temps plus opportun, et quand Sa Majesté en aura la volonté; d'*autant que ce qui est commencé de présent dans les 25 arpens du Temple est fait expressement à la subjection du dessein susdict de l'Estoile, Porte et Place de France,* dont voicy ensuite l'ordre de sa construction, *suivant les accords et marchés qui en furent faicts par le defunct roy au sieur Carel et consorts, entrepreneurs,* et l'explication de la figure et pourtrait que j'ay fait faire en cuivre, afin que l'invention et modelle d'un si rare dessein ne se puissent perdre par le laps du temps à venir.

Et premièrement le terme et entrée de la Porte susdite joignant la Place de France pour entrer dans la ville de Paris, selon le dessein cidessus, est à 40 toises ou environ arrière le moulin de l'Ardoise, estant sur le rempart au bout de l'égoust de la vieille rue du Temple, tirant vers la porte Sainct-Antoine, et faisant environ le milieu d'entre lesdites deux portes du Temple et de Sainct-Antoine. En ce lieu on avoit projecté de faire un pont pour passer le fossé, qu'on rendoit navigable par autre entreprise séparée; tout le terrein et marchepied dedans la ville de Paris en cet endroit, se devoit elever d'environ dix pieds, et les *esgouts et eaues se devoient porter par dessous terre dans le fossé.* La largeur du pont susdit estoit divisée en trois passages, le milieu pour le charroy, et les deux costez pour les gens de pied. Au bout d'iceluy, et à l'entrée du rempart, il y avoit une percée et voulte qui le traversoit, ayant le marchepied de dessous le mesme niveau que la Place de France. Cette porte estoit faite d'une belle architecture composite, tenant toutes fois quelque remarque de l'antique, et quelques quinze toises plus avant dans la ville se rencontroit une autre porte jointe de deux bastimens à crouppe, pour accompagner un gros Pavillon double, servant de principale entrée dans la Place de France.

Ce Pavillon avoit seize toises de face ou longueur, et dix de largeur hors d'œuvre, et à l'érazement de sa façade et sur la clef de la voulte vers la place (1) s'arrachoit un demy-cul de lampe très hardiment composé et eslevé d'une grande hauteur, avec domes les uns sur les autres, et au couppeau et plus haut y avoit pour mettre un petit flambeau à discrétion. Le milieu et ligne perpendiculaire de ce cul de lampe se rapportoit justement au milieu de l'entrée de ceste Porte et érazement d'iceluy Pavillon vers la Place, en sorte que c'estoit le centre de l'Estoile et poinct optique, pour veoir d'iceluy toutes les rües qui y tendent, et d'icelles rües aussi on pouvoit voir la Porte et cul de lampe susdits.

(1) *S'arrachoit*, terme d'architecture, signifiant se détachait, était en saillie. Il est pris dans le sens donné par le Dictionnaire des Beaux-Arts, t. II, p. 130. « *Arrachement* se dit des pierres en saillie ou harpe. »

Ce Pavillon avoit des arcades sur la place, comme les autres qui portent face sur icelle au dessein, estans aussi de pareille architecture. Et pour aucunement faire perdre de la déformité du rempart qui se rencontroit de biais avec la régularité des bastimens d'icelle place, on devoit bastir un grand corps de logis de part et d'autre du dit gros pavillon, et d'un esloignement capable pour borner l'œil, et cacher le défaut du rempart, entre lequel et le susdit bastiment étoit jettée l'imperfection des angles contraints du plan, et auquel intervalle on devoit practiquer des places publiques et séparées pour *ériger des Marchez et Halles*, et autres telles choses requises aux lieux habitez de grand nombre de peuple, comme la dite Place pouvoit estre remplie, laquelle avoit 40 toises depuis le poinct du centre jusques aux bastiments des Pavillons estans au partour d'icelle : par conséquent elle avoit de longueur sur la base, au droict des rües de rencontre bornans de part et d'autre le rempart és costez opposez du gros Pavillon de la porte, 80 toises en longueur.

Ces rües ainsi dressées et qui tiroient en long en divers lieux de cette ville de Paris qu'on peut appeler un petit monde, se confinoient en ligne directe *és endroits de rencontre des rües habitées*, les unes plus longues, les autres moins, *selon la rencontre qui en fut recherchée exactement avant la trace de ce dessein* (1).

Ceste demie circonference estoit bornée de sept gros Pavillons et huict rües, les Pavillons ayant chacun de face sur la place treize toises ou environ. Chacune rüe avoit de largeur six toises. Tous les Pavillons sur la place estoient doubles, s'eslargissans sur le derrière par les fruites des lignes denotans les rües (2); et tous estoient assubjectis d'avoir une galerie basse ou porche sur la place, composé de sept arcades, ayans trois estages et un d'exhaulsement, dans lequel y avoit trois lucarnes, sçavoir une magistrale, et deux autres inférieures aux costez. Au milieu du faiste de la toicture respondant sur la place, s'eslevoit sur icelle un dome à huict pans, artistement aproprié, et à costé d'iceux Pavillons y avoit deux angles qui respondoient sur la place, des tourelles en saillies, prenans origine depuis le principal estage, et s'exhaulsans de massonnerie jusques à l'entablement : et le tout, sçavoir les Pavillons, Tourelles et Domes, estoit couvert d'ardoise, et toute la massonnerie de pierre de taille au premier estage, et le reste estoit fait de mesme pierre et brique entremeslez proprement.

Toutes les maisons des rües estoient aussi de mesme hauteur entr'elles, et y avoit pareille symmétrie des unes aux autres, et basties de semblables matériaux.

A quarante toises ou environ arrière les gros Pavillons portans leurs faces sur la place, et en tirant dans la ville, il y avoit un autre cercle concentrique au cercle d'icelle place, sur lequel estoient dressées des rües en lignes droites, chacunes portans mesmes longueurs et servans de pans équidistans aux pans des pavillons de la place. Icelles rües traversoient les grandes, faisans autant de carrefours. Pour lesquels mieux représenter, j'ay seulement fait le plan des bastimens, qui eussent peu empescher les curieux de bien considérer ce dessein : ausquels carrefours y devoit avoir és quatre coins de chacun un pavillon médiocre garny de trois tourelles ; et d'iceux pavillons il s'en reconnoist un seulement représenté en élevation, et devoit estre tous faits de pierre de taille et brique couverts d'ardoise.

(1) *Avant la trace de ce dessein*, pour Avant le tracé de ce dessin. L'économie générale de ce projet de Henri IV, déjà en voie d'exécution au moment de sa mort, est singulièrement remarquable. Les huit larges rues partant de l'étoile de la Place de France, les huit rues principales, traversent Paris d'un bout à l'autre, atteignent tous ses anciens quartiers. Les vingt-quatre rues nouvelles qui sont percées, les maisons qu'on y construit des deux côtés, donneront une multitude d'habitations saines et commodes aux diverses classes de la population. Mais elles s'arrêtent à la rencontre des rues déjà habitées, des maisons anciennement construites; elles les respectent. Le gouvernement laisse au temps, au salutaire contact des rues et des maisons nouvelles, aux efforts des règnes suivants, le soin de changer peu à peu l'état du vieux Paris. La capitale sera transformée, mais la transformation ne sera pas improvisée : dans ce plan, la sagesse s'unit à la hardiesse et à la grandeur.

(2) *Fruites* ou fruits, terme d'architecture.

Ces grandes rües, partans du centre de l'Estoile et Porte de France, *se devoient nommer du nom des plus notables provinces du Royaume, comme de Normandie, Champagne, Picardie, Bretagne, Guyenne* et autres. Et les autres petites rues traversières du second cercle, *devoient aussi avoir les noms des plus petites provinces, comme de Touraine, d'Anjou, du Maine, Aulnis, Lymosin, Périgord et autres.*

Bref, ce qui estoit generalement fait en ce grand dessein, tant aux Pavillons et rües qu'aux bastimens, l'ordre et symetrie y devoit estre entierement gardé, estans enrichis de corniches, frizes, architraves, plainctes, modellons, pilastres, trigliffes, et d'infinis autres enrichissemens (1) : de sorte que ce quartier du Temple, qui seul dans ceste grande ville de Paris est comme un désert, eust esté remply de ce superbe dessein. Dessein à la vérité qui eust rendu le reste de la ville en quelque mepris à son esgard, pouvant estre non-seulement comparé aux plus beaux Theatres et Amphitheatres des Romains, mais aussi aux plus beaux ouvrages des nations estrangères. Outre ce que les faicts et gestes des plus dignes sont dilatez par les siecles en trois manieres : par la caballe quelque temps : par les bastimens quelques siecles : et par les escrits à toujours, et se peuvent dire estre sans sepulture. Ce qu'au contraire, sans l'un ou l'autre d'iceux tout s'ensevelit dans le silence perpétuel, et tant les grands que petits personnages, genereux ou autres, en peu de temps sont rendus égaux (selon le monde seulement) et sans aucune memoire ny marque d'eux, et non plus que le navire qui traverse la plaine humide, ne laisse en sa route aucune trace visible de son erreur ou droict chemin. Doncques l'utilité de ce dessein le doit rendre recommandable, et la perfection totale de ceste grande ville de Paris l'attend, comme estant une pièce de sa robbe, jusques à present imparfaite. Fait à Paris, par Claude Chastillon Chaalonnois, le 7 Mars 1640.

A Paris. Par Jacques Poinssart, demeurant chez Jean du Bray, rue Saint-Jacques, aux Espics-meurs (2).

---

(1) *Plainctes, modellons, trigliffes,* pour plinthes, modillons, triglyphes.

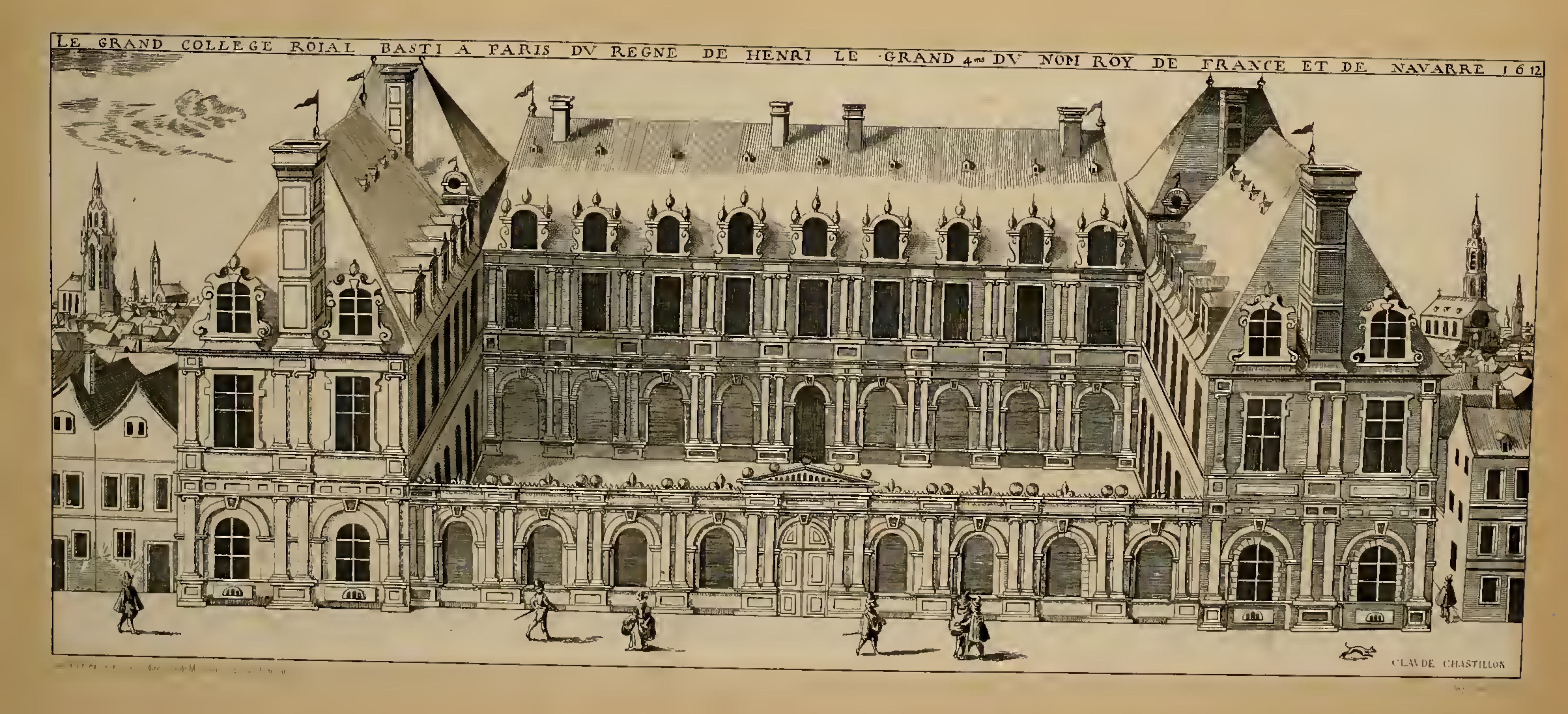
(2) Les nombreux détails, contenus à la page 2 de la légende, ne laissent aucun doute, aucune incertitude sur l'époque où Chastillon, topographe du roi Henri IV, 1° a tracé le dessin du plan et de la vue de la Porte et Place de France; 2° a formé le projet de faire graver ce dessin sur cuivre; 3° a composé la légende qu'on vient de lire. Cette époque est le temps de l'enfance et de la première jeunesse de Louis XIII; de la régence de Marie de Médicis, troublée dans l'exercice du pouvoir souverain par les soulèvements des princes. Ces faits se concentrent entre les années 1610 et 1617.

Des circonstances, restées inconnues, ajournèrent jusqu'à l'année 1640 l'achèvement et la publication de la gravure représentant la Porte et Place de France. En 1640, ces obstacles étaient surmontés, et la planche en état d'être livrée au public. Chastillon, sentant la mort approcher, se reporta vers ce plan et cette vue, qui était l'un de ses ouvrages de prédilection. Comme note portant sur l'ensemble de son travail, topographie, description, exécution, au moment où, après tant d'années, ce travail arrivait à son terme, il ajouta la ligne qu'on trouve à la fin de la légende : *Fait à Paris par Claude Chastillon Chaalonnois, le 7 mars* 1640. Comme mention reconnaissante envers son collaborateur, envers l'artiste qui avait gravé sur cuivre la Porte et Place de France, il joignit à la note le nom et l'adresse de Poinssart ou Poinsart. En 1641, Chastillon n'existait plus. Boisseau publiait alors la première édition de la Topographie française avec le titre suivant : *Topographie française, ou Représentation de plusieurs villes, bourgs, chasteaux, maisons de plaisance, ruines et vestiges d'antiquitez du royaume de France, désignez* PAR DEFFUNST *Claude Chastillon,* et mise *en lumière par Jean Boisseau, enlumineur du Roy pour les cartes géographiques. A Paris, M. DC. XLI* (1641).

La gravure du plan et vue de la Porte et Place de France est très-rare. Elle n'était pas comprise parmi les planches composant la Topographie française; et elle ne se rencontre qu'exceptionnellement dans un fort petit nombre d'exemplaires de cet ouvrage, auquel elle a été jointe plus tard, et comme complément. On la cherche vainement dans les exemplaires possédés par les diverses bibliothèques publiques de Paris. M. Delaborde, conservateur, sous-directeur au département des estampes de la Bibliothèque impériale, nous autorise en outre à déclarer que cette planche n'existe, à sa connaissance, dans aucune des collections confiées à sa surveillance. Nous ne l'avons trouvée que dans deux établissements qui ne sont pas ouverts au public : 1° au dépôt du ministère de la guerre, et dans un exemplaire de la Topographie française où elle a été ajoutée après coup; 2° à l'Hôtel-de-Ville de Paris, dans les archives du bureau du plan.



LADMIRABLE DESSEIN DE LA PORTE ET PLACE DE FRANCE, AVEC SES RVES, COMMENCÉE A CONSTRVIRE ES MARESTX DV TEMPLE A PARIS, DVRANT LE REGNE DE HENRY LE GRAND 4me DV NOM ROY DE FRANCE ET DE NAVARRE LAN DE GRACE MIL SIX CENS. ET DIX PAR CLAVDE CHASTILLON CHAALONNOIS


LE GRAND COLLEGE ROIAL BASTI A PARIS DV REGNE DE HENRI LE GRAND 4me DV NOM ROY DE FRANCE ET DE NAVARRE 1612
CLAVDE CHASTILLON

NOTICE SUR PIERRE BIARD PÈRE.

DOCUMENTS AUTHENTIQUES RELATIFS A CET ARTISTE.

Les contemporains, et souvent le même contemporain, écrivent indifféremment le nom de ce célèbre artiste Biart et Biard. Il paraît par son épitaphe que la véritable orthographe de son nom était Biard (1).

Pierre Biard père mourut en 1609 à cinquante ans, comme nous l'apprend cette même épitaphe. Il était donc né en 1559.

Il comprit de bonne heure que, s'il voulait donner un digne successeur et un rival aux grands artistes qui l'avaient précédé dans la carrière, il devait rester original : il résolut donc de se former en consultant tous les maîtres, mais de n'en copier aucun. Après s'être pénétré des chefs-d'œuvre de Jean Goujon et de Germain Pilon que la France possédait déjà, il alla à Rome étudier les principaux artistes de la Renaissance, particulièrement Michel-Ange ; mais il lia un commerce encore plus étroit avec les artistes de l'antiquité. Par la contemplation, la réflexion, la comparaison, il s'était rendu maître de tous les secrets de l'art. Des manières différentes de ses devanciers il se composa alors une manière à lui, où éclatent à un degré éminent la correction du dessin et la beauté de l'anatomie, le naturel, l'énergie de l'expression, la souplesse, la grâce.

Il cultiva d'abord les trois arts du dessin, l'architecture, la sculpture, la peinture, et même l'annexe de la peinture, la gravure (2). Mais plus tard il se replia sur lui-même, et concentra toutes ses forces sur l'architecture et la sculpture. Évidemment il eut la pensée et la juste ambition de donner un successeur à Jean Goujon, qui avait été associé par Lescot aux travaux d'architecture du Louvre, et qui avait construit la fontaine des Innocents et la façade de l'hôtel Carnavalet, en même temps que son ciseau prodiguait les merveilles de la sculpture. Même ainsi réduite, la tâche de Biard était encore immense.

Par le témoignage de Sauval, et par le devis passé entre l'artiste et les magistrats municipaux de Paris l'on connaît spécialement et explicitement quatre des œuvres de Biard. Ce sont : 1° les deux captifs sculptés à l'une des parties du rez-de-chaussée de la petite galerie du Louvre ; 2° La statue équestre de Henri IV, accompagnée de deux figures allégoriques, placées les unes et les autres à l'*extérieur* et au-dessus de la porte principale de l'Hôtel-de-ville de Paris ; 3° les deux figures placées à l'*intérieur* et au haut de cette même porte, au-dessus de la première marche de l'escalier d'honneur, à droite et à gauche d'une inscription qui mentionne les derniers travaux exécutés à l'Hôtel-de-ville sous le règne de Henri IV ; 4° le *Christ en croix* de l'église de Saint-Étienne du Mont.

A ces œuvres, il faut joindre quatre figures qui décorent le jubé de la même église. Les deux premières sculptées en bas-relief, sont des Génies sous la forme de femmes, ou des Renommées, couchées sur la voûte du jubé. Les deux autres sont des statues de ronde bosse, surmontant les deux portes du jubé qui donnent entrée de la nef dans les bas côtés du chœur. Quand nous avons rédigé, pour la seconde et la troisième édition de cette histoire, le chapitre relatif à la sculpture, nous avons craint d'attribuer sans fondement ces deux statues à Biard ; nous conservions des doutes. Une étude plus attentive a dissipé nos incertitudes, et nous n'hésitons pas aujourd'hui à les lui assigner. Le texte de Sauval, la date que portent ces deux figures, les plus fortes probabilités nous ont décidé.

La discussion dans laquelle nous allons entrer, demande, pour être éclairée, d'être précédée de la description préalable de l'ornementation sculpturale qui, dans le principe, décorait le jubé de Saint-Étienne du Mont. Une première statue était placée au sommet de la porte gauche du jubé : un Christ en croix s'élevait au milieu de la rampe de cet édifice : une seconde statue surmontait la porte de droite. Le Christ a été détruit, et remplacé par une œuvre toute moderne. Les deux statues subsistent, et occupent encore la place qui leur avait été assignée dans le principe. Ce sont deux femmes assises : elles sont placées à quelque distance du Christ, et leur niveau les met au pied de la croix. La dernière décoration sculpturale du jubé était deux figures de bas-relief, représentant des Génies sous la forme de femmes, ou deux Renommées, couchées sur la voûte et à la face du monument.

Au livre IV, tome I, page 407 de son ouvrage, Sauval s'exprime en ces termes :

> Choses remarquables à Saint-Estienne :
>
> Le Christ crucifié de Biart est une des plus belles et des plus accomplies figures que l'on puisse voir.
>
> Le Jubé, fait par le même, est très-galant. Les degrés sont fort ingénieusement et hardiment suspendus ; le trait et la coupe des pierres en est universellement admiré ; mais il semble un peu trop surchargé d'ouvrage.

Observons d'abord que, dans ce passage, Sauval attribue la totalité du jubé, architecture et sculpture à Biard. Si, en fait de sculpture, il ne signale que le Christ en croix, c'est qu'entre les cinq figures du jubé, le Christ était le chef-d'œuvre. Au cas où les cinq figures seraient sorties de mains différentes, comment supposer que Sauval qui nomme Biard comme auteur du Christ, n'aurait pas nommé les auteurs des quatre autres figures.

En second lieu, les deux statues placées à la sommité des portes du jubé, portent gravées l'une et l'autre sur leur socle la date de 1605. Avec cette date, et dans la place qu'elles occupent, il semble impossible que ces deux statues soient d'un autre artiste que Biard.

Enfin quelle probabilité, quelle apparence même, que Biard occupé sinon exclusivement au moins principalement de sculpture, et ayant orné la rampe du jubé de son Christ en croix, ait abandonné à un autre artiste la gloire et le profit de sculpter les quatre autres figures ?

(1) On trouvera plus loin cette épitaphe.

(2) Son épitaphe le qualifie de peintre, et on possède de lui une planche gravée : c'est ce que l'on verra dans la suite de cette notice.

L'addition de ces quatre figures porte à douze le nombre de celles que le témoignage des contemporains ou la logique donnent à Pierre Biard père. Les trois chefs-d'œuvre de Biard, les deux captifs du Louvre, la statue équestre de Henri IV, le Christ en croix de Saint-Étienne ont péri, et les meilleures descriptions ne remplaceront jamais la vue de ces admirables sculptures. C'est un tort irréparable que la réputation de l'artiste a souffert. Mais les figures subsistantes, sans atteindre au degré de perfection qu'on remarquait dans les trois chefs-d'œuvre de l'artiste, ont encore d'assez nombreuses et éminentes qualités pour qu'on juge de la valeur de ce qui a péri, et pour qu'on place Biard au premier rang des anciens sculpteurs de la France.

A mettre en ligne de compte l'architecture et la sculpture réunies par la même main dans le même monument, l'admirable perfection du Christ en croix, et la beauté très-remarquable encore des quatre autres figures, le jubé de Saint-Étienne du Mont, est évidemment la grande œuvre, l'*opus majus*, de Biard. Commencé très-probablement en 1598, après le rétablissement de la paix, ce chef-d'œuvre s'achevait en 1605. La partie architecturale était terminée en 1600, comme on le voit par la date inscrite au-dessous, et presque au milieu, mais un peu à droite de la voûte du jubé. Les cinq figures qui le décoraient à la face et au sommet étaient sculptées de 1600 à 1605 ; le millésime de 1605 est gravé sur le socle de chacune des statues qui surmontent les deux portes latérales. Ce fut un cri d'admiration dans tout Paris, et le juste enthousiasme du public désigna, imposa Biard à la municipalité de Paris, pour l'ornementation sculpturale de la porte principale de l'Hôtel-de-ville, résolue par ce corps le 4 octobre 1605, quelques mois après l'achèvement du jubé de Saint-Étienne. Le rapprochement de ces deux dates est très-remarquable.

Un mot sur les essais de Biard en peinture et en gravure, genres dans lesquels nous avons dit qu'il s'était exercé quelque temps, complétera la liste de ses travaux, et terminera le catalogue de ses ouvrages. Des tableaux qu'il a pu peindre, l'on ne sait absolument rien. Une seule gravure de lui, exécutée à Rome, est signalée en ces termes dans un savant ouvrage moderne :

Cet artiste fut architecte, statuaire, peintre et graveur. Comme graveur, nous lui devons l'estampe ci-après qu'il exécuta à l'eau forte, lors de son sejour à Rome, d'une pointe large, énergique et fort spirituelle, assez semblable à celle dont Louis Scalzi s'est servi.

Feuillage d'ornement en rinceaux prenant naissance au milieu du bas, ayant deux aigles perchés l'un à mi-hauteur, et l'autre au haut. Au bas, à droite, est écrit : *Pet. Biard, Romæ.*

Morceau ovale, dont le fond est teinté de tailles horizontales. Hauteur : 305 millimètres. Largeur : 181 millimètres (1).

Pour compléter la notice de Biard, il ne nous reste plus qu'à citer deux pièces authentiques et contemporaines qui le concernent, en y joignant quelques observations indispensables. Commençons par le marché que les magistrats municipaux de Paris passèrent avec Biard dès le 4 octobre 1605, et qu'ils renouvelèrent le 31 juillet 1606 (2).

31 *juillet* 1606.

STATUE ÉQUESTRE DU ROY HENRY IV ; MARCHÉ AVEC LE SCULPTEUR BIARD (3).

(Reg. de la Ville, XVIIe ; la copie, H, 1794, fol. 123 r° ; la minute, H, 1888.)

Du lundy XXXIe et dernier jour de juillet, mil six cens six.

Le dit jour avons mandé au bureau de la Ville, Pierre Biard, *architecte et sculteur du Roy,* auquel avons remonstré que dès le quatriesme jour d'octobre mil six cens cinq, il s'est obligé envers la Ville de faire la figure du Roy à cheval, de pierre de Tonnerre, pour mectre dans la niche dudit Hostel de Ville, audessus du portail, moiennant la somme de quinze cens livres tournois ; et depuis, sur l'impossibilité de pouvoir recouvrer de ladite pierre de Tonnerre, par acte donné au bureau de la Ville, le XIIe jour d'avril dernier, luy a esté ordonné faire la dite figure de pierre de Trecy, à la charge que sur le dit pris de quinze cens livres tournois, il seroit rabbattu la diminution de la valeur de la dite pierre de Trecy, au prix de la dite pierre de Tonnerre, laquelle diminution seroit prisée au dire de gens à ce cognoissans. Lequel Biard a consenti diminution luy estre faicte de la pierre de Trecy qu'il a employé au lieu de la pierre de Tonnerre.

Et après que le maistre des œuvres de la dite Ville a esté oy sur la diminution du pris eu esgard à la nature de la pierre, ensemble sur *le revers de la dite figure du Roy,* que ledit maistre des œuvres a dict estre necessaire pour l'ornement d'icelle figure, qui se posera du costé de la montée (escalier) avec l'inscription de l'an mil Vc XXXIII, faicte lors de la construction des fondemens du bastiment de la Ville, et icelle ordonnée pour la presente année, *avec deux figures de la dite pierre de Trecy, grandes du naturel, et audessus ung navire avec voiles, matz, cordes, cordages et rames,* selon le modelle qui a esté represente et remis ès mains du dit Biard, tous les quels ouvrages le dit Biard est obligé faire, et outre, mectre deux rondz à costé de la figure du Roy, de pierre de Tonnerre, remplis des chiffres du Roy ; mesme blanchir de blanc de plomb, à ses dépens, la dicte *figure du Roy et le cheval,* pour oster la difformité de la liaison et séparation des pierres, et rendre tout faict et parfaict au *XIe septembre prochain,* moiennant la somme de deux mil livres, à laquelle somme ont esté estimés lesdits ouvraiges, et diminution des dites pierres, sur laquelle le dit Biard a recongneu avoir receu la somme de huict cens livres tournois par ces deux quictances, lesquelles avec ces presentes ne luy serviront que pour une mesme quictance, et le surplus, montant à la somme de douze cens livres, luy sera paiée au feur et à mesure que la dite besogne sera faicte.

Ce marché donne lieu à plusieurs observations. On y voit d'abord que les magistrats municipaux n'avaient dans le principe, et le 4 octobre 1605, demandé à Biard qu'une seule figure, la statue équestre de Henri IV destinée à décorer à l'extérieur le portail de l'Hôtel-de-ville ; que le 31 juillet 1606 ils passèrent avec lui un nouveau marché, aux termes duquel il devait sculpter non plus une seule figure, mais bien trois figures, d'abord la figure du roi à cheval à l'*extérieur* et au-dessus de la porte principale de l'Hôtel-de-ville ; ensuite deux autres figures *au revers de la figure du roi,* c'est-à-dire à l'*intérieur* et au haut de la même porte. On voit encore par cet acte qu'au 31 juillet 1606, les magistrats municipaux et leur architecte n'avaient résolu de donner pour accessoires à la statue équestre de Henri IV que deux ronds remplis des chiffres du roi. Peu après, et avant sa mort, sans doute sur une nouvelle demande

(1) Robert-Dumesnil, le peintre, graveur français, tome V, pages 64, 65.

(2) Nous empruntons la copie de cette pièce à l'ouvrage intitulé : *Histoire de l'Hôtel-de-Ville de Paris*, par Leroux de Lincy ; ouvrage orné de huit planches dessinées et gravées sur acier par Victor Calliat, architecte. Paris, Dumoulin, 1846, in-4°. On trouve la copie du marché imprimée dans la deuxième partie de cette histoire, page 57.

(3) Dans les premières lignes de cet acte, le nom du sculpteur est écrit deux fois Biard ; dans le reste de l'acte, il est écrit quatre fois Biart. Nous avons imprimé partout Biard, mettant ainsi d'accord entre elles toutes les parties de l'acte. Cette orthographe doit être la véritable orthographe du nom, puisque c'est celle donnée par l'épitaphe.

des magistrats municipaux, Biard remplaça les ronds et les chiffres par les deux figures allégoriques de la France et de la Paix, sculptées un peu en arrière du cheval du roi et sur le second plan. Aussi les gravures exécutées à une époque postérieure donnent-elles cette addition, et présentent-elles trois figures et non pas une, au portail extérieur de l'Hôtel-de-ville. Notez bien que ces trois premières figures étaient complétement distinctes des deux autres que Biard s'était engagé à exécuter à l'intérieur de ce portail et au revers de la statue du roi. En 1608, Biard les avait terminées. Ce sont deux Génies, sous la figure de femmes, qui, avec l'expression très-marquée de l'attention, lisent elles-mêmes l'inscription placée entre elles, et la désignent du doigt au spectateur. Dans le marché passé avec Biard en 1606, le prévôt des marchands et les échevins avaient ordonné que l'inscription placée entre les deux figures serait celle de 1533 faite lors de la construction des fondations de l'Hôtel-de-ville. Les successeurs de ces magistrats eurent une autre idée. Ils décidèrent que l'inscription relaterait non pas l'origine de la construction de l'Hôtel-de-ville, mais bien les derniers travaux, soit terminés, soit en voie d'exécution et se poursuivant dans les diverses parties de ce monument jusqu'à l'année 1608. C'est l'inscription subsistante aujourd'hui, gravée en creux, et placée entre les deux figures de femmes, entre les deux liseuses. On en trouvera le texte dans la planche de notre atlas qui donne ce qui reste de l'œuvre de Biard.

La dernière pièce authentique et contemporaine, relative à Biard, est son épitaphe. On la trouvait dans le chœur de l'église de Saint-Paul, paroisse de l'artiste, et Sauval nous l'a transmise (1). Elle se compose de trois parties, d'une épitaphe proprement dite, d'un sonnet, de quatre vers ajoutés à ce sonnet. En voici le texte.

Cy gist Pierre Biard, en son vivant maistre sculpteur et architecte, lequel âgé de cinquante ans est trespassé le dix-septième jour de septembre 1609. Priez Dieu pour son ame.

Sonnet.

Sculpteur, peintre, architecte en mon vivant je fus,
Digne s'il en fut un, d'un second Alexandre.
Paris fut mon berceau, ma paroisse ma cendre,
Et le Ciel mon esprit qui me l'avoit infus.

Le démon de nature eut peur d'être confus,
Et voyant mon ouvrage à sa gloire prétendre,
Il aborde la Mort, il la force à me prendre :
Volontiers, ce dit-elle, il n'est pas de refus.

Elle me tira donc hors des geolles charnelles,
Pour être citoyen des voûtes éternelles,
Où le sang de Jésus me fit avoir un lieu.

Je travaillerois, las! selon mon ordinaire,
Si tout ce qui ressent l'inconstance lunaire
Ne me déplaisoit point autant que me plaît Dieu.

Vers ajoutés au sonnet :

Après avoir vu Rome, en France je revins
Pour faire ma fortune avecque mon ouvrage ;
Mais son ingratitude abaissa mon courage,
Tout vient aux ignorans, rien aux hommes divins.

Ces derniers vers disent, en parlant de Biard, que rien ne vient aux hommes divins. C'est une exagération qu'il importe de combattre et de réduire. Le gouvernement, très-libéral, on le sait, à l'égard des confrères de Biard, ne lui commanda pas certainement les deux Captifs de la petite Galerie sans rémunérer son travail en proportion de la perfection qu'il apporta dans cette œuvre. Le titre d'architecte et de sculpteur du roi lui fut conféré, comme le porte, en termes formels, le marché qu'il passa l'an 1606 avec les magistrats municipaux de Paris, et à ce titre était attaché une pension. Les mêmes magistrats le chargèrent de la statue équestre du roi et des autres figures décorant l'extérieur et l'intérieur de la porte principale de l'Hôtel-de-ville. La somme qui lui fut allouée nous paraît faible aujourd'hui ; mais, d'une part, au prix où l'argent est à présent, elle devrait être quadruplée ; d'une autre, elle était, comme on le voit par une multitude de faits du même temps, en rapport avec ce qu'on payait alors tous les ouvrages d'architecture et de sculpture. Déjà, et avant le prévôt des marchands et les échevins de Paris, le clergé lui avait demandé les travaux exécutés à Saint-Etienne-du-Mont. Cette suite de commandes montre jusqu'à l'évidence que le talent de Biard ne fut ni méconnu ni négligé par ses contemporains; que le commencement du dix-septième siècle ne ferma ni ses yeux ni sa bourse aux éminentes productions de l'artiste. Tout au plus pourrait-on supposer que quelques hommes inférieurs à Biard en talent avaient été plus favorablement traités que lui. Mais cette inégalité aurait disparu en quelques années, et ce n'est la faute de personne, si Biard fut prématurément enlevé par la mort dans la force de l'âge et du talent, et si elle lui ravit ainsi une partie de la justice qu'il devait attendre, et qui ne pouvait lui échapper.

Nous n'avons jusqu'ici présenté au lecteur que des faits ayant pour eux la certitude logique ou l'évidence. Nous le respectons profondément, et nous respectons davantage encore la vérité. Nous ne donnerons donc jamais des conjectures pour des certitudes, et des vraisemblances pour des faits incontestables. Mais, sur l'un des trois chefs-d'œuvre de Biard, sur ses Deux Captifs, voici les nombreuses probabilités, qui conduisent à penser que, si l'original a péri, la copie, la gravure du moins, et la gravure par un homme consommé dans son art, nous a été conservée.

La Bibliothèque impériale, département des estampes, possède un volume in-folio, portant pour titre au dos : Jean Marot H a // 9. Dans ce volume se trouvent, outre beaucoup de planches appartenant à Marot, tout un recueil d'estampes entièrement étrangères à cet artiste. Le recueil, qui commence à la page et non au feuillet 50, est intitulé : « Pièces d'architecture, où sont comprises plusieurs « sortes de cheminées, *portes*, tabernacles et autres, par Pierre Collot, architecte. 1633, à Paris, chez Michel Van Lochom. » Que le lecteur veuille bien remarquer cette date de 1633, importante à plusieurs égards. D'abord elle indique le véritable auteur de l'estampe et sa qualité, qui commande la confiance. Pierre Collot était architecte en même temps que graveur, comme le fut aussi Jean Marot. La planche ne peut être de Marot, puisque, né en 1630, il n'avait alors que trois ans. En second lieu, la gravure précède le changement de destination et le bouleversement que subit la petite Galerie dix ans plus tard, bouleversement dont nous parlerons tout à l'heure. La page 58 du recueil est remplie par une estampe représentant une porte carrée, à droite et à gauche de laquelle sont en avance deux colonnes ou pilastres à bossages vermiculés. Au-dessus du linteau et au fronton de la porte, on distingue les figures de

(1) Sauval, livre IV, tome I, page 442.

deux Captifs, répondant entièrement, il nous semble, à la description que Sauval a donnée des Captifs de Biard. Ces Captifs ont les bras enchaînés derrière le dos. Le Captif de gauche est un jeune homme dont la tête exprime la douleur poussée jusqu'à l'égarement, et dont les cheveux en désordre flottent au gré du vent. Le Captif de droite est un homme d'un âge mûr : les yeux sont baissés; la tête, qui est penchée sur la poitrine, porte l'expression d'un inconsolable désespoir; la pose et les gestes sont ceux de l'affaissement, de l'abandon le plus complet de soi-même. Telle est la gravure. Si le lecteur veut maintenant se donner la peine de lire la description de Sauval, que nous avons transcrite dans le IVe volume de notre histoire, page 566, il trouvera, nous le croyons, que la gravure de Pierre Collot se rapporte trait pour trait à la description de Sauval.

Il est très-probable que la porte carrée, dessinée par Collot, était dans l'origine une porte du rez-de-chaussée de la petite Galerie, à l'une de ses faces. Sur ce mot rez-de-chaussée il y un éclaircissement nécessaire à donner. Partout dans ses plans, du Cerceau le père nomme le rez-de-chaussée des bâtiments le premier étage, *prima mansio.* Sauval s'exprime de même, et, partout où il parle du premier étage, il faut entendre le rez-de-chaussée. Or, voici son témoignage relativement aux changements que subit cette partie de la petite Galerie, après le règne de Louis XIII. Dans son livre VIII, tome II, pages 34 et 37, il dit :

« Anne d'Autriche a bien depuis encheri là-dessus. Elle a logé dans le Louvre les reines de France, comme elles y doivent être. Son appartement consiste en six ou sept pièces de plein pied... LA PETITE GALLERIE (sic). SES DEDANS. Le premier étage (rez-de-chaussée) de cette Gallerie est occupé par le nouvel appartement de la Reine régente... Pour éclairer le nouvel appartement de la Reine, dont j'ai parlé, on a ruiné deux figures de Captifs de la main de Pierre Biard, le Praxitelle de son temps. »

Il nous semble évident que la porte de forme carrée, dont Pierre Collot nous a laissé le dessin, a été remplacée par une fenêtre ou arcade; que le fronton de cette porte a été emporté; que le mur a été percé à la place qu'occupaient les deux Captifs; que, par suite de ce changement, l'un des trois chefs-d'œuvre de Biard a péri, et que ce désastre pour l'art a eu lieu sous la régence d'Anne d'Autriche. Nous ne donnons tout ce qui vient d'être lu que comme une conjecture; mais cette conjecture a pour elle les rapprochements et les inductions les plus légitimes.



Reproduction d'une estampe de Pierre Collot, architecte et graveur, donnant, selon toute apparence, l'image des deux captifs de P. Biard, pere.
D'après les recherches de Mr **A. POIRSON**.

Paris. — Typographie de Ad. Lainé et J. Havard, rue des Saints-Pères, 19.

CE QUI RESTE DE L'ŒUVRE DE PIERRE BIARD PÈRE

A Saint Etienne du Mont, Audessus des deux portes du jubé, donnant entrée du jube dans les parties laterales du chœur



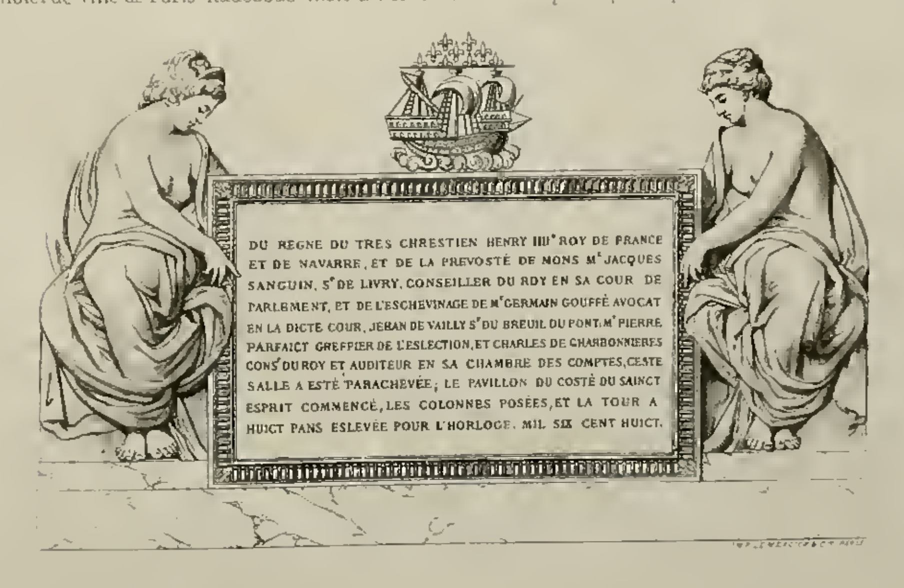


A Saint Etienne du Mont   A la face et audessous de la rampe du jube





A l'Hôtel de Ville de Paris Audessus mais a l'intérieur de la porte principale de l'Hôtel de Ville



D'apres les recherches de Mr A. Poirson

I. OBSERVATIONS SUR LA PLANCHE DES MÉDAILLES. — II. EXPLICATION DES MÉDAILLES.

III. Observations sur une brochure de M. de Longpérier, membre de l'Institut.

---

§ 1er. — *Observations sur la planche des Médailles.*

Il a été publié, il y a quelques années, un travail sérieux et important sur les Médailles appartenant au règne de Henri IV. Ce travail se trouve dans les tomes X et XI du Trésor de Numismatique et de Glyptique, publié sous la direction de MM. Paul Delaroche et C. Lenormant (1). Nous avons consulté le corps de l'ouvrage avec soin, et ce soin était nécessaire. La table qui suit l'Introduction du tome X est incomplète. On n'y trouve pas la mention du second cardinal de Bourbon, le roi de la Ligue sous le nom de Charles X. Nous avons cru un moment, et nous avons dû croire, que le Trésor n'avait pas donné l'effigie de ce prélat. On trouve la reproduction de la médaille qui le concerne à la fin du règne de Henri III, planche XXIV, n° 2. Que le lecteur soit averti.

Tout en étudiant le Trésor et en en profitant, nous avons dû combiner d'une manière tout autre les éléments qu'il nous fournissait; voici pourquoi. Le but des auteurs et le nôtre ont été profondément différents. Les auteurs ont voulu reproduire les œuvres d'artistes, la plupart anonymes, antérieurs à Dupré, et l'œuvre de Dupré, l'excellent graveur en médailles du règne de Henri IV et de la régence de Marie de Médicis. On trouve donc dans leur recueil toutes les médailles qu'ils ont pu découvrir, face et revers. Nous, nous avons prétendu au moyen non-seulement des médailles, mais de quelques bustes empruntés à des statues, et de la comparaison des médailles avec certains tableaux du temps, consacrer la mémoire des principaux faits et des principaux personnages du règne de Henri IV. D'où il résulte que nous avons supprimé dans notre planche, tantôt la face, tantôt le revers des médailles toutes les fois que l'une ou l'autre n'allaient pas au but que nous voulions atteindre, et n'apprenaient rien de nouveau soit en fait d'histoire, soit en fait d'art. Nous disons soit en fait d'art, parce qu'il importait de reproduire les effigies de la tête de Henri IV avec les différences qui se produisent dans les médailles gravées en divers temps, et par des mains différentes. Il est curieux de comparer le portrait de Henri IV, donné par Conrad Blot, le très habile prédécesseur de Dupré, avec celui que Dupré en présente lui-même.

Nous avons fait quelques additions nécessaires aux portraits contenus dans le Trésor : nous n'en citerons qu'un exemple. Il n'a été frappé aucune médaille représentant Villeroy, qui a été l'un des trois ministres principaux de Henri IV. Aussi le Trésor n'en donne-t-il aucune effigie. Les deux personnages qui figurent dans l'ouvrage appartiennent à la famille de Villeroy (2), mais ne sont en aucune manière l'homme d'État, qui fut ministre, ou, comme l'on disait alors, secrétaire d'État, sous les quatre rois Charles IX, Henri III, Henri IV, Louis XIII. Un peintre de nos amis a bien voulu dessiner son buste d'après la statue dont l'original est à Magny, et le plâtre dans le musée de Versailles. On le trouvera dans notre planche sous le n° 19.

La reproduction des médailles que nous donnons n'est la copie d'aucun ouvrage; elle a été faite sur l'empreinte que nous nous sommes procurée de ces médailles. Il en résulte qu'on distingue mieux dans notre planche que dans les planches du Trésor, tantôt des mots placés en exergue, qu'il importe de déchiffrer; tantôt des dates se rattachant à des faits remarquables. C'est ce qui a lieu pour la sortie des Espagnols de Paris : la date de 1594, inscrite sur les quatre colonnes d'une espèce de temple, est si peu accusée dans la planche du Trésor, qu'il est à peu près impossible de la distinguer. Nous avons dû aussi, comme pour le portrait de Jeannin, comparer les médailles avec les tableaux du temps, pour arriver à la plus exacte ressemblance. (Voir dans notre planche les numéros 5 et 16).

Toutes les explications historiques qui accompagnent les portraits nous appartiennent.

§ 2. — *Explication des Médailles.*

N° 1. — Médaille face. *Carolus decimus Francorum rex.* Charles X roi des Français.

N° 2. — Revers de la médaille n° 1 *Avita et jus in armis.* Il tient la couronne de ses aïeux, et son droit est protégé par les armes. Le vieux cardinal de Bourbon était oncle de Henri IV. Les ligueurs prétendaient deux choses : d'abord que le cardinal était « le premier « prince du sang, préférant par ce moyen l'oncle au neveu et fils de son frère aîné » : ce sont les termes dont se servent les historiens du temps (3). Les ligueurs mettaient encore en avant qu'en supposant que Henri de Bourbon pût avoir des droits à la couronne, il les avait perdus par la profession qu'il faisait de l'hérésie Calviniste. D'où ils concluaient que le vrai roi était le cardinal de Bourbon.

(1) Cet ouvrage se trouve maintenant à la librairie Académique de Didier et Cie, quai des Augustins, n° 35.

(2) Ces deux personnages sont Camille de Neufville, abbé de Saint-Athanase, gouverneur du Lyonnais ; et Nicolas de Neufville, marquis de Villeroy, gouverneur du roi et de la ville de Lyon. La reproduction de leurs médailles, frappées par Warin en 1651, se trouve dans les planches XXX et XXXI du Trésor.

(3) P. Cayet, chron. noven. Introduction, page 23 B.

Navarre. Sillery se nommait Brulart de Sillery. En 1589 et 1593, il fut chargé de deux ambassades auprès des Suisses et des Grisons. Il fut l'un des deux négociateurs du traité de Vervins. Il traita à la fois, à Rome, du divorce du roi avec Marguerite de Valois, et de son mariage avec Marie de Médicis. Il réussit partout. D'abord pourvu d'une charge de président au parlement de Paris, il fut associé aux fonctions de chancelier quand il reçut les sceaux. Il devint chancelier en 1607, quand le vieux Pomponne de Bellièvre se retira. Sillery est un des plus habiles diplomates qu'ait eus la France sous le règne de Henri IV.

La planche des médailles a donné l'effigie matérielle des trois principaux ministres de Henri IV : Sully, Sillery, Villeroy. Nous y ajouterons leur portrait moral, tracé par le roi. C'est non-seulement une curieuse appréciation des trois hommes qui ont, après Henri IV, le plus influé sur les destinées du pays pendant quinze ans, mais de plus une révélation de l'habileté réfléchie du prince dans le choix de ses conseillers et dans la conduite des affaires.

« Peu après ils ouïrent le Roy hausser sa voix, et luy vinrent tirer à part ceux qui estoient là de ses plus confidens et qualifiez serviteurs, aus quels il dit assez bas, mais non pas tant que messieurs de la Varenne et Beringuen, qui se cachoient de sa veüe n'entendissent bien tout.

« Je suis las de m'estre tant promené ce matin; car j'ay esté plus de deux heures, avec trois hommes, sur de grands discours où je les ai trouvez aussi divers en opinions qu'ils sont en complexions et desseins. Un autre que moy auroit peine à s'en bien servir; mais je connois tellement leurs fantaisies que je tire mesme profit de leurs contestations et contrarietez; car par le moyen d'icelles toutes les affaires sont si bien épluchées et approfondies, qu'il m'est facile de choisir la meilleure résolution.

« Vous les connoistrez bien sans que je les nomme. De l'un (1) aucuns se plaignent, et quelque fois moy mesme, qu'il est d'humeur rude, impatiente et contredisante. Ils l'accusent d'avoir l'esprit entreprenant, qui présume tout de ses opinions et de ses actions, et mesprise celles d'autruy, qui veut eslever sa fortune et avoir des biens et des honneurs. Or, combien que j'y recognoisse une partie de ces deffauts, et que je sois contraint de luy tenir quelque fois la main haute, quand je suis en mauvaise humeur qu'il me fasche, ou qu'il s'eschappe en ses fantaisies, néantmoins je ne laisse pas de l'aymer, d'en endurer, de l'estimer, et de m'en bien et utilement servir, pourceque d'ailleurs je reconnois *qu'il aime véritablement ma personne*, qu'il a interest que je vive, *et désire avec passion la gloire, l'honneur et la grandeur de moy et de mon royaume. Aussi qu'il n'a rien de malin dans le cœur, a l'esprit fort industrieux et fertile en expédiens, est grand mesnager de mon bien; homme fort laborieux et diligent; qui essaye de ne rien ignorer, et se rendre capable de toutes sortes d'affaires de paix et de guerre;* qui escrit et parle assez bien, d'un style qui me plaist, pour ce qu'il sent son soldat et son homme d'Estat. Bref, il faut que je vous confesse que, nonobstant toutes ses bizarreries et promptitudes, je ne trouve personne qui me console si puissamment que luy, en tous mes chagrins, ennuis et fascheries.

« Le second (2) est d'un naturel patient et complaisant, merveilleusement souple, adextre et industrieux en toute la conduite de sa vie, *qui a l'esprit très-bon*, et qui est assez bien versé en toutes sortes de sciences et d'affaires de sa profession, voire n'est pas ignorant des autres, parle assez bien; *déduit et représente fort clairement une affaire*, n'est point homme pour faire des malices noires; mais qui ne laisse pas pourtant d'aymer grandement les biens et les honneurs, et de s'accommoder tousjours à toutes choses pour en avoir; *n'est jamais sans nouvelles ny sans personnes en main pour luy en descouvrir;* d'humeur pour n'hazarder jamais légèrement sa personne ny sa fortune pour celle d'autruy : tellement qu'estant ses vertus et ses deffauts ainsi compensez, il m'est facile d'employer utilement les premiers, et me garantir du dommage des autres.

« Quant au troisième (3) il a *une grande routine aux affaires et cognoissance entière de celles qui ont passé de son temps*, ès quelles il a esté employé dès sa première jeunesse; plus que nul des deux autres, *tient un grand ordre en l'administration de sa charge* et en la portion et distribution des expéditions qui ont à passer par ses mains. *A le cœur généreux*, n'est nullement adonné à l'avarice (cupidité), et *fait paroistre son habileté en son silence et grande retenue à porler en public;* ne pouvant néantmois souffrir estre contredit en ses opinions, croyant qu'elles doivent tenir lieu de raison; qu'il reduit d'ordinaire aux temporisemens, à *la patience et à l'attente des erreurs d'autruy*, de quoi je me suis néantmoins quelque fois bien trouvé, aussi bien que des conseils des deux autres, *les tempérant comme il appartient*, et *modérant l'excès de leurs diverses passions*, selon *qu'elles sont diversement portées pour les diverses factions qui sont dans la Chrétienté;* de la contagion desquelles mon royaume n'est non plus exempt que les autres Estats, mais dont j'espère, si Dieu me donne vie et santé, de le repurger, et convertir le tout à ma gloire, et à l'advantage de la France (4). »

§ 3. — *Observations sur une brochure de M. de Longpérier, membre de l'Institut.*

Nous ne terminerons pas les observations relatives aux médailles frappées durant le règne de Henri IV, sans signaler au lecteur l'étude faite par M. de Longpérier, membre de l'Institut, sur les jetons composés par Sully. L'auteur a inséré d'abord cette étude dans la *Revue numismatique*, nouvelle série, tome VIII, année 1863, et l'a publiée ensuite sous forme de brochure. C'est un remarquable travail, où M. de Longpérier a réuni tous les documents qui, sous le rapport de l'art, pouvaient éclairer le sujet de vives lumières. Nous allons exposer les principaux résultats auxquels il est arrivé.

De 1589 à 1610, Sully avait composé vingt et un jetons portant tous une devise inscrite. Ces jetons étaient présentés au roi au premier jour de chaque année, et les devises contenaient une allusion à la situation, tantôt intérieure, tantôt extérieure de la France, durant l'année qui venait de s'écouler. Le roi voyait dans les légendes de ses jetons un sens politique; il voulait s'en servir comme d'avertissements à l'adresse des partis qui divisaient le royaume, ou des étrangers qui le menaçaient. Ces jetons sont donc de véritables monuments historiques.

Sully, dans ses Économies royales, a conservé les devises des vingt et un jetons. Pour la période comprise entre le commencement de l'année 1590 et l'année 1601, les devises sont réunies au tome II, p. 6, de l'édition originale, et au chapitre 101, tome I, p. 359, 360, de la collection Michaud. Pour les quatre années suivantes, elles sont relatées au commencement de chaque année.

Les devises sont donc complètes; les jetons ne le sont pas. Malgré des recherches poursuivies pendant plusieurs années, sur les vingt et un jetons composés par Sully, M. de Longpérier n'a pu en retrouver que dix : ce sont ceux de l'année 1595 et des années écoulées entre 1601 et 1610. D'une part, il a relu les auteurs anciens qui avaient inspiré Sully : il a noté et cité les passages auxquels se rapportent les légendes des jetons. D'un autre côté, il a cherché dans les annalistes contemporains le sens des allusions politiques. C'est un commentaire complet, à la fois scientifique, historique et artistique. Pour les détails, dans lesquels il nous est impossible d'entrer, nous renvoyons le lecteur au travail même du savant académicien et à la planche qui l'accompagne.

(1) C'est Sully.
(2) Sillery.
(3) Villeroy.
(4) Sully, Œcon. roy., chap. 191, tome II de l'ouvrage, tome XVII de la collection Michaud, nouveau numérotage, pages 289, 290.

Paris. — Typ. de Ad. Lainé et J. Havard, rue des Saints-Pères, 19.

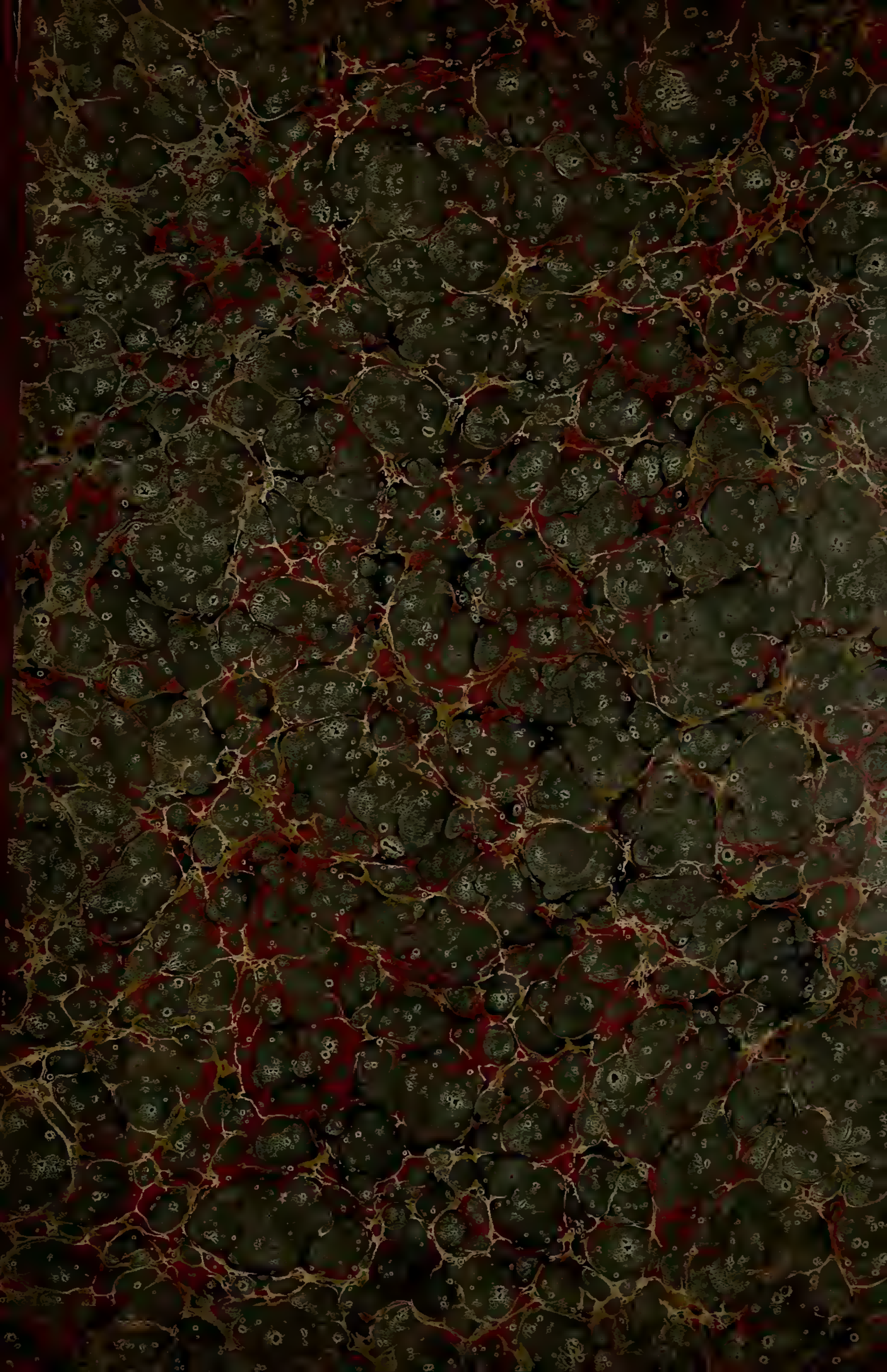
LES PRINCIPAUX FAITS ET LES PRINCIPAUX PERSONNAGES DU RÈGNE DE HENRI IV, D'APRÈS LES MÉDAILLES LES STATUES ET LES TABLEAUX DU TEMPS.

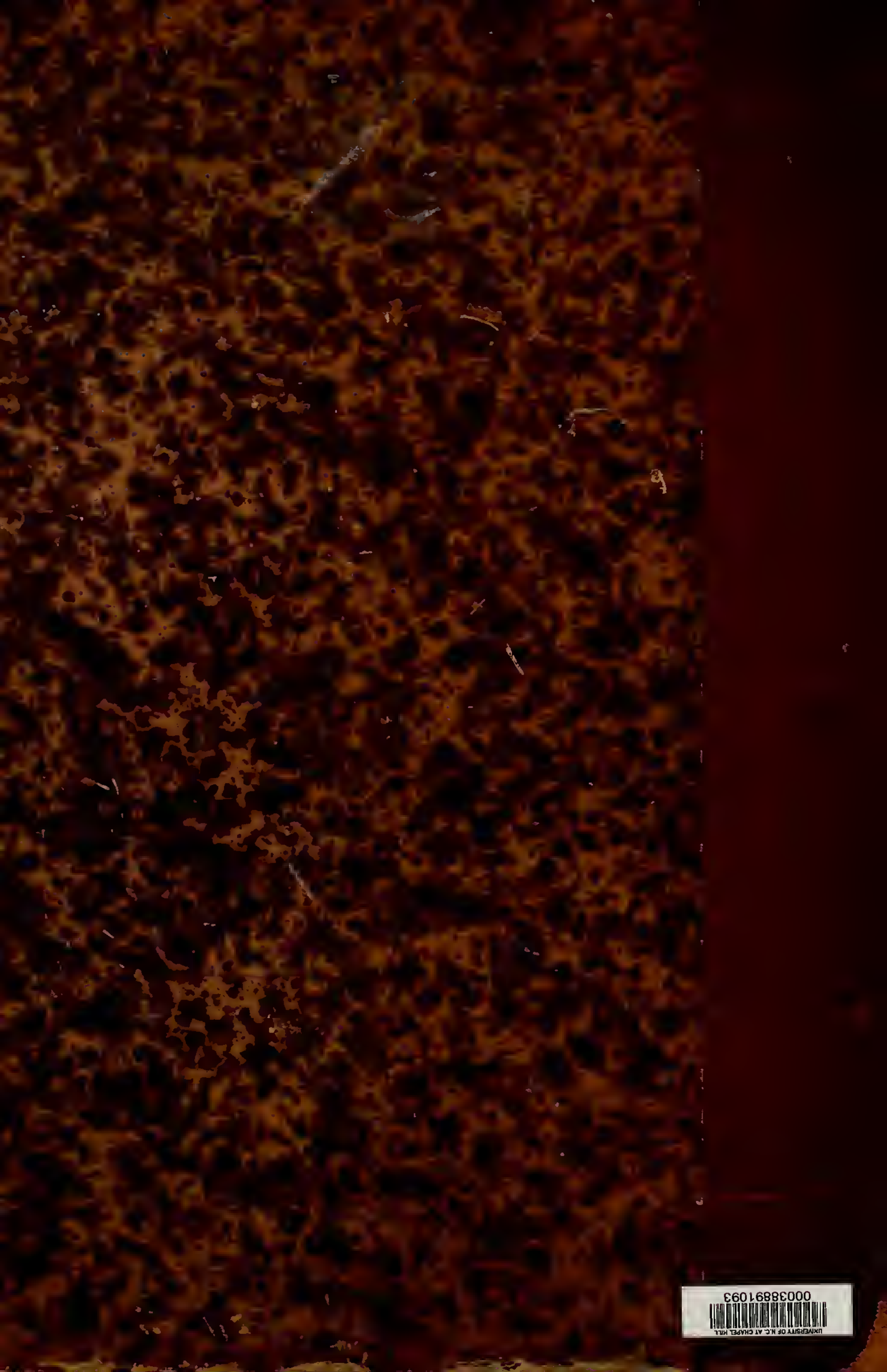


Photographie Lagriffe 279 rue St Honoré

D'APRÈS LES RECHERCHES DE Mr A. POIRSON.






00038891093
UNIVERSITY OF N.C. AT CHAPEL HILL